



Réserve Naturelle
HAUTE CHAÎNE DU JURA

Pays de Gex
●●●●● agglo

RAPPORT

ACTIVITÉ

2025

SOMMAIRE



PROTEGER UN PATRIMOINE COMMUN

1. Réunion des instances

1.1 Autorisations délivrées et suivi	page 05
1.2 Comité consultatif	page 05
1.3 Comité de suivi des travaux (CST)	page 05
1.4 Conseil scientifique	page 05
1.5 Cellule technique	page 05
1.6 Autres instances et réunions	page 06
1.6.1 Grands prédateurs	page 06
1.6.2 Grand tétras	page 06
1.6.3 Forêts	page 06
1.6.4 Gestionnaire (Pays de Gex aggro)	page 07
1.6.5 Conseil scientifique et prospectif (CSP) du PNRHJ	page 07
1.6.6 Réserves naturelles de France (RNF)	page 07

2. Gestion de la fréquentation

2.1 Signalétique "Zones de Quiétude de la Faune Sauvage"	page 08
2.2 Sensibilisation des socioprofessionnels	page 09

3. Surveillance et police de l'environnement

3.1 Coopération régionale et départementale	page 10
3.2 Tournées de surveillance	page 10
3.3 Suivi des travaux et autorisations	page 11
3.4 Surveillance "Inter-services"	page 12

GERER UN ESPACE NATUREL SENSIBLE EMBLEMATIQUE

1. Actions de co-gestion

1.1 Les alpages	page 13
1.2 Réalisés hors Plan Pastoral Territorial	page 14

1.2 Sylvicole

1.2.1 Arrêtés préfectoraux relatifs à la crise du scolyte en Réserve naturelle	page 15
1.2.2 Forêt publique	page 17
1.2..2.1 Révision d'aménagements forestiers	page 17
1.2.2.2 Journée de travail/cohésion avec l'ONF	page 17
1.2.3 Forêt privée	page 18
1.2.4 Protocole de suivi dendométrique des réserves forestières	page 19

1.3 Cynégétique

1.3.1 Commission de la chasse et de la faune sauvage (DDT 01)	page 20
1.3.2 Comptage et échantillonnage chamois (FDC01)	page 20

2. Etudes et suivis scientifiques

2.1 Faune

2.1.1 Grand Tétras	page 21
2.1.1.1 Suivi des places de chant inactives	page 21
2.1.2 Aigle Royal	page 23
2.1.2.1 Simultanée aigle royal	page 22
2.1.2.2 Suivi de la reproduction	page 23
2.1.3. Petites Chouettes de Montagne	page 23
2.1.4 Faucon pèlerin	page 24
2.1.5 Chiroptères - Altichiro	page 24
2.1.6 Lynx	page 25
2.1.7 Loup	page 26
2.1.8 Inventaire des bourdons	page 28
2.1.9 Reptiles	page 29

2.2 Flore et Habitats

2.2.1 Sempervivum Fauconnetti	page 29
2.2.2 Suivi Orobranche de Bartlingii	page 30
2.2.3 Espèces exotiques envahissantes	page 30
2.2.4 La ressource en eau / suivi Goya du Sorgia	page 31

2.3 Climat

2.3.1 Stations météorologiques RNN	page 31
------------------------------------	---------

2.4 Autres suivis scientifiques

2.4.1 Inventaire des vestiges archéologiques	page 32
2.4.2 Observatoire ongulés-habitats	page 33
2.4.2.1 Antrhopofear	page 33
2.4.2.2 Renouvellement de l'étude ongulés de l'HEPIA	page 33

SENSIBILISER AUJOURD'HUI L'ECOCITOYEN DE DEMAIN

1. Education à l'environnement à destination des scolaires

1.1 Les animations scolaires	page 34
1.2 Renouvellement des outils pédagogiques	page 35
1.3 Les animations grand public	page 36
1.4 Les animations grand public en chiffre en 2025	page 36

2. Action réalisées en lien avec d'autres partenaires

2.1 Mauraudage	page 37
2.2 Un Berger dans mon école	page 38

3. Communication

3.1 Parutions d'articles	page 39
3.2 Page Facebook	page 39
3.3 Site internet de la RNNHCJ	page 40
3.4 Les RDV avec la Réserve naturelle	page 40

4. Ancrage Territorial

4.1 Ambassadeurs de la RNN	page 41
4.2 Réseau des bénévoles	page 41

FONCTIONNER AVEC COHERENCE ET CLARTE

1.L'équipe de la RNN

1.1 Répartition des missions et temps de travail page 42

2.Budget 2021

2.1 Fonctionnement page 45

2.2 Dépenses de Fonctionnement page 46

2.3 Recettes de Fonctionnement page 50

2.4 Investissement page 51

3.Conclusion

page 52

4. Perspectives

page 52

Annexes

Annexe 1 : Demandes et autorisations Comité consultatif page 55

Annexe 2 : Demandes et autorisations Comité de suivi des travaux - CST page 74

Annexe 3 : Suivis des travaux et autorisations page 83

Annexe 4 : Parutions d'articles page 88

PROTÉGER UN PATRIMOINE COMMUN

1. RÉUNION DES INSTANCES

1.1 AUTORISATIONS DÉLIVRÉES & SUIVIS

Un certain nombre de demandes relatives à des travaux, des manifestations ou des activités précisées dans le décret de création de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (RNNHCJ) est déposé tous les ans auprès de la RNNHCJ. Ces demandes sont instruites, selon le cas, lors des séances du Comité consultatif ou du Comité de Suivi des Travaux.

1.2 COMITÉ CONSULTATIF (CC)

En 2025, la RNNHCJ a assuré l'organisation de deux Comités consultatifs, en l'occurrence le 12 février et le 23 septembre. Le détail des demandes se trouve en annexe 1.

1.3 COMITÉ DE SUIVI DES TRAVAUX (CST)

En 2025, un Comité de Suivi des Travaux a été organisé le 3 juillet. Le détail des demandes instruites se trouve en annexe 2.

1.4 CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

Le Conseil scientifique (CS) est constitué de 24 membres bénévoles spécialistes dans divers domaines, aussi bien les sciences de l'environnement (botanique, zoologie, écologie, géologie) que dans tout autre domaine pouvant concerner la Réserve naturelle (sociologie, pastoralisme, climatologie, archéologie, etc.).

Un travail important de recherches et d'échanges a été conduit tout au long de l'année 2025 sous forme de réunions restreintes, d'échanges d'email et/ou téléphoniques sur les projets en cours. En 2025, le Conseil scientifique s'est réuni le 11 juillet en plénière.

1.5 CELLULE TECHNIQUE

Il s'agit de réunions techniques, permettant la mise en œuvre du Plan de gestion de la Réserve naturelle, avec les partenaires privilégiés de la RNNHCJ, à savoir : le Conseil Scientifique, l'Office national des forêts (ONE), le Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ), les Amis de la Réserve Naturelle (ARN) et le service Grand Cycle de l'Eau et Biodiversité de Pays de Gex aggl.

En 2025, au regard des nombreuses thématiques traitées faisant l'objet de réunions techniques spécifiques (stratégie gestion de l'eau, dépérissement des forêts, Observatoire ongulés-habitats,...) il n'a pas été possible/nécessaire d'organiser en parallèle des cellules techniques.



EN BREF

17 dossiers étudiés en comités consultatifs

12 dossiers étudiés en comité de suivi des travaux



1.6 AUTRES INSTANCES ET RÉUNIONS

1.6.1 GRANDS PRÉDATEURS

- Groupe national loup (co-référent loup pour RNF) 06/02, 10/03, 19/06, 03/10
- Réunions spécifiques avec le conseil scientifique sur le sujet loup (tout au long de l'année)
- Point suivi loup avec le KORA les 05/02, 31/07 et le 19/11
- Animation du groupe de bénévoles pour le suivi du loup et du lynx dans la RNN le 03/07
- Comité départemental 01 loup/lynx le 15/12
- Réunion Franco/Suisse monitoring loup le 27/11
- Rendez-vous projet de thèse loup tous les 15 jours les mardis matin
- PNA lynx Groupe de travail communication le 11/02, 01/07, 28/10, 18/11, 9/12 et le 17/12
- Atelier loup dédié à la mise en place d'un schéma de gestion adapté de la meute de la Haute Valserine en lien avec les autorités franco-suisse ainsi que les représentants agricoles concernés,

1.6.2 GRANDS TÉTRAS

La RNNHCJ a co-animé ou participé a plusieurs réunions parmi lesquelles :

- Réunions techniques PNRHJ - GTJ - RNNHCJ et Services de l'État le 07/02, 04/07, 09/07, 29/08, 12/09 et 16/10
- Conseil d'administration du Groupe Tétrás Jura le 13/03, 19/06 et le 11/09
- Groupes de travail forêts et Grand Tétrás les 29 et 30/09
- Atelier PNA Grand Tétrás le 26/09, 15/10 et le 6/11
- Réunions trimestrielles avec le PNRHJ et le GTJ
- Stratégie nationale Grand tétras (révision du PNA Grand Tétrás) 12/03, 27/11, 02/12, 05/12, 08/12 et 12/12

1.6.3 FORÊTS

La RNNHCJ a co-animé ou participé a plusieurs réunions parmi lesquelles :

- Réunions préparatoires Arrêtés préfectoraux Forêts en crise 14/02 et 19/04/25
- Réunion de concertation en sous-préfecture de Gex AP Crise sanitaire le 30/04/2025
- Participation à la Fête des Bucherons de Mijoux en partenariat avec l'ONF le 20/07
- Comités de suivi de la stratégie forêt du PNRHJ les 4/07 et 11/10
- Réunion équipe ONF et RNN le 13/11
- 23 Visites de parcelles dans le cadre des arrêtés préfectoraux gestion sanitaire sur les forêts de la RNNHCJ



1.6.4 GESTIONNAIRE (PAYS DE GEX AGGLO)

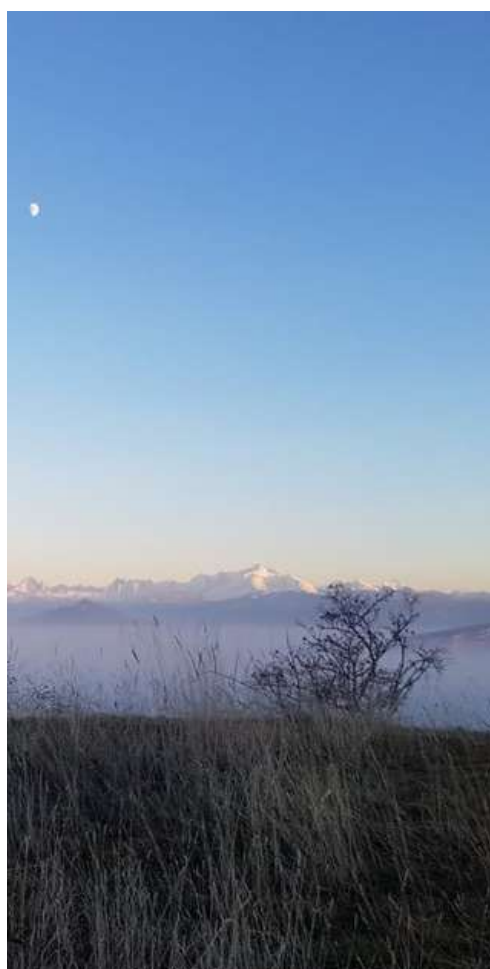
- Participation du conservateur aux Comités de direction de la collectivité
- Participation aux réunions et/ou formations pour les projets d'administration et du territoires
- Participation aux rendus d'études sur les questions environnementales (pistes VTT, aménagement Col de la Faucille,...)
- Participation aux COPIL et ateliers du Projet montagne
- Réunion et ateliers stratégie de la gestion de l'eau sur la HCJ

1.6.5 CONSEIL SCIENTIFIQUE & PROSPECTIF (CSP) DU PNRHJ

Dans le cadre de son partenariat avec le PNRHJ (convention) et au regard des nombreuses thématiques qui concernent les deux entités, en particulier s'agissant de la biodiversité, la Réserve naturelle, via son Conseil scientifique siège au CSP du PNRHJ (4). Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de la charte du PNRHJ, accueil en lien avec le gestionnaire de la délégation accompagnant l'équipe du PNRHJ et les élus et le CNPN le 12/05

1.6.6 RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)

- Groupe loup/lynx RNF (co-coordination dudit groupe par le conservateur) une rencontre par mois
- Pôle forêt de RNF : participation aux réunions techniques
- Congrès RNF



2. GESTION DE LA FRÉQUENTATION

2.1 SIGNALÉTIQUE ZONE DE QUIÉTUDE DE LA FAUNE SAUVAGE

Renforcement du balisage sur le terrain

Les Zones de quiétude de la faune sauvage (ZQFS) couvrent 2 800 hectares pour un périmètre totalisant 83 km. Chaque année, les agents de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura ont à cœur d'en faire le tour pour vérifier la signalétique les délimitant. À pied ou en ski de randonnée, ils cumulent kms et dénivelé pour s'assurer du respect de l'arrêté préfectoral pris pour les réglementer.

Les ZQFS sont matérialisées sur le terrain à l'aide d'une signalétique qui se veut visible. L'idée étant que chaque citoyen puisse avoir l'information et contribuer à la protection de la faune sauvage trouvant quiétude dans ces aires.

Cette année, l'installation de la signalétique Réserve naturelle s'est faite avec l'aide de bénévoles Accompagnateurs en montagne, de l'ONF, ainsi qu'avec le service « Éducation, valorisation et promotion du développement durable » et le service « Itinéraires de loisirs ».

Cette semaine de terrain fut également l'occasion d'aider au balisage des sentiers raquette.

Peu de détériorations sont à signaler sur la signalétique spécifique aux Zones de quiétude cette année.



Suivi de l'évolution de la fréquentation et des pratiques dans les ZQFS

Afin de mesurer l'efficacité des ZQFS, et notamment le respect de celles-ci, six pièges-photos ainsi qu'un éco-compteur seront installés dans et aux abords des Zones afin de comptabiliser notamment les infractions (tout en respectant les codes de la CNIL) entre le 15 décembre 2025 et le 30 juin 2026. Les données seront analysées d'ici fin 2026.



2.2 SENSIBILISATION DES SOCIOPROFESSIONNELS

Comme chaque année, les agents de la Réserve naturelle ont parcouru le territoire dans le but de sensibiliser les usagers à l'intérêt de protéger la faune, la flore en respectant notre réglementation ainsi que les ZQFS.

La journée conviviale, organisée à l'occasion des 30 ans de la Vattay, a permis de sensibiliser plusieurs centaines de sportifs. Certains déjà convaincu de l'utilité des espaces protégés, d'autres bien moins, du moins au début des conversations !

Outre le grand public, l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Gex ainsi que le Syndicat mixte des Monts-Jura (SMMJ) ont été sensibilisés. L'un via une sortie de groupe organisée le 15 mai, à l'occasion du débalisage de la ZQFS des Platières, l'autre pendant la journée d'intégration des employés du [SMMJ](#). Ils sont la clé d'une diffusion à large échelle de notre réglementation et de la primordialité de celle-ci.



3. SURVEILLANCE & POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 COOPÉRATION RÉGIONALE & DÉPARTEMENTALE

La Réserve naturelle est pleinement intégrée au groupe « Police » des Réserves naturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes et participe également au groupe Police national coordonné par Réserves naturelles de France. Depuis 2014, les réserves naturelles sont associées aux réflexions menées au niveau départemental, grâce à l'implication de la RNN de la Haute Chaîne du Jura, qui intervient en lien avec les autres réserves naturelles du département. Alors qu'une MISEN se tient presque chaque mois, la MIPEN s'est, elle, réunie deux fois, à l'initiative de la DDT de l'Ain.

La Mission interservice de l'eau et de la nature (MISEN) est l'instance de coordination entre services de l'État et établissements publics, chargée de la déclinaison départementale des politiques de l'eau et de la biodiversité pour le compte de l'État.

3.2 TOURNÉES DE SURVEILLANCE

Sur l'année 2025, 30 tournées de surveillance classiques ont été effectuées par les agents de la RNN.

Contrairement aux années précédentes il n'y a pas eu de tournées de surveillance avec l'ONF cette année.

1 tournée estivale a pu être organisée avec la brigade de gendarmerie de Chézery-forens.

Si nous n'avons pas mis d'opération spécifique en place avec la Police municipale de Gex nous avons néanmoins accueilli un de leurs agents en formation sur deux jours.

Au total 31 contraventions ont été effectuées par les agents de la RNN. Les infractions les plus couramment constatées et verbalisées sont la circulation irrégulière d'animal domestique (chien interdit) et la circulation des véhicules terrestres à moteur. Par ailleurs une procédure en co-saisine avec l'OFB et la gendarmerie a été initiée cette année pour des travaux réalisés sans autorisation en Réserve naturelle et entraînant une destruction / modification de l'état ou de l'aspect d'un territoire classé en réserve naturelle.

EN BREF

30

tournées de
surveillances

31

infractions
relevées



J3 - Infraction à la législation sur les espaces naturels		PRO INT	PRO EXT	PRO TOT
J31 - Infraction forestière (au sens de l'article L.161-1 du code forestier)				
11946 - CIRCULATION DE VEHICULE SUR UNE ROUTE DE FORET INTERDITE A LA CIRCULATION	C4	7	0	7
11952 - STATIONNEMENT DE VEHICULE SUR UNE ROUTE DE FORET INTERDITE A LA CIRCULATION	C4	6	0	6
Total J31 - infraction forestière (au sens de l'article L.161-1 du code forestier)		13	0	13
J33 - Réserves naturelles (Livre III Titre III chapitre II c.envir)				
10203 - CIRCULATION IRREGULIERE DE PERSONNE DANS UNE RESERVE NATURELLE	C3	3	0	3
10206 - CIRCULATION IRREGULIERE D'ANIMAL DANS UNE RESERVE NATURELLE	C3	15	0	15
Total J33 - Réserves naturelles (Livre III Titre III chapitre II c.envir)		18	0	18
Total J3 - Infraction à la législation sur les espaces naturels		31	0	31
Total		31	0	31



3.3 SUIVI DES TRAVAUX ET AUTORISATIONS

Le tableau de suivi des travaux et des autorisations se trouve en annexe 3.

3.4 SURVEILLANCE INTER-SERVICES

Habituellement organisée au printemps, l'opération s'est tenue cette année le jeudi 1er mai, jour férié de la fête du Travail. Nous avons sollicité la gendarmerie, l'OFB, l'ONF, les douanes ainsi que les polices municipales de Gex et de Divonne, réunissant au total 35 participants.

Six équipes de 5 à 6 personnes ont parcouru la Réserve naturelle du nord au sud entre 9h30 et 15h, réparties en fonction des Zones de quiétude de la faune sauvage et des secteurs les plus fréquentés.

Les principales infractions recherchées concernaient la circulation des véhicules motorisés, les circulations irrégulières de personnes dans les Zones de quiétude de la faune sauvage et la présence de chiens.

Au final plusieurs infractions ont été relevées :

- 3 verbalisations pour circulation irrégulière d'animaux domestiques (chiens),
- 5 verbalisations pour circulation ou stationnement de véhicules à moteur sur route forestière interdite,
- 1 verbalisation pour circulation irrégulière en zone de quiétude de la faune sauvage.

Cette journée a également permis de croiser plus de 300 usagers du site (principalement randonneurs et traileurs) et d'échanger avec plus de la moitié d'entre eux afin de les sensibiliser à nos missions et à la réglementation.

Enfin, de nombreux échanges ont eu lieu entre les différents services mobilisés, permettant de mieux comprendre les missions de chacun, les spécificités de la réserve, et d'envisager de futures opérations communes. Cet aspect collaboratif constitue un véritable atout, au-delà de la seule action de surveillance du jour J.



6

équipes de 5 à 6 personnes ont parcouru la RNNHCJ du nord au sud de 9h30 à 15h00 selon les secteurs.

300

personnes rencontrées sur les sites (randonneurs / traileurs majoritairement) et échanges avec près de 100 d'entre elles afin de les sensibiliser à nos missions et à la réglementation.



GÉRER UN ESPACE NATUREL EMBLÉMATIQUE

1. ACTIONS DE CO-GESTION PASTORALES

1.1 LES ALPAGES

Alpages du Turet et de Vieille Maison

La Ville de Gex a bénéficié de financements du PPT pour des travaux de réhabilitation sur les alpages du Turet et de Vieille Maison.

Pour l'alpage de Vieille Maison, les interventions ont consisté à aménager une piste d'accès rudimentaire, à créer un impluvium de 35 m² permettant d'alimenter une citerne de 50 m³ destinée au stockage et à la distribution de l'eau, ainsi qu'à installer des équipements de contention.

Sur l'alpage du Turet, la citerne existante a été raccordée à un bac d'abreuvement.

L'ensemble des travaux s'est achevé à l'automne 2025.

Cette réhabilitation permettra l'accueil de nouveaux exploitants en 2026 : le GAEC de la Valserine.



Alpage du Sorgia

Le SIVOM du Crêt d'Eau mène des travaux de réfection portant sur quatre tronçons de pistes de l'alpage du Sorgia.

Sur les 240 mètres linéaires de piste menant au Sorgia du bas, un reprofilage a été réalisé afin de réduire la pente sur certains secteurs. Les interventions comprenaient également le broyage des matériaux, l'apport de chaux et la mise en place de revers d'eau.

L'autre partie du chantier concerne la piste d'accès à Bizot, qui a fait l'objet d'un reprofilage et de la création d'un dévers pour améliorer l'évacuation des eaux. Là aussi, un apport de chaux, des opérations de compactage et la pose de revers d'eau étaient programmés.

À la suite du suivi intermédiaire du chantier, il a été décidé de reporter le chaulage au printemps/été 2026, les températures actuelles ne permettant pas une mise en œuvre durable.

Parallèlement, le Syndicat d'alpage du Sorgia a conduit des travaux de reconquête pastorale. Quatre secteurs ont été sélectionnés pour l'arrachage de buissons et le broyage de jeunes pousses. Les buissons retirés ont été entreposés en andains en lisière de forêt.

Il n'y a eu aucune intervention sur les arbres ou bosquets et 20 % des broussailles (églantiers et aubépines majoritairement) ont été conservées afin de maintenir une mosaïque d'habitats favorables à certaines espèces telle la pie-grièche écorcheur.

Le parc de contention sera également déplacé et amélioré grâce à l'installation de fourreaux et de poteaux amovibles.

Une demande d'autorisation complémentaire devrait être faite courant 2026 pour déplacer le passage canadien.

1.2 RÉALISÉS HORS PLAN PASTORIAL TERRITORIAL

📍 Alpage de la Girandette (Divonne-les-Bains)

L'agriculteur et propriétaire de l'alpage de la Girandette a réalisé des travaux de réparation sur la citerne présente dans son alpage.

En effet le muret de pierre protégeant le tuyau d'alimentation de ladite citerne était dégradé.

L'objectif de ces travaux est de permettre un abreuvement du troupeau pérenne dans le temps.

📍 Alpage de la Chenaillette

Le Département de l'Ain, propriétaire du chalet de la Chenaillette, souhaitait installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment. Il s'agissait en réalité de déplacer les panneaux solaires déjà présents sur le site.

Depuis plusieurs années, le système d'alimentation électrique destiné aux clôtures et au chalet connaissait de nombreuses pannes. Celles-ci étaient principalement dues au fait que les panneaux, installés au sol, devaient être débranchés chaque hiver pour éviter les dommages causés par l'accumulation de neige. Cette mise hors service saisonnière entraînait la décharge et l'usure prématurée des batteries, qui ont dû être remplacées à plusieurs reprises.

Auparavant posés sur une dalle béton située au-dessus d'une cuve d'eau près du chalet, les panneaux ont été installés sur le toit afin de réduire le nombre d'équipements au sol et de limiter l'impact paysager.

Placés en hauteur, ils n'auront ainsi plus besoin d'être débranchés en hiver, ce qui permettra de maintenir la charge des batteries et d'allonger leur durée de vie.

Concernant les travaux d'ouverture de l'alpage qui sont prévus tous les ans sur la Chenaillette par l'ONF, un point a été fait sur le terrain concernant les interventions de fin 2024. Ce sont des travaux prévus à l'aménagement forestier et qui permettent de limiter une recolonisation trop importante des zones pâturées par les ligneux notamment en secteur de pré-bois.

Aucune intervention n'a été faite en 2025 par l'ONF les travaux étant décalés à 2026.

Un comité de site ENS de la Chenaillette, réunissant l'ensemble des partenaires sur le sujet sera programmé en début d'année 2026 pour faire le bilan du 1er plan de gestion du site et lancer les réflexions pour le futur plan de gestion.



1.2 SYLVICOLE

1.2.1 ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX RELATIFS À LA CRISE SANITAIRE EN RÉSERVE NATURELLE

Les peuplements forestiers d'épicéa et de sapin pectiné représentent 6000 ha de la surface gérée en forêt publique dans le périmètre de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (RNNHCJ). La forêt privée représente quant à elle environ 1000 ha dans l'enceinte de la RNNHCJ pour ces deux mêmes essences.

Ces peuplements connaissent depuis plus de cinq ans des dépérissements importants en raison du réchauffement climatique ayant pour conséquence l'explosion des populations de scolytes, petit coléoptères indigènes parasitoïdes dont les larves attaquent le plus souvent des arbres fragilisés. Cette situation bouscule l'exploitation courante des forêts publiques et privées, notamment les programmes de coupes et travaux sylvicoles ainsi que les essences dont la culture est gérée à des fins de production, conduisant à l'impossibilité de mettre en œuvre les documents de gestion élaborés par l'ONF et les propriétaires ou gestionnaires privés.

Les situations de crise sanitaire sont intégrées dans une certaine mesure aux procédures habituelles de gestion forestière. Les exploitants disposent ainsi de marges de manœuvre, en fonction du statut public ou privé de la forêt concernée, pour réaliser des coupes sanitaires de produits dits « accidentels ». Cependant, en matière de gestion publique, passé un certain pourcentage de coupes sanitaires, les documents de gestion doivent être révisés.



La crise massive du scolyte dans le département de l'Ain impose aux services de l'État (DRAAF) de procéder à une révision générale et exceptionnelle de l'application de ces documents pour permettre à l'ONF d'intervenir pour le compte des communes. En outre, l'obligations faites aux propriétaires forestiers, par le biais notamment de l'arrêté du 16 janvier 2024 de la préfète de région relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa commun dans les peuplements atteints, visent une limitation de la prolifération du scolyte par des coupes et une évacuation des bois systématiques et potentiellement massives.

Or, la RNNHCJ accueille des milieux naturels et des espèces sauvages particulièrement sensibles à ce type d'interventions qui, si elles ne sont pas cadrées, pourraient occasionner des pertes majeures et irréversibles de biodiversité dans cet espace à protection forte. L'article 5 de l'arrêté régional susvisé prévoit cependant qu'un cadre particulier soit appliqué dans les aires de protection forte que sont les Réserves naturelles.

Face à ce constat, la Réserve naturelle a initié conjointement avec l'ONF et en lien étroit avec les Services de l'Etat, une concertation de l'ensemble de la filière bois (privée et publique) concernée par cette crise. Le but étant de définir un cadre juridique permettant d'autoriser les coupes sanitaires en Réserve naturelle, que ce soit en forêt publiques ou en forêt privés tenant compte des enjeux de conservation de celle-ci.

Cette consultation menée en plusieurs étapes, sous l'égide du sous-préfet de Gex, a abouti à la mise en place de deux arrêtés préfectoraux définissant les règles d'interventions de coupe sanitaires et sécuritaires dans l'enceinte de la Réserve naturelle.

Ces deux arrêtés préfectoraux distinguent deux types d'intervention suivant la superficie concernée :

- < 1 ha → AP travaux légers
- > ou = 1 ha → AP travaux lourds

Ces deux arrêtés cadrent de manière claire la gestion du bois dépérissant dans la RNNHCJ.

En quelques points :

- Définitions de zones à enjeux faibles, moyennes et fortes
- Réalisation de visites de parcelles (agent RNNHCJ et forestier) avant réalisation des coupes et rédaction d'un procès-verbal récapitulatif
- Maintien de 10 à 20 arbres secs à l'hectare
- Pas de coupes sécuritaires sur sentiers et routes non ouvertes à la circulation et aux activités de pleine nature
- Pas de plantation systématique pour favoriser la régénération naturelle
- Limitation du nombre d'interventions selon les enjeux

En 2025, ce sont 22 parcelles de forêts communales qui ont fait l'objet d'une visite conjointe RNNHCJ/ONF ainsi que 4 parcelles de forêts privées afin de prendre en compte les enjeux de conservation de la biodiversité.



1.2.2 FORÊT PUBLIQUE

1.2.2.1 RÉVISION D'AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

Dans le cadre de la convention de partenariat ONF-RNN, des échanges ont eu lieu pour des propositions et choix concernant la révision de deux aménagements forestiers dans le périmètre de la Réserve naturelle.

Cette année, la forêt communale de Farges (433 Ha) et la forêt domaniale de la Valserine (156 Ha) ont fait l'objet d'échange avec les services de l'ONF.

Avant la rédaction définitive des documents par l'ONF, la RNN a transmis les données naturalistes à sa disposition ainsi que les zones/espèces à enjeux pour la biodiversité dans les parcelles concernées.

Une fois l'aménagement rédigé, une relecture complète a été faite par la RNN qui a donné lieu à quelques modifications.

Par la suite, le Conseil municipal a dû se positionner sur les différents choix et possibilités proposés par l'ONF (tenant compte des préconisations de la RNN) dans la gestion à long terme de ces forêts communales.

En 2026, ce sont les aménagements de la forêt communale de Lélex ainsi que de la Domaniale de Fort l'Écluse, sur lesquels la Réserve viendra apporter son expertise.

1.2.2.2 JOURNÉE DE TRAVAIL/COHÉSION ONF-RNNHCJ

Chaque année, les équipes de l'Unité Territoriale Gex de l'ONF et les agents de la Réserve naturelle réalisent dans le cadre de la convention de partenariat qui lie les deux structure, une journée d'échanges techniques sur un territoire qui leur est commun.

Ce moment convivial a pour but l'échange d'informations et l'apprentissage d'une culture commune entre les agents.

Amenés à collaborer régulièrement sur différentes thématiques (Suivis naturalistes, police de l'environnement, gestion forestière, travaux, activités de pleine nature), la journée s'est déroulée sur le plateau de la Vattay.

Cette journée 2025 fut l'occasion de présenter plus en détail : les deux AP sanitaires validés en fin d'année 2025 et leurs application sur le terrain ainsi que les suivis scientifiques actuellement réalisées par la Réserve naturelle.



1.2.3 FORÊT PRIVÉE

GROUPEMENT FORESTIER DU VIOLON (MIJOUX)

Une réunion de présentation du nouveau Plan simple de gestion (PSG) du Groupement forestier du Violon, propriété de la scierie Ducret, premier acteur de la filière bois dans l'Ain, a été effectuée en début d'année par le CNPF.

A la suite de cet échange, de l'apport de données naturalistes par la RNNHCJ, et d'une visite de terrain avec le propriétaire concernant les arrêtés préfectoraux scolytes, le PSG a pu être validé par les services de la DREAL et la Réserve naturelle.

GROUPEMENT FORESTIER DU SYNDICAT GENEVOIS D'ELEVAGE BOVIN (MIJOUX)

La Réserve naturelle a également participé à la révision du document de gestion du Groupement du syndicat genevois d'élevage bovin.

La majorité des parcelles étant situées dans le département du Jura, seule une partie du document se voit concerné par le périmètre de la RNNHCJ, sur la partie aindinoise de la propriété. Après présentation des coupes par le CNPF, la Réserve naturelle a pu ajouter ses remarques et modifications avant validation du document.



1.2.4 PROTOCOLE DE SUIVI DENDOMÉTRIQUE DES RESERVES FORESTIÈRES

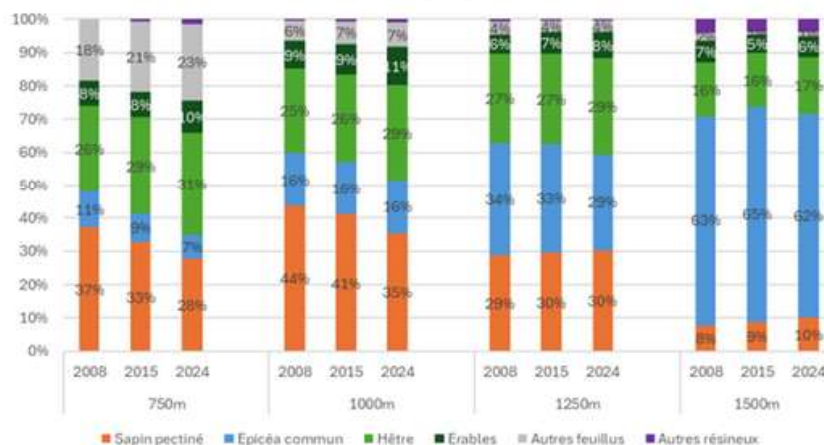
Les analyses du PSDRF ont pris un peu de retard et sont toujours en cours. Néanmoins, les premiers résultats présentés par l'ONF montrent une réduction de la surface terrière à l'échelle de la RNNHCJ entre 2015 et 2024, alors qu'elle avait nettement augmenté entre 2008 et 2015, en lien avec le changement climatique et la crise du scolyte. La baisse de surface terrière touche plus particulièrement les résineux (Sapin pectiné et Épicéa commun) qui restent tout de même les deux essences majoritaires à l'échelle de la RNNHCJ. La part d'épicéa diminue à toutes les altitudes, alors que la part de sapin diminue à basse altitude mais augmente à haute altitude, indiquant une remontée de l'espèce avec le changement climatique. Sans surprise, la part de feuillus (notamment Hêtre et Érables) augmentent à toutes les altitudes.

Le changement climatique a causé une forte augmentation de la quantité de bois mort, qui est actuellement de 50m³/Ha contre moins de 30m³/Ha en 2015. D'un point de vue écologique cette augmentation est bénéfique à la biodiversité, le volume de bois mort atteignant maintenant un seuil comparable à ce qui peut se trouver dans des forêts dites « naturelles ». Néanmoins, cette augmentation de volume se concentre principalement dans les résineux morts debout, sa diversité est donc encore réduite et devrait s'améliorer avec les années.

La régénération à l'échelle de la RNNHCJ est bonne, avec 43% de surface régénérée, sachant que le seuil minimum requis pour une bonne régénération est de 20% de la surface. La régénération est dominée par le hêtre qui reste l'essence majoritaire à toutes les altitudes. Le sapin est la 2^{ème} essence la plus présente dans la régénération, notamment entre 900 et 1300 mètres d'altitude. L'épicéa est peu présent, hormis dans les plus hautes altitudes où il reste plus présent que le sapin. Les autres feuillus ont globalement une bonne dynamique.

Le passage à la futaie des semis a actuellement un taux assez faible et a baissé par rapport aux précédents cycles. Les causes précises ne sont pas connues mais cela peut s'expliquer par une combinaison de facteurs tels que la dynamique du cycle forestier, le changement climatique, la pression d'abrutissement du gibier selon les secteurs, etc.

Evolution de la composition en essence par strate d'altitude entre 2008 et 2024



Les analyses du PSDRF permettent de tirer des enseignements pour la gestion future des forêts par l'ONF. Dans l'immédiat, il semble pertinent de réduire les volumes totaux récoltés, toutes les essences subissant une baisse de production. Le sapin et l'épicéa sont fortement impactés mais conservent néanmoins une production intéressante. L'idée serait donc de faire remonter petit à petit le sapin en haute altitude et de miser sur une dynamique feuillue à basse et moyenne altitude. Un travail important sera à mener sur la régénération pour conserver une bonne diversité des essences et éviter que le hêtre ne devienne totalement dominant selon les secteurs.

Les quelques éléments présentés ici sont issus d'analyses préliminaires. D'autres analyses seront menées par l'ONF, notamment à l'échelle de l'Observatoire Forestier des Montagnes de l'Ain, et par la RNNHCJ.

1.3 CYNÉGÉTIQUE

1.3.1 COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (DDT 01)

Le conservateur de la RNNHCJ, est membre de la commission (CDCFS) en tant que personnalité qualifiée en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage . Rappelons que cette commission est amenée d'une année sur l'autre, à instruire les demandes de chacune des sociétés de chasse du département de l'Ain et ainsi fixer les plans de chasse de l'année en cours. La Réserve naturelle est entre autre concernée par le sanglier, le cerf, le chevreuil et le chamois. La CDCFS instruit également les demandes de recours ainsi que toute procédure liée à la gestion cynégétique de la faune sauvage.

Le conservateur à donc participé :

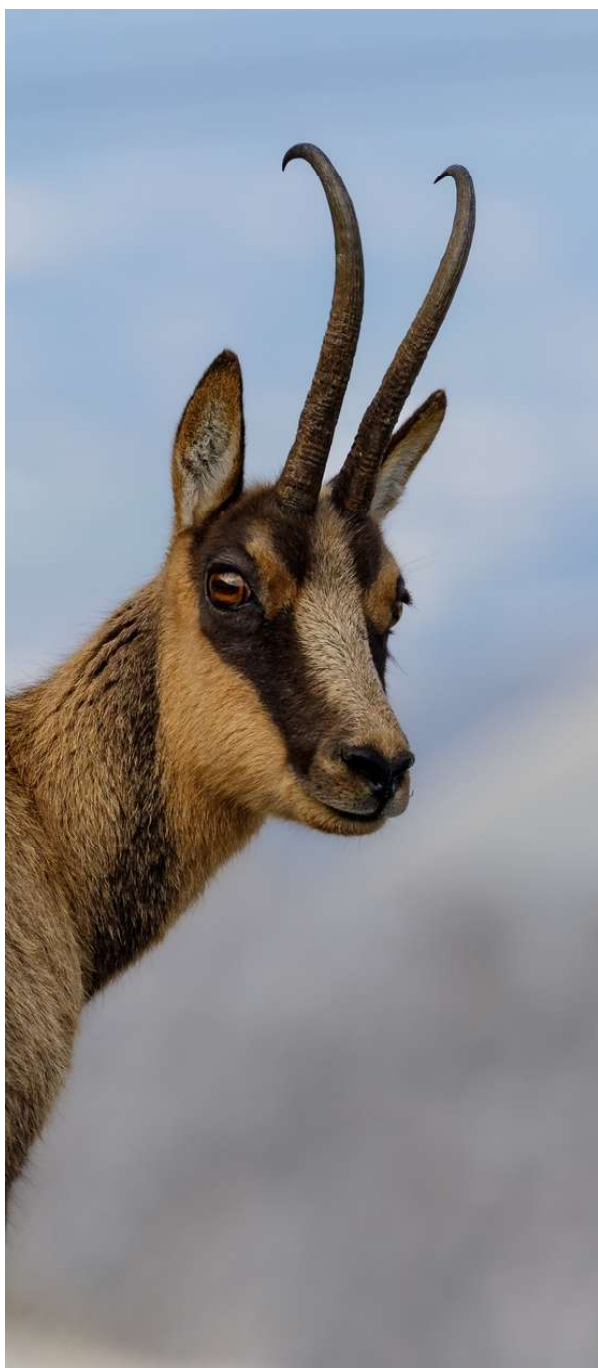
- à une séance plénière les 12/02
- par consultations les 4/09 et 29/10

1.3.2 ÉCHANTILLONNAGE CHAMOIS (FDC01)

La Fédération des chasseurs de l'Ain a obtenu lors du comité consultatif du 07/02/2024 le renouvellement du suivi de l'espèce chamois sur le territoire de la Haute Chaîne du Jura pour les années 2024, 2025 et 2026. Ce suivi se décline en 2 parties :

- Des échantillonnages annuels réalisés sur six zones distinctes (protocole de suivi « IPS » - Indice d'Abondance Pédestre)
- Un Comptage annuel (circuits mobiles + postes fixes) ayant pour objectif le dénombrement des chamois sur l'ensemble de la Haute Chaîne du Jura. Ce comptage nécessite la présence, sur une seule et même journée, de 90 à 120 personnes (Agents techniques de la FDC01, Agents de la RNNHCJ, agents de l'ONF, lieutenants de Louveterie et chasseurs locaux).

Pour l'année 2025, seul l'échantillonnage a été réalisée au mois de juin (en attente du bilan qui sera transmis par la FDC01). La RNN a participé à une sortie.



2. ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

2.1 FAUNE

2.1.1 GRAND TÉTRAS

2.1.1.1 SUIVI DES PLACES DE CHANT INACTIVES



Afin d'optimiser le suivi, d'améliorer la connaissance de la dynamique de population du Grand Tétras, tout en limitant le dérangement de l'espèce, un ajustement du protocole de suivi de l'espèce a été initié par le plan de gestion 2020-2029. Ce dernier prévoit une alternance entre le suivi annuel des places de chant actives et la prospection biennale de secteurs et de places de chant considérés comme inactifs.

Les résultats de la campagne 2025, axée sur le suivi des places de chant inactives confirme, s'il en était nécessaire, le déclin de l'espèce observé dans la RNNHCJ comme à l'échelle de l'arc jurassien.

2 Écoutes matinales et prospections :

- **Poutouille** : Aucun indice ni traces de présence, pose de deux caméras automatiques et d'un enregistreur acoustique au mois de mars. La relève des dispositifs en juillet confirme qu'il n'y a plus d'activité sur cette place de chant.
- **Varambon** : Une écoute matinale puis une prospection de l'ancienne place de chant n'a donné lieu à aucune observation ni observation d'individus sur le site.

1 suivi par caméras automatiques et sondes acoustiques sur place de chant active :

- **Vieille Maison** : la pose de trois caméras et de deux sondes acoustiques à permis la collecte de nombreuses données sur la place de chant sans dérangement de celle-ci. Les dispositifs ont été installés début avril avant d'être analysés en juillet. On constate des parades et des interactions entre individus pendant une période de trois mois.



2.1.2 AIGLE ROYAL

2.1.2.1 SIMULTANÉE AIGLE ROYAL

Cette opération de comptage a eu lieu cette année le 19 mars. Elle vise à suivre la population d'aigles royaux présente sur la Réserve naturelle, grâce à plusieurs postes d'observation répartis sur l'ensemble de la Haute Chaîne du Jura.

Cette année, neuf équipes ont été mobilisées pour cette action essentielle au suivi de l'espèce. 29 personnes – expertes ou débutantes, professionnelles ou bénévoles – ont pu bénéficier d'excellentes conditions d'observation.

L'opération a permis d'observer un couple adulte dans le nord de la Réserve naturelle, dans le secteur Branveaux / Creux de Envers / Vieille Maison, où deux équipes ont confirmé un accouplement.

Ce duo était par ailleurs accompagné d'un immature lors de certains déplacements, soulevant la question d'une reproduction non détectée l'an dernier.

Il est donc apparu pertinent, à la suite de cette journée, de programmer de nouvelles investigations afin de localiser le site de nidification potentiel de ce couple, qui ne semble plus utiliser son arbre habituel. Ces 3 mêmes individus ont également été aperçus à plusieurs reprises plus au centre de la Réserve naturelle, entre le Creux de Praffion et le Mont Chanais, avec de belles interactions observées avec des chamois.

Un second couple adulte a été identifié dans le sud, avec l'une des aires connues visiblement occupée (suspensions de ponte), laissant penser que la nidification était engagée.

Des prospections complémentaires seront menées pour préciser la situation sur ces deux secteurs : installation, occupation des aires connues, etc.

De nombreuses autres espèces ont également été observées : faucons pèlerins et crécerelles, éperviers d'Europe, milans noirs et royaux, buses variables, ainsi qu'une grande diversité de passereaux (grands-corbeaux, grives musiciennes, mésanges charbonnières, bleues, noires, nonnettes et huppées, grosbecs casse-noyaux, entre autres).



2.1.2.2 SUIVI DE LA REPRODUCTION

Concernant l'aire située au sud de la Réserve naturelle nos différentes investigations et collecte d'informations auprès de naturalistes partenaires nous ont permis de constater que malheureusement la nidification a été un échec.

En revanche concernant le couple du nord, si plusieurs prospections ciblées durant le printemps et le début de l'été nous ont laissé croire qu'il ne se passait rien, une excellente surprise a eu lieu lors d'une micro-simultanée en interne le 9 juillet avec la découverte d'un aiglon avec le couple d'adultes à proximité.

Nous ne sommes toutefois pas parvenus à localiser précisément l'aire occupée.



2.1.3 PETITES CHOUETTES DE MONTAGNE

2025, c'est aussi la poursuite du protocole de suivi des petites chouettes de montagne, piloté à l'échelle nationale par l'ONF et la LPO.

Chaque année, la Réserve naturelle profite de cette période de prospection pour mobiliser son réseau bénévole et accroître les sites de suivis de ces deux espèces.

Le protocole consiste à réaliser deux transects au coucher du soleil et au crépuscule afin de détecter les individus chantants.

Le protocole est effectué au mois de mars, période durant laquelle les couples se forment, et communiquent grâce à leur chant facilement reconnaissable.

16 bénévoles ont ainsi épaulé les agents de la Réserve naturelle pour inventorier 7 sites pour lesquels les données de petites chouettes étaient lacunaires.

Chevêchette d'Europe :

- 1 individu sur Gex
- 1 individu sur Crozet
- 1 individu sur Farges
- 2 individus sur Chézery

Nyctale de Tengmalm :

- 1 individu sur La Vattay
- 1 individu sur Chézery



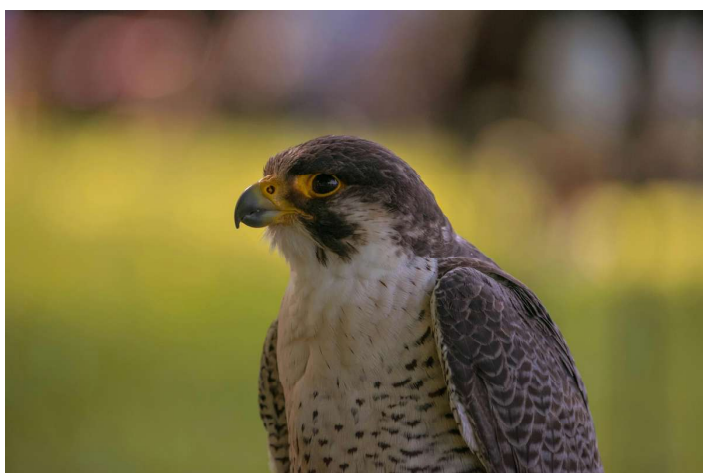
2.1.4 FAUCON PÈLERIN

Cette année, le suivi du Faucon pèlerin a été fait avec l'aide de dix bénévoles suivant sept sites.

Au minimum, ce sont trois sessions d'observation qui ont été réalisées par site entre fin janvier et mi-juin. Sept sites se sont révélés occupés dont quatre par un couple avec seulement une preuve de reproduction. En espérant que l'année prochaine se révèle plus fructueuse quant à cette espèce.

Toujours sur le sujet de l'ornithologie, nous avons intégré depuis deux ans le programme STOC pour Suivi temporel des oiseaux communs. Réparti en deux secteurs avec 10 points d'écoutes pour chaque, ce suivi à long terme est conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs dans un secteur défini.

A l'heure actuelle, ce sont 51 espèces qui ont été observées sur Grande Montagne et 43 sur Nardérons. Parmi elles, nous pouvons noter le Monticole de roche, le Venturon montagnard ou encore le Bruant fou. Au bout de 5 ans de suivi, ces deux sites pourront être intégrés dans les statistiques nationales et contribuer au suivi à grande échelle des oiseaux en France.



2.1.5 CHIROPÈRES - ALTICHIRO

La Réserve naturelle participe au projet Altichiro qui a pour but d'améliorer les connaissances des chiroptères de montagne. Ainsi, quatre enregistreurs ont été installés pendant deux périodes d'une semaine (en juillet et août), respectivement dans le Creux de l'Envers, sur le Mont Chasnais, sur la Chenaillette et sur la Maréchaude.

Outre les chiroptères pouvant évoluer en altitude, nous suivons avec l'aide de MD-Environnement deux sites afin de déterminer s'ils peuvent être qualifiés de « sites de swarming » pour les chauves-souris. Ce comportement consiste en un regroupement de centaines d'individus, appartenant parfois à plusieurs espèces, où les femelles viennent choisir leur partenaire. D'une importance primordiale, ces sites permettent un brassage génétique bien plus important que dans une colonie de reproduction classique.

Grotte de Chazuet : un enregistreur a été installé mais a dû être supprimé quelques semaines plus tard car vandalisé.

Gouffre du Bouchet : l'enregistreur est resté plus d'un mois. Les analyses sont en cours par MD-Environnement. En parallèle, des sessions de captures ont été organisées. La première fin août, ayant donné 185 chauves-souris de 8 espèces différentes. La seconde, fin septembre avec 151 chauves-souris et 9 espèces différentes.

2.1.6 LYNX

Depuis 2015, la RNNHCJ organise, tous les deux ans, ses propres sessions intensives de piégeage photographique afin d'estimer la population de lynx présente sur son territoire.

En 2025, l'opération s'est déroulée du 2 février au 23 avril. Elle a été menée par la Réserve naturelle en partenariat avec l'ONF, le PNR du Haut-Jura, Pays de Gex aggro et plusieurs bénévoles.

Des lynx ont été détectés sur 8 des 13 sites de l'étude, et 58 « captures photographiques » ont été retenues pour identification afin de pouvoir procéder aux calculs d'abondance et de densité.

Après examen des photographies au moins 6 individus différents ont pu être déterminés.

L'OFB n'étant plus en mesure de procéder cette année à l'identification des individus nous avons dû patienter et faire les démarches pour pouvoir utiliser le logiciel Whiskerbook, finalement remplacé par ArgusWildAI. Son déploiement devrait intervenir d'ici le début de l'année 2026.

Par ailleurs, tout au long de l'année plusieurs observateurs extérieurs appartenant au réseau de bénévoles de la Réserve naturelle ont transmis des photos ou vidéos de lynx observés dans la Réserve ou à proximité immédiate. De plus, les pièges photographiques installés pour le suivi du loup ou des ongulés ont également permis de capturer des images de lynx, transmises au réseau lynx de l'OFB.

Plusieurs crottes ont également été collectées et transmises à la SFEPM dans le cadre d'une étude visant à améliorer les connaissances sur la génétique des populations de lynx boréal en France et sur la diversité de leur régime alimentaire. Cette étude est encadrée scientifiquement par le Laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Franche-Comté, tandis que la SFEPM coordonne le réseau de collecte dans le cadre du projet OEIL de Lynx.

Le suivi de l'état des populations de grands carnivores constitue un objectif prioritaire du plan de gestion de la RNNHCJ. Le lynx boréal fait partie des espèces de carnivores inscrites sur des listes de protection internationales, européennes, nationales et régionales, justifiant la mise en place de mesures de conservation face aux menaces qui pèsent sur elles.

PROJET D'ETUDES

Février 2024 : Validation du projet de recherche de la RNNHCJ suite à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du PNA loup :

- Équiper des loups de collier GPS
- Analyser le régime alimentaire via "DNA barcoding"

Objectifs : Connaître, comprendre et anticiper les comportements du loup grâce au "biologging" :

- Définir le territoire occupé par la meute dite de la Haute Valsérine.
- Évaluer les interactions activités humaines – loups :
 - Comprendre le paysage de la peur généré par les activités humaines ;
 - Évaluer si la sélection des habitats se fait selon un degré de tranquillité (hors RNN, RNN, réserves de chasse, zones de quiétude de la faune sauvage, etc.) ;
 - Évaluer les interactions avec les troupeaux domestiques selon leur composition et les moyens de défense mis en place.
- Évaluer les interactions loups – proies sauvages :
 - Effet sur la densité des ongulés sauvages ;
 - Effet sur leur répartition spatiale et leur comportement ;
 - Analyse du régime alimentaire du loup.
- Évaluer les effets en cascade du loup sur la végétation forestière et les autres espèces sauvages (Grand tétras, lynx, etc.) ==> long terme :
 - Évaluer la régénération forestière sur des zones actuellement jugées surpâturées ;
 - Évaluer une potentielle modification de la diversité et de la richesse spécifique des habitats forestiers ;
 - Quels effets sur les autres espèces de faune dépendant directement des milieux forestiers ?

Partenariats scientifiques : Services de l'État, PGA (gestionnaire), RNF, Asters, membre du conseil scientifique de la RNNHCJ, INRAE, Université de Rennes, OFB, Hepia (CH), Canton de Vaud (CH), KORA (CH), IPRA (CH), Albert Roura (Esp)...

Projet de thèse sur le sujet.

En 2025 la RNNHCJ a :

- Finalisée et obtenue toutes les dérogations et formations nécessaires à la capture des loups,
- Lancée le 13/10 la 1ère session de capture

NB : Périodes captures privilégiées : entre le 01/09 et le 15/11 et le 1er/03 et 15/04 de chaque année entre 2025 et 2028 (2 à 4 sessions de 10 jours par an)

Le loup fait l'objet d'actions spécifiques dans le plan de gestion 2020-2029 de la RNNHCJ (voir ICI) et est intégré dans les réflexions/études portées par son observatoire « ongulés-habitats » :

Actions courantes :

- Suivis par pièges photographiques (aléatoires et protocolés) ;
- Relevés d'indices (protocolés ou aléatoires = transect/parcours hivernaux prédéfinis) ;
- Transmission données et indices pour analyses (fèces, urine, poils, sang,...) ;
- Suivis nocturnes organisés durant l'été (caméras thermiques),

Actions spécifiques 2025 :

- 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 : renouvellement du suivi par photo-piégeage intensif des ongulés en lien avec L'Hepia (CH) réaliser entre 2019-2020 = Évaluer l'évolution de l'occupation du territoire par les ongulés en lien avec les activités humaines et suite au retour du loup (Aide financière de la Fondation François Sommer) ==> Analyses en cours
- Lancement à l'automne 2025 du projet Anthropofear (pilote par l'INRAE-CEFS en lien avec l'Hepia et l'OFB) ==> évaluer la réponse des ongulés sauvages face au paysage de la peur généré par les activités humaines ainsi que par les prédateurs naturels et estimer les répercussions de ce paysage de la peur sur les milieux forestiers ==> Objectif : Capturer 10 à 15 cerfs/biches pour les équiper de colliers GPS.
- Thèse « Effets du retour du loup dans un système sylvo-pastoral : étude des effets en cascade sur les populations d'ongulés sauvages et sur la végétation associée dans une réserve naturelle nationale »
 - Thésard : Clément Dupriez (Ingénieur IPEF).
 - Débutée au 01/09/2025 pour une durée de 36 mois.
 - Encadrement technique et scientifique : INRAE, CNRS et RNNHCJ.

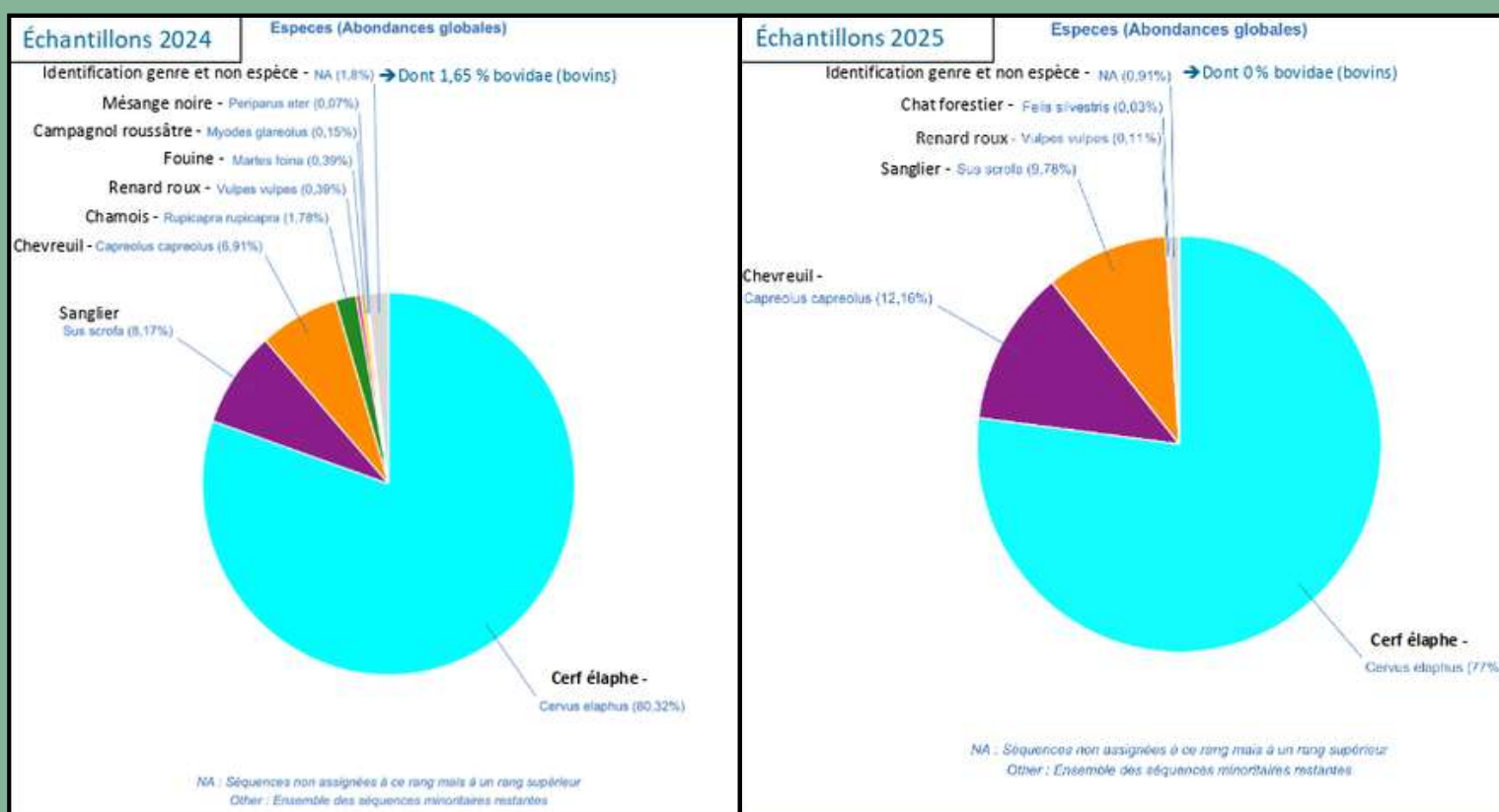
Session de capture du 13/10 au 5/11/2025 : aucun loup capturé.

- la capture d'un loup reste délicate et difficile,
- Les suivis et relevés d'indices réalisés entre le 1er septembre et aujourd'hui ont clairement montré que **le prélèvement de la femelle reproductrice fin août** (tir de défense sur le secteur Haut-Jura) a **provoqué un changement considérable/radical** dans la structure, le fonctionnement et l'occupation du territoire cœur **de la meute de la Haute-Valserine** :
 - Meute initiale constituée de 7 (voire 8) individus jusqu'au 21 août ==> **3 individus à présent** (un nouveau couple formé de 2 subadultes (nés en 2023-2024) - et un louveteau (2025),
 - Mâle reproducteur originel disparu des radars depuis fin septembre (possiblement évincé par le nouveau couple),
 - 1 subadulte né en 2024 mort suite à un tir de défense (secteur de Lamoura-Prémanon) fin août,
 - 1 louveteau 2025 victime d'une collision sur la route de Saint-Cergues en Suisse,
 - **Les 3 individus restants** sont captés sur les pièges-photo ponctuellement sur des secteurs habituellement fréquentés par la meute originelle : 20 séquences photos/vidéos (1 loup=1 séquence) entre le 1er septembre et aujourd'hui (3 mois) sur 20 pièges-photo contre plus de 100 séquences en 2024 sur la même période (5 fois +)
 - **Seulement 4 passages de loups dont 2 passages dans des conditions météo favorables durant la période de capture.**
- Météo peu clémente durant cette période : 15 jours/nuits de pluie/vent/neige sur les 22 de captures (effet négatif car la pluie lessive l'attractif posé au niveau des pièges)

Prochaine session de capture prévue entre le 25 mars et le 15 avril 2026. D'ici là, poursuite des suivis et relevés d'indices pour évaluer le fonctionnement de la meute dans son état actuel

ANALYSE DU RÉGIME ALIMENTAIRE VIA MÉTABARCODING (ADN ENVIRONNEMENTAL) PAR LE LABORATOIRE ANTAGÈNE

==> 60 échantillons (29 en 2024 et 31 en 2025) déjà analysés dont 55 attribués au loup de façon certaine :



2.1.8 INVENTAIRE DES BOURDONS

Jean-Marc Poursin, membre du conseil scientifique de la RNN et expert en hyménoptères (abeilles, guêpes, fourmis, frelons, bourdons, ...), a réalisé un inventaire des bourdons à l'échelle de la Haute Chaîne en 2023-2024. Les résultats finaux ont permis de déterminer 23 espèces pour un total de 534 individus identifiés. Sur les 12 stations prospectées, ce sont les secteurs de Thoiry-Reculet, Vieille maison et Vesancière qui se distinguent par leur diversité en espèce, ce qui peut s'expliquer soit par la diversité floristique, soit par la mosaïque de milieux que présentent ces sites.

Les données ont également été comparées aux quelques autres inventaires des bourdons ayant été faits par le passé.

- Deux espèces (*Bombus distinguendus* et *B. pomorum*) n'ont pas été retrouvées par rapport aux précédents inventaires, ce sont deux espèces en très forte régression à l'échelle nationale.
- Quatre nouvelles espèces ont été trouvées par rapport aux connaissances précédentes : *B. hypnorum*, *B. jonellus*, *B. ruderatus* et *B. vestalis*. Outre actualiser les connaissances sur ce groupe très peu suivi, cette étude montre également que la RNN possède une diversité en bourdons intéressante avec la présence de 23 espèces sur les 33 connues pour le département de l'Ain.



2.1.9 REPTILES

Le protocole POPReptile a été appliqué pour la seconde fois au sein de la Réserve naturelle, cette année sur les bas-monts de Sergy. Des plaques de tapis de carrière, fournies par FAMY, ont été installées dès la fonte des neiges puis examinées selon les modalités du protocole. Le site avait été choisi pour vérifier la présence potentielle d'espèces typiques des bas-monts (Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Vipère aspic, etc.), mais seules des observations de Lézards des murailles ont été recensées.

Ces résultats soulèvent plusieurs questions : sont-ils liés à la forte fermeture du milieu ou aux conditions exceptionnellement chaudes du printemps 2025 ?

Quoi qu'il en soit, les plaques ont été laissées en place afin de permettre une seconde campagne d'inventaire l'année prochaine.

Par ailleurs, dans le cadre d'un travail collaboratif piloté par l'ONF, la Réserve naturelle devrait participer à des prospections herpétologiques en 2026 sur le secteur des Platières.

2.2 FLORE ET HABITATS

2.2.1 SEMPERVIVUM FAUCONNETII

Deux fois par an, les agents de la Réserve naturelle inventorient les deux sites connus de *Sempervivum fauconnetii*, autrement appelée Joubarbe de Fauconnet. Concrètement, chaque site est doté de cinq placettes, matérialisées par des repères métalliques, afin de placer systématiquement le quadrat de la même manière et de réaliser un comptage le plus précis et exhaustif possible.

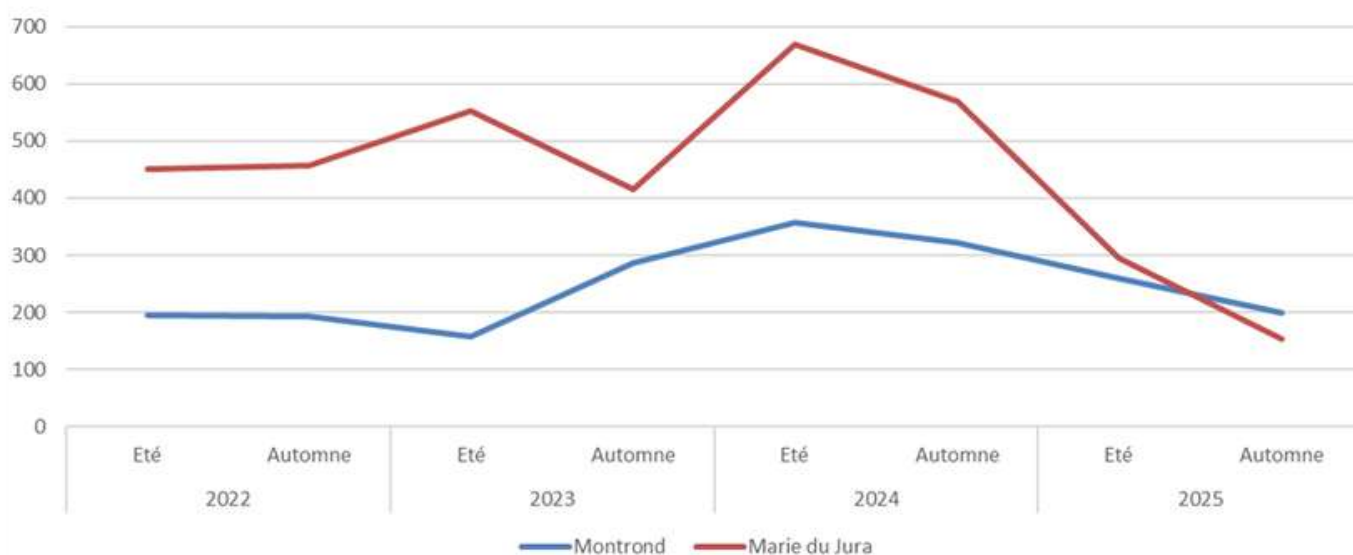
Le comptage du nombre de rosettes par quadrat permet de montrer une variabilité assez importante entre année et même entre saison. L'année 2025 semble être une mauvaise année pour la joubarbe de Fauconnet avec une forte baisse des effectifs, particulièrement marquée sur la station de la Marie du Jura qui atteint son effectif le plus bas sur la période de comptage.

Il reste encore une année de comptage en 2026 qui permettra d'évaluer si les variations d'effectifs sont dues à des aléas naturels ou s'il y a une problématique réelle de piétinement des joubarbes par les activités humaines.

La question de son statut d'espèce ou d'hybride n'est toujours pas tranchée mais ce qui est certain, c'est qu'à ce jour seules deux stations sont connues en France, sur la Haute Chaîne du Jura.



Nombre total de rosettes de *Sempervivum fauconnetii* comptées dans les quadrats par station



2.2.2 SUIVI OROBRANCHE BARTLINGII

Le suivi des stations d'Orobanche de Bartling était programmé cette année.

Le Conservatoire Botanique National Alpin, qui assure le suivi de cette espèce, n'a pas pu programmer de sortie sur la Haute Chaîne du Jura pour 2025. Pour pallier à l'absence du CBNA, une sortie a été organisée sur le terrain avec les membres du groupe botanique de la RNNHCJ, qui regroupe des membres du Conseil scientifique et des experts extérieurs souhaitant contribuer à la connaissance de la flore.

Malheureusement, avec le printemps plutôt sec et chaud, la floraison des Orobanche de Bartling était déjà passée, ce qui rend l'identification de l'espèce compliquée. Le protocole de suivi n'a pas pu être appliqué en tant que tel mais les deux stations de Narderans ont été parcourues pour tout de même relever les Orobanches de Bartling supposées et ajuster le maillage de prospection.

Le suivi sera reprogrammé avec le CBNA pour 2026.



2.2.3 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Figurant parmi les principales causes d'érosion de la biodiversité, les espèces exotiques envahissantes sont également présentes au sein de la Réserve naturelle. Elles sont représentées par les solidages américains, l'Aster annuelle, le Laurier cerise, le Bunias d'Orient avec une large majorité de solidages américains.

Cette année, aucune sortie ciblée n'a été réalisée mais des arrachages ponctuels ont eu lieu au grès des sorties terrains réalisés par les gardes.



2.2.4 LA RESSOURCE EN EAU / SUIVI DU GOYA DU SORGIA

Le suivi du goya du Sorgia, réalisé en 2024, a été partiellement remis en place cette année.

Les sondes de température et de niveau d'eau, ainsi que les débitmètres sur les abreuvoirs, ont été réinstallés par l'équipe de la RNNHCJ.

Des premiers résultats, il ressort que la part d'évaporation semble plus importante cette année que l'année précédente, avec 30% du volume d'eau sorti du goya qui est parti en évaporation contre 22% en 2024.

Les données climatiques n'ont pas encore été analysées pour pouvoir expliquer cette différence.

A noter néanmoins que les filtres des débitmètres ont été démontés en cours de saison par les exploitants et que le passage de débris dans le débitmètre peut fausser la mesure. Les résultats seront donc à interpréter avec précaution.

Pour rappel, cette étude était un test préliminaire avec la volonté du PNRHJ et de la SEMA de mettre en place une étude sur un réseau plus large de goyas.



2.3 CLIMAT

2.3.1 STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Cela fait désormais 10 ans que 5 stations météorologiques ont été installées dans la Réserve naturelle ou à proximité directe à des altitudes et expositions différentes. Les données en temps réel sont disponibles sur le site romma.fr.

La maintenance annuelle avec [l'association ROMMA](#) a été réalisée le dimanche 21 septembre sur quatre des cinq stations météorologiques (La Vattay, Lélex village, Sorgia et Léaz) : débroussaillage des enclos, contrôle des ISS, inspection des anémomètres, nettoyage des pluviomètres, examen des réchauffeurs, changement des piles CR123, ...

La station de Montoisey (Crozet) n'a pas été contrôlée cette année mais en cas de besoin une intervention peut être facilement planifiée avec l'ouverture des télécabines durant la saison hivernale 2025-2026.

2.4 AUTRES SUIVIS SCIENTIFIQUES

2.4.1 INVENTAIRE DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

L'inventaire des vestiges d'alpage à l'échelle de la Haute Chaîne se poursuit avec Alexandre Malgouerné. Une sortie terrain a été faite sur le secteur du Crêt des Frasses pour inventorier un village d'alpage.

Une seconde sortie terrain été prévue sur le secteur de Thoiry Devant mais a dû être annulée et sera donc reportée à 2026.

En parallèle, un travail de remise en forme des données déjà collectées est toujours en cours dans l'objectif de les transmettre à la DRAC en fin d'année pour que l'inventaire soit intégré dans la base de données nationale.



2.4.2 OBSERVATOIRE ONGULÉS HABITATS

2.4.2.1 ANTHROPOFEAR

Pour rappel, le projet AnthroPofear est porté par Nadège Bonnot ([INRAE](#)).

Il consiste à évaluer la réponse des ongulés sauvages (Chevreuil et Cerf) face au paysage de la peur généré par les activités humaines, notamment cynégétiques, ainsi que par les prédateurs naturels et estimer les répercussions de ce paysage de la peur sur les milieux forestiers. Sur la RNN, il est prévu d'équiper une dizaine de biches avec des colliers GPS, notamment en lien avec le projet de la Réserve naturelle d'équiper des loups de collier GPS.

L'équipe de capture de l'INRAE est intervenue sur la RNNHCJ du 29 septembre au 8 octobre. Pour limiter le dérangement de la faune et éviter d'avoir à installer des cages de captures, il a été choisi de tester l'affût en première méthode, avec le positionnement de 2 à 3 tireurs à proximité de zones connues pour être fréquentées par des biches.

Malheureusement aucune biche n'a pu être capturée durant cette session, des animaux ont été vus durant les affûts mais les conditions optimales de tir n'étaient jamais réunies, l'animal devant idéalement être immobile à maximum 30 mètres du tireur avec un bon angle de tir. Les captures ont dû être arrêtées prématurément suite à un souci interne dans l'équipe de l'INRAE, une prochaine session étant prévue durant l'hiver.



2.4.2.2 RENOUVELLEMENT DE L'ÉTUDE ONGULÉS DE L'HEPIA

La RNN a obtenu un financement, sous forme d'un micro-projet, auprès de la Fondation François Sommer pour renouveler l'étude ongulés de L'Hepia sous l'intitulé : « Interactions activités humaines et ongulés dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura ».

Cette étude, réalisée une première fois en 2019- 2020, consiste en un maillage de 18 pièges photographiques posés pour une année complète, du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, sur les secteurs nord et centre de la RNNHCJ.

Les données sont toujours en cours d'analyse fin 2025. L'intégralité des photos a déjà été triée et annotée, ce qui représente en tout 5206 évènements. A noté qu'outre les soucis techniques pouvant être rencontrés avec les pièges-photos, 5 d'entre eux ont été volés au cours de l'étude, ce qui occasionne une perte de données et se répercute sur les analyses. Les résultats feront l'objet de publications grand public courant d'année 2026.



SENSIBILISER AUJOURD'HUI L'ÉCO-CITOYEN DE DEMAIN

Les actions d'éducation à l'environnement sont menées par le service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement durable (EVPDD) de Pays de Gex aggro, gestionnaire de la Réserve naturelle. Ainsi à travers des animations scolaires et des animations grand public, le service permet de sensibiliser un grand nombre de personnes aux enjeux de la Réserve naturelle. Rappelons à ce sujet qu'un ETP du service EVPDD est dédié à la RNNHCJ (financement spécifique via le Ministère de la transition écologique). Par ailleurs, le CD01 est, entre autres actions, partenaire financier depuis de nombreuses années des animations scolaires de la RNNHCJ.

1. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT A DESTINATION DES SCOLAIRES

1.1 LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Les animations scolaires sont proposées gratuitement à toutes les écoles primaires publiques du Pays de Gex, pour les élèves du CE2 au CM2. Le service EVPDD propose trois thèmes spécifiques à la Réserve naturelle :

- Les secrets de la forêt ; les élèves apprennent à identifier les différents types de forêts ainsi qu'à reconnaître les espèces animales et végétales spécifiques à ce milieu.
- Lecture de paysage ; les élèves analysent les composantes principales d'un paysage pour comprendre son fonctionnement.
- À la découverte du pré-bois ; les élèves apprennent les spécificités liées au milieu du pré-bois ainsi qu'à reconnaître la faune et la flore spécifique à ce milieu.

Toutes les animations se déroulent selon le même format :

- ½ journée en classe,
- 1 journée sur le terrain
- une ½ journée en classe.

Chaque animation comporte une partie commune. Lors de la première séance, et afin de se repérer, une présentation du territoire est réalisée, les élèves doivent par exemple situer la ville de Gex, la Valserine, ou encore plusieurs sommets de la Haute Chaîne. Ensuite, les élèves en apprennent davantage sur la Réserve naturelle, son rôle, ses différentes missions mais aussi sa réglementation. Lors des animations divers ateliers sont proposés aux élèves selon la thématique.



50 classes ont été accompagnées par le service EVPDD et 4 classes par l'Office National des Forêts (ONF), dans le cadre de la convention ONF-RNNHCJ, cette convention indique que, par année scolaire, 3 animations « Les secrets de la forêt » sont animées par les agents de l'ONF. Cette année les classes étaient issues de 14 communes : Cessy, Challex, Divonne-les-Bains, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Mijoux, Péron, Prévessin-Moëns, Saint Genis Pouilly, Saint-Jean de Gonville, Sauverny, Segny et Thoiry.

Cette année la répartition des animations scolaires entre les périodes : automne et hiver/printemps a été revue pour que la seconde période soit moins chargée. C'est pour cette raison que le service a effectué davantage d'animations sur l'année 2025, les chiffres pour une année scolaire demeurent les mêmes.

En 2025, un travail de prospection a été mené afin d'identifier les besoins des collèges en matière d'animations. Dans ce cadre, plusieurs réunions ont été organisées avec les chefs d'établissement ou leurs représentants des neuf collèges concernés. Il en est ressorti un intérêt partagé pour des interventions proposées par la RNNHCJ. Toutefois, aucun format unique ne s'est dégagé, chaque établissement ayant ses propres contraintes et modes de fonctionnement.

Pour tenter de définir un format adapté, une expérimentation a été conduite avec deux classes de cinquième d'un même collège. La journée d'animation s'est déroulée en deux temps :

- La première demi-journée, les élèves d'une classe ont visité la Maison de la RNNHCJ, suivi de trois ateliers en salle, dont une mini fresque du climat.
- La deuxième demi-journée, les élèves ont réalisé une sortie terrain dans le Creux de l'Envers au sein de la Réserve, avec un départ directement depuis la Maison de la RNNHCJ à Gex.

Les deux classes se sont retrouvées à midi pour un temps de repas commun, avant d'échanger les activités. Les animatrices ont chacune encadré une classe, se répartissant les deux temps d'animation. Cette journée n'a engendré aucun coût en termes de déplacements (bus) puisque les élèves venaient d'un collège situé à Gex, tous les déplacements ont pu se faire à pied.

Une séance de repli spécifique est appliquée en cas de météo défavorable, afin d'en éviter l'annulation totale. Cette séance consiste en diverses activités à réaliser en petit groupe, ces activités tendent à se rapprocher de celles qui auraient été réalisées sur le terrain, elles sont donc spécifiques à chaque thématique (forêt, paysage et pré-bois). L'une de ces activités consiste en un temps qui est consacré à l'utilisation de l'application numérique « Gex'plore la Réserve naturelle », l'utilisation de l'application est commune à toutes les séances de repli. Cependant au sein de l'application, il est possible de choisir le milieu dans lequel évoluer, ainsi le choix du milieu se fait en fonction de la thématique (forêt, paysage et pré-bois).

5 classes ont bénéficié de cette séance en classe d'une demi-journée.

NOUVEAUX OUTILS PÉDAGOGIQUES

Comme prévu de nouveaux outils pédagogiques ont pu être utilisés dès la rentrée 2025, trois livrets ainsi qu'un dépliant. Les thématiques et les trames existantes ont été conservées, mais certains ateliers ont été repensés afin de faire évoluer les animations proposées. Les nouveaux supports distinguent désormais la partie terrain de celle à réaliser en classe. Le format du dépliant permettra aux élèves de s'en resservir plus facilement après l'animation. Le renouvellement des outils a été reçu de façon très favorable par les élèves et enseignants.



1.2 ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le service EVPDD réalise 10 animations par an pour la Réserve naturelle, sous forme de sorties nature ou stands. Les sorties nature sont organisées au cours des vacances scolaires, exceptées celles de Noël, et durent entre 2h30 et 3h. Plusieurs thématiques variées sont proposées tout au long de l'année : la découverte du Grand Tétrás ou encore Sur les traces du Lynx. Ces activités sont gratuites, l'inscription est cependant obligatoire en ligne, via des formulaires d'inscriptions dédiés.

Les animations sont communiquées par plusieurs canaux :

Sites internet de Pays de Gex aggro et de la Réserve naturelle ;

- Réseaux sociaux de Pays de Gex aggro (Facebook, Instagram) et relais par la Réserve naturelle ;
- Site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- Liste de diffusion des participants aux animations grand public du service EVPDD ;
- Calendrier des animations nature du département de l'Ain pour certaines animations.



1.3 LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC EN CHIFFRE EN 2025

9 animations grand public ont été programmées, 8 ont pu être réalisées. De plus 3 stands ont été tenus pour la RNNHCJ : lors des 30 ans du Centre Nordique de la Vattay, de la Fête des Bûcherons, et lors d'une soirée de présentations des offres d'animations sur le territoire organisée par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Gex. Les animations se sont réparties dans 5 communes : Chèzery-Forens, Crozet, Farges, Gex, Mijoux.

Sorties nature : Traces et indices, Rapaces nocturnes, Grand Tétrás, Lynx, la Forêt et le changement climatique, Les géants de nos forêts, Initiation aux jumelles, Lecture de Paysage.

De plus, l'escapegame créé par le service EVPDD permet d'aborder spécifiquement les différentes compétences environnementales de la communauté d'agglomération. A travers différentes énigmes les participants découvrent les domaines dans lesquels la collectivité est compétente. Ainsi, l'une des énigmes porte spécifiquement sur la RNNHCJ, et plus précisément sur sa réglementation.

Cet escapegame s'est tenu sur trois événements en 2025, les séances peuvent accueillir jusqu'à 8 personnes et plusieurs créneaux sont généralement proposés sur une journée.

2. ACTIONS RÉALISÉES EN LIEN AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

2.1 MARAUDAGE – ACTION PORTÉE PAR LA RNNHCJ DANS LE BUT DE SENSIBILISER LES USAGERS AUX TROUPEAUX ET AUX CHIENS DE PROTECTION DANS LES ALPAGES DE LA HAUTE CHAÎNE DU JURA.

Dans le cadre du Plan national d'actions (PNA) Loup, le « groupe Loup » de Réserves naturelles de France (RNF) a engagé, depuis 2021 et en lien avec le ministère de la Transition écologique, plusieurs actions spécifiques sur les réserves naturelles concernées par l'espèce.

Parmi les sept actions retenues et financées par l'État, la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (RNNHCJ), membre de ce groupe, a réactivé dès la mi-juin 2025 l'action n°4 : « Médiation et sensibilisation aux chiens de protection ». Pour la mettre en œuvre, la réserve a choisi de faire appel à six accompagnateurs et accompagnatrices en moyenne montagne (AMM) locaux, pleinement familiarisés avec la réglementation et le fonctionnement de la Réserve naturelle.

Leur mission : mener des actions de terrain (« maraudages ») afin de sensibiliser les usagers, en particulier les randonneurs.

Entre le 14 juin et le 31 août, ces AMM ont ainsi assuré 33 demi-journées d'information, destinées à rappeler les bons comportements à adopter en alpage face aux troupeaux et aux chiens de protection, ainsi que le rôle essentiel de ces derniers.

L'objectif est de réduire les conflits d'usage et de prévenir les incidents entre les usagers et les chiens de protection (type patous).

Deux alpages de la Haute Chaîne du Jura sont directement concernés par la présence conjointe de chiens patous et de troupeaux ovins : l'alpage du Crozat, proche du Col de la Faucille, et l'alpage de Curson, au pied du Crêt de la Neige.

Cette opération a une nouvelle fois reçu un accueil très positif de la part des propriétaires, éleveurs et, en particulier, du berger et de la bergère de ces sites. Il est en effet essentiel de rappeler que des comportements inadaptés vis-à-vis des troupeaux ou des chiens de protection peuvent avoir des conséquences importantes sur le travail des éleveurs et sur la sécurité de leurs animaux.



2.2 UN BERGER DANS MON ÉCOLE - ÉVÉNEMENT VALIDÉ EN INSTANCE ET ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE DE L'AIN (SEMA).

La [SEMA](#) et la Chambre d'Agriculture organisent chaque année une opération un berger dans mon école dans le département. Cette opération comporte notamment la visite par les élèves d'un alpage en juin. L'objectif est de réaliser une sortie pédagogique sur un alpage.

Participation : 1 école du Pays de Gex – 2 classes – 50 élèves.

Ce sont les alpages de la Greffière et de la Germine qui ont été visités cette année.

La présence de la Réserve naturelle aux côtés de la SEMA et du berger a permis d'aborder des sujets tels que l'apiculture, l'alpage et les vaches, la RNN et sa réglementation, le paysage (alpage + pré-bois) et la faune sauvage (notamment les grands prédateurs).



3. COMMUNICATION

3.1 PARUTIONS D'ARTICLES

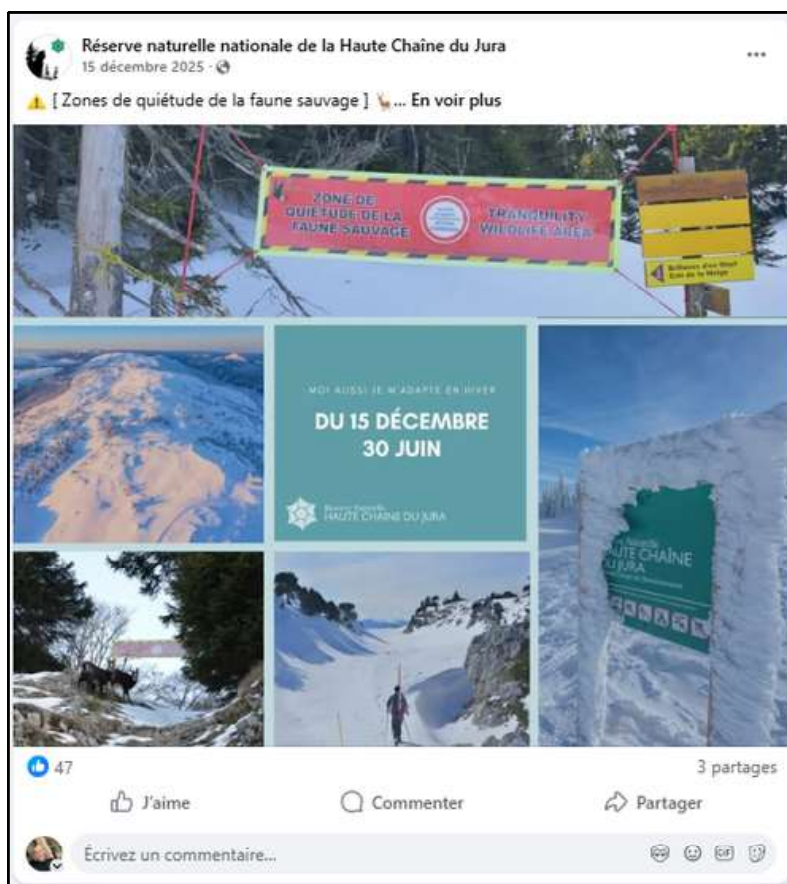
Au cours de l'année 2025, différents articles de presse concernant la RNNHCJ sont parus dans les journaux locaux. Vous retrouverez l'ensemble de ces articles dans la revue de presse en annexe 4.

3.2 PAGE FACEBOOK

Notre page Facebook, créée en 2018, constitue aujourd'hui un outil de communication indispensable. En complément de notre site internet, elle permet de sensibiliser les abonnés aux différentes informations et même de les fidéliser.

Au 1^{er} décembre 2025 la page comptait 2900 followers, 47000 vues du contenu pour 859 interactions (mentions « J'aime », réactions, commentaires, partages).

Parmi nos followers 52.5% sont des hommes et 47.5% des femmes. 91.5% habitent en France et 4.3% en Suisse. Enfin la page en elle-même a été visitée 4000 fois entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} décembre 2025.

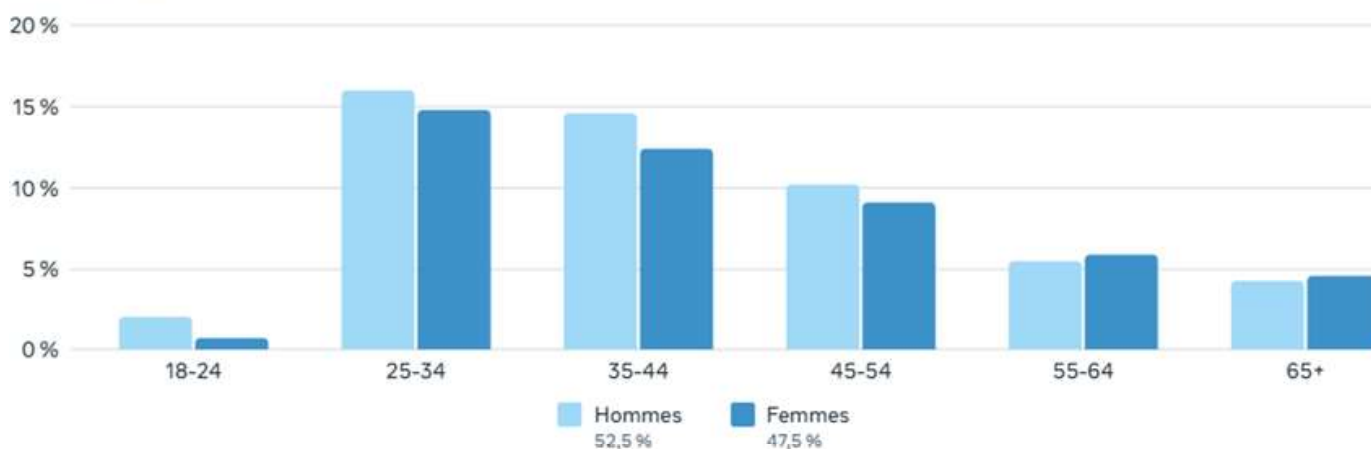


Followers ⓘ

Global

2928

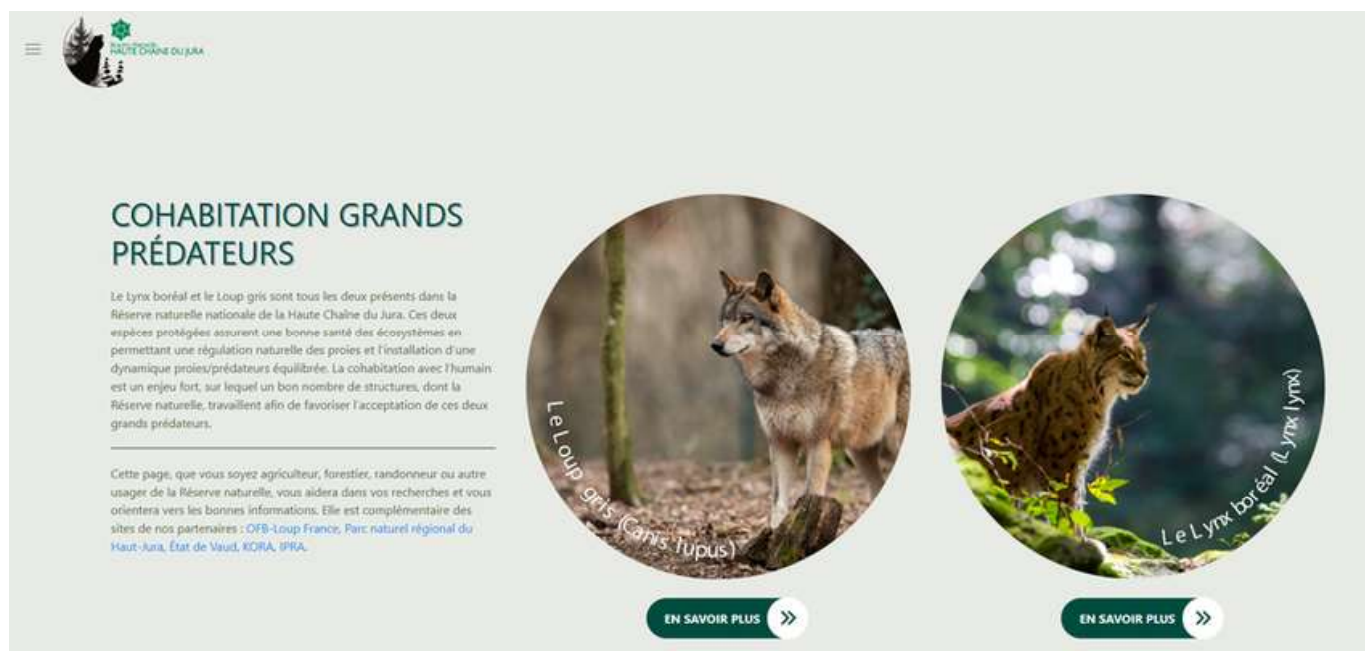
Âge et genre ⓘ



3.3 SITE INTERNET DE LA RNNHCJ

Après plusieurs mois de projet, un nouvel onglet dédié aux grands prédateurs de la Haute Chaîne sera prochainement sur notre site.


Sur cette page internet il sera possible d'en apprendre plus sur le Loup gris et sur le Lynx boréal, deux espèces présentes dans la Réserve naturelle. Histoire, morphologie, état de la population, réglementation, ou encore actions menées par la Réserve naturelle : toutes ces informations seront désormais accessibles, avec de nombreux liens vers des sites complémentaires avec notamment ceux de nos partenaires du Parc naturel régional du Haut Jura, de l'OFB et de [l'État de Vaud](#).



COHABITATION GRANDS PRÉDATEURS


Le Lynx boréal et le Loup gris sont tous les deux présents dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura. Ces deux espèces protégées assurent une bonne santé des écosystèmes en permettant une régulation naturelle des proies et l'installation d'une dynamique proies/prédateurs équilibrée. La cohabitation avec l'humain est un enjeu fort, sur lequel un bon nombre de structures, dont la Réserve naturelle, travaillent afin de favoriser l'acceptation de ces deux grands prédateurs.

Cette page, que vous soyez agriculteur, forestier, randonneur ou autre usager de la Réserve naturelle, vous aidera dans vos recherches et vous orientera vers les bonnes informations. Elle est complémentaire des sites de nos partenaires : OFB-Loup France, Parc naturel régional du Haut-Jura, État de Vaud, KORA, IPRA.



Le Loup gris (Canis lupus)

EN SAVOIR PLUS >>



Le Lynx boréal (Lynx lynx)

EN SAVOIR PLUS >>

3.4 LES RDV DE LA RÉSERVE NATURELLE

3 sorties ont été organisées cet été par les agents de la Réserve naturelle sur 3 sites fréquentés :

- le belvédère du Turet,
- le Petit Montrond
- Le Refuge de la Loge.

L'objectif : aller à la rencontre des randonneurs, échanger avec eux et répondre à leurs questions sur cet espace protégé.

Avec une météo pas toujours au rendez-vous, une soixantaine de personnes sont venues à leur rencontre.



RDV avec la Réserve naturelle !

Entre 13h et 17h les mercredis et jeudi :

- 23 juillet au Belvédère du Turet
- 30 juillet au Petit Montrond
- 07 août au refuge de la Loge

Echanger sur la Réserve naturelle
Observer la faune et la flore
Poser des questions

Parcs et Réserves

4. ANCRAGE TERRITORIAL

4.1 AMBASSADEURS DE LA RNNHCJ

Xavier Thévenard est toujours ambassadeur pour la Réserve naturelle. Celui-ci a participé à un inventaire d'oiseaux sur le secteur de Nardérons et a été sollicité pour participer à une action de sensibilisation avec des collégiens ainsi qu'au balisage et débalisage des Zones de quiétude de la faune sauvage.

En revanche et s'agissant de Valentin Chauvin, ce dernier n'étant plus sportif de haut niveau, la convention de partenariat nous liant n'a pas été renouvelée. Toutefois, Valentin étant toujours très engagé et actif sur le territoire, il demeure un « ambassadeur » de cœur, avec lequel nous conservons des liens privilégiés.

Enfin, un partenariat a vu le jour en 2024 avec Olivier Bourcet, explorateur originaire d'Oyonnax, qui s'entraîne régulièrement sur le territoire de la Haute Chaîne du Jura. Toutefois, très fortement engagé dans des projets personnels et professionnels, ce partenariat est actuellement mis en suspens.

4.2 RÉSEAU DES BÉNÉVOLES

Depuis 2022, la RNNHCJ a créé une charte pour rappeler les bons comportements à adopter au sein de la RNN pour toute personne souhaitant contribuer au suivi de la faune et de la flore.

En 2025, le réseau comptabilise 59 personnes signataires de la charte.

Ces observateurs contribuent à certains des suivis scientifiques de la Réserve :

- simultanée aigle royal,
- suivi des aires de nidification du Faucon pèlerin,
- suivi des petites chouettes de montagnes,
- suivi du lynx et du loup par pièges-photos.

Certains bénévoles collectent également de la donnée en aléatoire selon leurs centres d'intérêt (Salamandre tachetée, Apollon, etc).



FONCTIONNER AVEC COHÉRENCE ET CLARTÉ

1. L'ÉQUIPE

L'équipe de la Réserve naturelle est composée de 6 agents permanents :

- Le Conservateur,
- L'Adjoint au conservateur,
- Les trois Gardes-techniciens-animateurs,
- L'Assistante administrative.

Par ailleurs, l'équipe est appuyée :

- comme chaque année depuis 2015 par le service Éducation, promotion et valorisation du développement durable (EVPDD) de Pays de Gex aggro (1 ETP dédié à la Réserve naturelle). Une nouvelle responsable est arrivée, Marie Smorowski.
- depuis le 1er janvier 2022, par une chargée de mission scientifique, Daphnée Schloesser, ayant pour missions principales la mise en action du plan de gestion 2020-2029 et l'appui du conservateur dans la mise en place des suivis/études scientifiques.

Suite au départ de Violette MAUGIS à l'été 2025, un recrutement a été lancé en fin d'année pour le poste de garde-technicien.ne en charge du pastoralisme. C'est Nathan REVOL qui prendra ses fonctions le 16 février 2026.



NOTRE ÉQUIPE

SERVICE RÉSERVE NATURELLE



Johann Rosset



Guillaume Cadier



Rebecca Anweiler



Recrutement en cours



Martin DAVIOT



Daphné Schloeser



Tony Cargnelutti

SERVICE EDUCATION, VALORISATION ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Marie Smorowski

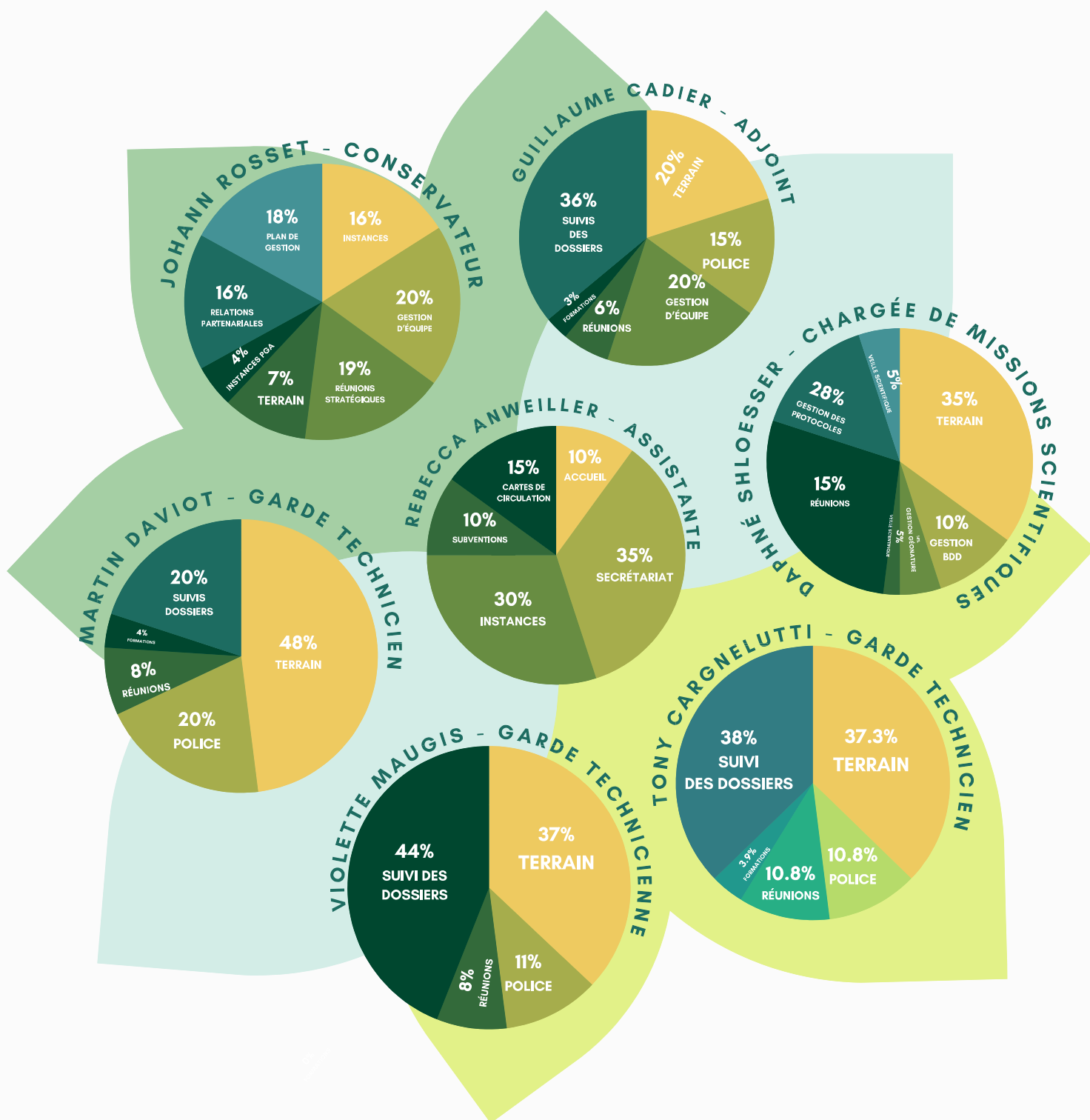


Nina Huguet



Lorène Subrenat

1.1 RÉPARTITION DES MISSIONS ET TEMPS DE TRAVAIL



2. BUDGET

2.1 FONCTIONNEMENT

Pays de Gex agglomération est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, par convention signée avec l'Etat depuis mai 2003 et renouvelée pour une période de 5 ans en 2012, en 2017 puis en 2021.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP2025	
Charges générales	Charges à caractère général	60 000	
		355 000	
	Charges de personnel		
	Amortissements	40 000	
	Cession biens		
	Dépenses imprévues		
	Subventions attribuées		
	Total Charges Générales	455 000	
Plan de Gestion	Etude génétique GT	2 500	
	Suivi loup (actions RNF - PNA loup)	6 600	
	Etude Hepia/RNNHCJ - Fondation Sommer	2 500	
	AMI loup - projet équipement colliers GPS)	64 190	
	Etudes scientifiques PG		
		<i>Etude histoire des forêts</i>	1 500
		<i>Observatoire « ongués-habitats » (Etude INRAE - Anthropofear)</i>	4 000
		<i>Etudes chiroptères</i>	4 500
		<i>Suivi prédateurs</i>	
		<i>Etude malacologique</i>	11 000
		<i>Etude abeilles sauvages (hyménoptères)</i>	
		<i>Analyse génétique phylogénie Sempervivum fauconnetii</i>	4 500
		<i>écologiques espèces oligotrophes, mésotrophes et eutrophes et analyse de sol</i>	
	<i>Evaluation pollution atmosphérique</i>	3 700	
	Total Plan de Gestion	104 990	
Actions de Gestion	Station météorologique	1 500	
	Intervention troupeau itinérant		
	Restauration des alpages (suivi goya Sorgia)	1 500	
	Surveillance, police (ONF)	4 000	
	Total Actions de Gestion	7 000	
Communication	Doc information et sensibilisation	12 000	
	Création de courtes vidéos FB		
	Application Géonature (Atlas et Citizen)	2 500	
	PG3 simplifié		
	Sondage		
	Animations scolaires (RNN)	15 500	
	Animation scolaire (ONF)	4 500	
	Total Communication	34 500	
	Total	601 490	

NB : Lors de la rédaction de ce rapport, les budgets de PGA n'étant pas encore été validés, seul les budgets prévisionnels sont mentionnés.

• Charges générales :

Elles correspondent au fonctionnement de l'équipe permanente de la Réserve naturelle (RNN) actuellement composée de 6 agents pour 6 ETP (Conservateur, Adjoint au conservateur, 3 Gardes-technicien(ne)s, Assistante).

Par ailleurs et s'agissant de la mise en action du plan de gestion (2020-2029), la RNN a reconduit au 1er mars 2025 et pour une période de 12 mois (contrat de projet), la chargée de mission scientifique (en poste depuis le 1er juillet 2021) pour notamment accompagner le conservateur dans la mise en place des suivis/études scientifiques.

Le financement de ce poste est assuré en grande partie par des fonds ministériels dédiés (36 000 €).

Elles comprennent par ailleurs des « charges personnel » de la collectivité dédiées à la Réserve naturelle pour 1/3 du montant global de ces charges (comptabilité, Moyens généraux, RH, pôle technique, Direction, etc..).

• Plan de gestion :

La Réserve naturelle a conduit de nombreux inventaires/suivis scientifiques durant l'année 2025 :

1. Trame « Vieux bois » : poursuite du travail engagé en partenariat avec l'ONF et les communes propriétaires pour intégrer dans leurs aménagements forestiers respectifs, lorsqu'ils sont renouvelés, des mesures visant à mettre en place des îlots de sénescence et/ou de vieillissement ainsi que des arbres habitats. En parallèle, suite au lancement d'une réflexion engagée en 2024 en lien avec les Services de l'État, l'ONF et les propriétaires forestiers privés, deux arrêtés préfectoraux ont été instruits et validés par les instances de celle-ci pour cadrer les coupes sanitaires dans l'enceinte de la RNNHCJ.

2.2. Après 7 années de collectes et d'analyses d'échantillons, l'Université de Fribourg, partenaire et prestataire scientifique dans ce suivi a publié fin 2022 une note scientifique intitulée « L'érosion de la diversité génétique menace la survie de la population jurassienne de Grand tétras ». En parallèle de ce travail, une étude permettant de « modéliser la viabilité de la population de Grand tétras du Massif Jurassien selon différents scénarios de renforcement » a été commanditée par le Groupe Tétrás Jura, le PNR du Haut-Jura et la Réserve naturelle. Le rapport finalisé début 2023 confirme qu'un renforcement de population pourrait être bénéfique à la population du Grand tétras sur le Massif Jurassien.

À cet effet, un travail est conduit depuis plus de 3 ans maintenant auprès des Services de l'État (DREAL AURA - DREAL BFC - Ministère de l'Environnement) et des principaux partenaires français et transfrontaliers (Suisse-Allemagne-Espagne) concernés par l'espèce. L'objectif étant de lancer un programme national voire européen à ce sujet.



3. Observatoire « ongulés-habitats » : la RNN a engagé en 2025, avec ses partenaires scientifiques, la poursuite des suivis sur la Haute Chaîne du Jura :

- Évaluation du taux de consommation des myrtilles par le cerf, en partenariat avec l'OFB (Sonia SAID, Unité Flore et Végétation-Chargée de Recherche "interactions Faune-Flore").
- Conduire en lien avec l'INRAE, une étude permettant d'évaluer la fonctionnalité des populations de cerf élaphe sur la RNNHCJ (individus équipés de colliers GPS). Les premières tentatives de captures ont été lancées à l'automne 2025,
- Lancer une étude sur l'histoire de forêts pour bien comprendre leur évolution dans le temps, en lien avec les membres du conseil scientifique experts en écologie forestière et en histoire,
- Avoir une bonne connaissance de la dynamique et du fonctionnement des populations de loups et de lynx sur la RNN et notamment via : Lancement de l'étude scientifique visant notamment à capturer des loups pour les équiper de colliers GPS et analyser leur régime alimentaire via l'ADN environnemental. S'agissant de ce second point, l'étude a été lancée dès 2024. Concernant les captures celles-ci ont débutées au 13 octobre 2025. Par ailleurs, des analyses génétiques en vue d'identifier des individus territorialisés dans l'enceinte de la RNNHCJ ont été conduites.

NB: Les résultats des études lancées depuis 2023 seront présentés lors du prochain comité technique (ensemble des partenaires et usagers concernés par le sujet) en fin d'année 2025-début 2026.

4. Amélioration des connaissances de la faune, de la flore et des habitats en tenant compte des changements globaux

- Poursuite de l'étude sur la territorialité des ongulés en présence de grands prédateurs (loup et lynx) via un protocole spécifique basé sur du photo-piégeage intensif. Cette étude conduite sur 1 an (du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025), pour la partie terrain, en partenariat avec l'Hepia de Genève et via en partie des financements de la Fondation Sommer est actuellement en cours d'analyse des données. Un rapport sera édité d'ici fin 2025-début 2026.
- Améliorer l'état des connaissances sur les chiroptères : Inventaires acoustiques et captures de chiroptères en période de swarming sur des sites propices de la RNNHCJ. Les analyses des prospections réalisées cet fin d'été-début d'automne sont actuellement en cours.

• **Actions de gestion :**

La RNN a assuré en lien avec l'association ROMMA, la maintenance des 5 stations météo installées en 2015. Les données collectées par ces stations sont et le seront encore plus dans le futur, essentielles aux différents suivis scientifiques réalisés dans la RNN.

Pour l'année 2025 et comme depuis 3 ans maintenant, nous n'avons pas accueilli de Konik Polsky puisque les trois alpages dits abandonnés du nord de la RNN sont désormais exploités par des alpagistes. Ces installations agricoles ont été permises grâce à l'implication de la RNN, des propriétaires desdits alpages et des partenaires techniques sur le sujet (PNR du Haut-Jura, SEMA et ONF).

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de l'alpage de Vieille-maison (propriété de la commune de Gex) débutés fin 2024 ont été finalisés à l'automne 2025.

En 2025, la stratégie de gestion de la ressource en eau sur la Haute Chaîne du Jura, menée en partenariat avec Pays de Gex Agglo (maître d'ouvrage) s'est poursuivie. Le bureau d'études a présenté les résultats de son travail lors d'un comité de pilotage en juin 2025. Les ateliers permettant l'élaboration du plan d'action ont débuté en septembre 2025 et se poursuivent durant l'automne, réunissant l'ensemble des acteurs concernés afin d'élaborer une feuille de route commune pour la gestion future de l'eau sur la HCJ.

En parallèle, et dans le cadre de cette stratégie de la ressource en eau, la Réserve naturelle, en lien avec le PNR du Haut-Jura et la SEMA, a poursuivi le suivi du Goya du Sorgia afin de mesurer tous les paramètres utiles (évaporation, biodiversité, mesures physico-chimiques, etc.) et permettre ainsi d'évaluer le bon fonctionnement et la pertinence de tels goyas. Les analyses sont en cours.

Enfin, dans le cadre de la convention de partenariat Pays de Gex agglo/ONF, l'ONF a poursuivi les opérations de police en interservices avec la RNN.

- **Sensibilisation :**

Pour l'année 2025, 52 classes ont suivi les animations scolaires, cela représente plus de 1300 élèves. Parmi ces classes, 5 ont eu recours à l'application dédiée aux scolaires (vulgarisation du fonctionnement de la réglementation de la RNN, jeux et animations interactives). Pour rappel, la volonté de création de cet outil pédagogique faisait suite à la non réalisation, pour tout ou partie, des animations scolaires au regard de la situation sanitaire (COVID 19) pour les années 2020 et 2021. Rappelons, que cette application, ne remplace pas les animations scolaires telles qu'elles ont été définies jusqu'à présent (2 demi-journées en classe et 1 journée terrain) mais vient en appui des animations en classe et/ou si les conditions ne permettaient pas de réaliser la sortie terrain (conditions météorologiques, sanitaires, ...). En 2025, cette application a été améliorée et des nouvelles tablettes Samsung ont été achetées.

Comme les années précédentes, les élèves ont été transportés en bus jusqu'au lieu de l'animation pour la journée terrain. Dans le cadre de la convention de partenariat Pays de Gex agglo/ONF, l'ONF a poursuivi les opérations d'appui aux animations scolaires.



Enfin, en lien avec le service EVPDD, nous avons pu contacter, en début d'année les collègues des communes du Pays de Gex et ceux de Valserhône afin d'explorer les possibilités de mettre en place des animations. Dans cette optique, un email incluant un questionnaire ainsi qu'une demande de rendez-vous pour le début de l'année 2025 a été adressé à l'ensemble des collègues. Deux réunions ont ensuite été organisées avec les chefs d'établissement ou leurs représentants. Ces échanges nous ont permis de recueillir des informations sur les attentes des enseignants et sur les modalités envisageables pour les animations. Toutefois, les retours obtenus révèlent des divergences, notamment en ce qui concerne l'organisation. Avant de pouvoir proposer un format qui convienne à tous, nous avons donc choisi d'expérimenter une formule auprès d'un établissement. Ce format consiste à l'accueil de deux classes d'un collège pendant toute une journée. Les classes sont réparties en deux groupes : l'un participe à une sortie terrain d'une demi-journée dans la Réserve naturelle, au départ du siège à Gex (et donc à pied) ; l'autre participe à une visite guidée de la Maison de la Réserve naturelle, suivie d'ateliers pédagogiques en salle.

- **Communication :**

Il s'agit de transmettre la bonne information au plus large public (visiteurs, acteurs socio-professionnels, etc.) et ce de manière ludique et explicite afin que chacun puisse devenir acteur de la préservation du territoire remarquable qu'est la Haute Chaîne du Jura.

- En 2021, la Réserve naturelle (RNN) avait finalisé l'installation de l'outil Géonature (convention de partenariat avec le Parc national des Écrins), afin de favoriser les interactions/ échanges naturalistes entre la Réserve naturelle et les usagers de celle-ci. Précisons que cet outil nécessite une maintenance annuelle du PN des Écrins (cadrée par la convention) comprenant : une mise à jour des applications, une assistance technique, une mise à jour des bases de données... Cette maintenance a donc été assurée en 2025.
- Suite au sondage « J'aime ma Réserve et vous ? » lancée en 2024, à destination des usagers de la Réserve naturelle qui avait pour objectif de connaître les pratiques et la perception de celle-ci, la Réserve naturelle a valorisé les résultats par le biais d'une communication sur ses réseaux sociaux et sur son site internet.
- La RNNHCJ, en lien étroit avec le service EVPDD de Pays de Gex agglomération, a procédé au renouvellement des livrets destinés aux animations scolaires. Dans le cadre d'un appel d'offres, deux illustratrices et deux imprimeries ont été sélectionnées pour ce projet. Trois livrets ont été réalisés, chacun portant sur un thème spécifique (forêt, paysage et pré-bois), ainsi qu'un dépliant présentant l'ensemble de la faune et de la flore patrimoniale de la Réserve naturelle.
- En lien avec le service Itinéraires de loisirs de PGA, la RNN a renforcé sa signalétique en concevant et installant des rappels réglementaires sur les poteaux de signalisation des différents sentiers de randonnée situés dans la Réserve naturelle.

2.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la Réserve naturelle pour l'année 2025 se décline comme suit :

- La dotation de l'État (DREAL) a été réévalué en 2024 à hauteur de 5% du montant de l'enveloppe 2023 (311 647 €), soit 327 229 €. À cette dotation il faut rajouter une enveloppe dédiée permettant le financement en grande partie du poste de chargée de mission scientifique à hauteur de 36 000 €.
- La participation de Pays de Gex agglomération (gestionnaire) a été maintenue à hauteur de 120 000 €. Pays de Gex assure par ailleurs le financement d'un ETP du service EVPDD, dédiée aux opérations d'éducation et de sensibilisation de la Réserve naturelle. Ce dernier est actif depuis 2015 et pris directement sur le budget principal.
- Enfin le Conseil départemental de l'Ain a assuré, via une convention de partenariat, une subvention de 30 000 € (moins 5 000 € par rapport à 2024 et moins 9 000 € par rapport aux subventions précédentes).
- Par ailleurs, suite à un appel à manifestation d'intérêt du PNA loup, la RNNHCJ a été sélectionnée pour mener à bien, sur son territoire, une étude scientifique d'envergure et sur 3 voire 4 ans. Le principe étant de capturer des loups et de les équiper de colliers GPS pour assurer un suivi fin de l'espèce. L'enveloppe accordée par l'État pour ce suivi est de 112 120 € sur la durée de l'étude.
- En outre et comme depuis 2022 la Réserve naturelle a également reçu un soutien de la DREAL AURA pour conduire des actions spécifiques dédiées aux réserves naturelles concernées par le loup via des fonds du PNA loup pour un montant de 6 600 €.
- Enfin la Réserve naturelle a également été soutenue financièrement par la fondation Sommer (à hauteur de 5 000 €) pour réaliser une étude sur la territorialité des ongulés dans son enceinte. Ce montant est réparti sur 3 ans : 500 € en 2024, 2500 € en 2025 et 2000€ en 2026.

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	
Charges générales	Charges à caractère général	327 229	
		35 971	
	Charges de personnel		
		125 000	
	Amortissements	5 000	
	Cession biens		
	Dépenses imprévues		
	Subventions attribuées		
	Total Charges Générales	493 200	
Plan de Gestion	Etude génétique GT	1 500	
	Suivi loup (actions RNF - PNA loup)	6 600	
	Etude Hepia/RNNHCJ- Fondation Sommer	2 500	
	AMI loup - projet équipement colliers GPS)	64 190	
	Etudes scientifiques PG	15 000	
		<i>Etude histoire des forêts</i>	
		<i>Observatoire « ongulés-habitats » (Etude INRAE - Anthropofear)</i>	
		<i>Etudes chiroptères</i>	
		<i>Suivi prédateurs</i>	
		<i>Etude malacologique</i>	
		<i>Etude abeilles sauvages (hyménoptères)</i>	
	<i>Analyse génétique phylogénie Sempervivum fauconnetii</i>		
	<i>Ecologiques espèces oligotrophes, mésotrophes et eutrophes et analyse de sol</i>		
	<i>Evaluation pollution atmosphérique</i>		
	Total Plan de Gestion	89 790	
Actions de Gestion	Station météorologique		
	Intervention troupeau itinérant		
	Restauration des alpages (suivi goya Sorgia)	1 000	
	Surveillance, police (ONF)		
	Total Actions de Gestion	1 000	
Communication	Doc information et sensibilisation	6 500	
	<i>Création de courtes vidéos FB</i>		
	<i>Application Géonature (Atlas et Citizen)</i>		
	<i>PG3 simplifié</i>		
	<i>Sondage</i>		
	Animations scolaires (RNN)	9 000	
Animation scolaire (ONF)	2 000		
	Total Communication	17 500	
	Total	601 490	

NB : Lors de la rédaction de ce rapport, les budgets de PGA n'étant pas encore été validés, seul les budgets prévisionnels sont mentionnés.

2.4 INVESTISSEMENT

Les nouvelles dépenses d'investissement ont été réparties selon les nécessaires évolutions des outils informatiques planifiées à l'échelle de Pays de Gex agglo (SIG, formation sur les nouveaux outils, etc.), et de l'achat de matériel de terrain indispensable au bon déroulement des missions techniques de l'équipe (suivi scientifique, sécurité des agents, uniformes, etc.).

En 2025, dans la continuité du renouvellement et renforcement de la signalétique démarrée en 2017, la RNN a procédé à quelques ajouts et remplacements de sa signalétique, que ce soit pour les panneaux d'informations et réglementaires ou pour la signalétique propre aux ZQFS.

Enfin en 2025 la RNN a procéder à un appel d'offre pour remplacer le plus vieux de ses deux 4x4 (immatriculé en 2010).

Ces dépenses sont financées, en partie par la dotation aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA.

	DÉPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025
Charges	Amortissement subventions	5000
	Matériel informatique	1500
	Matériel technique RNN	15 000
	Matériel exposition permanente	
	Audiovisuel / supports numériques	5 000
	Véhicules	40000
	Charges	66500
Comm.	Signalétique RNN	78 063,23
	Restauration des alpages	
	Communication	78 063,23
Gestion	Stations météorologiques	2 000
	Suivi grands carnivores (lynx et loup)	5 000
	Evaluation efficacité ZQFS	2000
	Outils pédagogiques animations scolaires	16550
	Anniversaire 30 ans	
	Gestion	25550
	TOTAL	170 113,23

	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2025
Charges	Amortissement	40000
	Plus values de cessions	
	Exédent d'invest. reporté	130 113,23
	FCTVA	
		170 113,23
Comm.	Département	
	Département	
Gestion	Stations météorologiques	
	Département	
	TOTAL	170 113,23

NB : Lors de la rédaction de ce rapport, les budgets de PGA n'étant pas encore été validés, seul les budgets prévisionnels sont mentionnés.

« La Haute
Chaîne du
Jura... un
patrimoine
commun à
préservé
ensemble ! »

3. CONCLUSION

Les mutations globales, et notamment le changement climatique, exigent une implication toujours plus forte de la Réserve naturelle sur des problématiques stratégiques autrefois moins centrales : pilotage de la gestion de l'eau, suivi de l'état sanitaire des forêts, et développement d'un tourisme quatre saisons durable. Dans ce contexte, la RNNHCJ a joué un rôle clé, participant activement à de nombreuses réunions et ateliers pour anticiper, coordonner et orienter ces actions cruciales. En parallèle, l'équipe est restée mobilisée sur les actions courantes de la Réserve naturelle.

2025 aura été marquée par de nombreuses actions, études et évènements parmi lesquelles :

- le lancement des captures loups (AMI PNA loup) et cerfs (projet Antrhopofear) afin de les équiper de colliers GPS,
- la reproduction de l'espèce loup dans l'enceinte de la RNN pour la troisième année consécutive (3 louveteaux),
- le tir de défense hors Réserve naturelle sur la femelle reproductrice de la meute dite de la Haute-Valserine (se reproduisant dans la RNN)
- la poursuite de l'étude, en lien avec Pays de Gex agglo (maitrise d'ouvrage) concernant la stratégie globale de la gestion de l'eau sur la Haute Chaîne du Jura avec lancement des ateliers et de la définition de la feuille de route des actions à conduire,
- en lien avec le service Itinéraires de loisirs de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, la Réserve naturelle a renforcé sa signalétique en concevant et installant des rappels réglementaires sur les poteaux de signalisation des différents sentiers de randonnée situés dans la Réserve naturelle.
- poursuite des études liées à l'observatoire ongulés-habitats (suivi de l'abrutissement, étude sur l'histoire des forêts,...),
- la reconduite pour un an du contrat de chargée de mission scientifique grâce au maintien du financement ministériel dédié à l'éducation à l'environnement,
- début de la thèse de Clement DUPRIEZ « Effets du retour du loup dans un système sylvo-pastoral : étude des effets en cascade sur les populations d'ongulés sauvages et sur la végétation associée dans une réserve naturelle nationale »
- la validation des AP travaux lourds et travaux légers pour cadrer les coupes sanitaires dans l'enceinte de la RNNHCJ.

4. PERSPECTIVES

- Renouvellement de la convention de gestion de la RNN entre l'Etat et Pays de Gex agglo
- Renouvellement de l'arrêté préfectoral fixant la composition et le fonctionnement du comité consultatif
- Renouvellement de la convention de partenariat PGA/ONF/RNNHCJ

- Évaluer la nécessité/faisabilité de renforcer la population de Grand tétras (en lien avec les services de l'Etat, le PNRHJ, le GTJ et les autres partenaires institutionnels) notamment dans le cadre de la rédaction du nouveau PNA Grand tétras qui sera finalisé courant 2026.
- Poursuivre la collecte d'échantillons et l'analyse génétique concernant le Grand tétras, mais uniquement les collectes aléatoires et celles relevées sur les places de chant (protocole de suivi en affût).
- assurer le suivi des Plan de Gestion Intégrée (PGI) déjà existants et poursuivre la mise en place de nouveaux PGI.
- dans le cadre de la stratégie de la gestion de la ressource en eau sur la Haute Chaîne du Jura, menée en partenariat avec Pays de Gex Agglo (maître d'ouvrage) et des partenaires techniques et financiers dont le CD01, finalisation de la feuille de route commune pour la gestion future de l'eau sur ce territoire.
- finaliser l'étude scientifique lancée au printemps 2024 sur le goya du Sorgia (goya test) afin de mesurer tous les paramètres utiles (évaporation, biodiversité, mesures physico-chimiques, etc.) et permettre d'évaluer le bon fonctionnement et la pertinence de tels goyas.
- poursuivre les animations scolaires comme pour les années précédentes.
- En lien avec le service EVPDD, finalisation d'une stratégie d'animation à destination des collèges des communes du Pays de Gex et ceux de Valserhône.
- Création et édition de flyers pour les usagers, ayant pour vocation de synthétiser de façon rapide et design chacun des plans de circulation (randonnée, équestre, vol libre, ...) et leur règlementation associée dans l'enceinte de la RNNHCJ.
- poursuite de création de courtes vidéos (teasers) relatant les actions/activités de l'équipe sur le terrain. Ces vidéos seront diffusées via son site internet, sa page facebook et auprès de ses partenaires.
- maintenance de l'outil Géonature (convention de partenariat avec le Parc national des Ecrins) et développement de l'outil Citizen (appli spécifique Géonature) afin de favoriser les actions de sciences participatives avec les différents usagers (suivi d'espèces via des protocoles de suivi simple ou plus complexe, accessibles à tous ou à un réseau d'observateurs spécifiques).
- Assurer la bonne fonctionnalité de l'observatoire « Ongulés-habitats » : animer l'observatoire, coordonner et favoriser les suivis scientifiques inhérents à celui-ci :
 - Poursuite en lien avec l'INRAE, de l'étude « Anthropofear » permettant d'évaluer la fonctionnalité des populations de cerf élaphe sur la RNNHCJ (individus équipés de colliers GPS),
 - Poursuivre l'étude sur l'histoire de forêts pour bien comprendre leur évolution dans le temps,
 - Analyse du régime alimentaire des loups de la meute de la Haute Valserine via l'ADN environnementale (métabarcoding)
 - Analyse du génotype spécifique de la descendance de cette meute.
- Actualisation de la cartographie de la trame de vieux bois optimale à l'échelle de la Réserve naturelle (partenariat technique ONF) et poursuite de la stratégie de développement de cette trame « vieux-bois » avec les propriétaires et gestionnaires forestiers qu'ils soient publics ou privés,
- Évaluer l'efficacité des ZQFS vis-à-vis des pratiques humaines,
- Améliorer l'état des connaissances sur la malacofaune



NOUS REMERCIONS NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES

- 9 partenaires institutionnels ou/et conventionnés
- 23 partenaires techniques, scientifiques ou financiers



ANNEXES

ANNEXE 1 : Demandes et autorisations du Comité Consultatif

vert = favorable

rouge = défavorable

orange = annulée

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
CD01	Relocalisation panneaux photovoltaïques sur le toit du chalet de la Chenaillette	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant le lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire le cas échéant la demande auprès des services de la RNN), - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - L'installation des panneaux solaires devra se faire obligatoirement entre le 1er juillet et le 14 décembre (accès au chalet situé en ZQFS) et hors neige, - L'installation desdits panneaux devra se faire uniquement sur le toit (aucune emprise au sol et/ou sur les murs du chalet) et tous les branchements de l'installation électrique devront se faire quant à eux à l'intérieur du chalet, - Assurer la remise en état de la dalle béton couvrant la citerne sur laquelle étaient posés initialement les panneaux photovoltaïques : retirer tous les matériaux liés au panneaux solaires (=fils électriques, armatures métalliques, etc.) et reboucher les trous de perçage, - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet. - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN (pas de feu notamment).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
CD01 - Direction des routes	Sécurisation éboulements RD1005	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction et d'accompagnement proposées par le bureau d'études « Ecotope » (se référer pour cela au diagnostic écologique réalisé), sous réserve d'éventuelles modifications par les instances scientifiques (CSRPN, CDNPS voire CNPN), - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Réaliser les travaux en étroite collaboration entre le CD01, le bureau d'études, l'entreprise réalisant les travaux et la RNN, pour s'assurer que toutes les prescriptions environnementales soient respectées. Le bureau d'études devra à cet effet être missionné pour assurer un accompagnement et le suivi des travaux et faire le lien avec la RNN autant que de nécessaire (comprenant au besoin des visites de terrain), - Réaliser les travaux obligatoirement entre le 1er septembre et le 15 novembre et de jour exclusivement (pour limiter l'impact sur la faune notamment), - Intervenir obligatoirement hors neige, - Les travaux devront s'effectuer exclusivement sur l'emprise directe de la zone concernée par l'intervention, - Les interventions, notamment s'agissant de la mise en place des clous et filets devront se faire au maximum depuis la route (utilisation d'engin à bras ou déportés) pour éviter au maximum l'impact sur le milieu, - Limiter au strict nécessaire le débroussaillage de la végétation basse et la coupe des arbres présents sur l'emprise des travaux (aspect paysager et sécuritaire - maintien du talus par enracinement -). Le cas échéant faire le lien avec l'ONF (UG Pays de Gex), car boisement soumis au régime forestier, - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Proscrire l'importation de tout matériaux externes (inertes ou ensemencements) sur site, - Nettoyer les roues et godets des engins de travaux pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Proscrire tout entrepôt de produits polluants sur place (risque de pollution par ruissellement). Le cas échéant, prévoir le nécessaire : bâches et/ou bacs de rétention spécialement prévus pour les hydrocarbures, un kit de dépollution complet et valide installé à proximité, etc. - Limiter au strict nécessaire la durée des travaux, ou du moins la fermeture de la RD 1005 et/ou privilégier au maximum une circulation alternée (pour limiter que les automobilistes utilisent la Route forestière de Divonne-la Vattay de manière trop importante),

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
CD01 - Direction des routes	Sécurisation éboulements RD1005	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux (exception des arbres et végétaux coupés qui pourront être laissés sur site = décomposition naturelle), - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) '- Respecter l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction et d'accompagnement proposées par le bureau d'études « Ecotope » (se référer pour cela au diagnostic écologique réalisé), sous réserve d'éventuelles modifications par les instances scientifiques (CSRPN, CDNPS voire CNPN), - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Réaliser les travaux en étroite collaboration entre le CD01, le bureau d'études, l'entreprise réalisant les travaux et la RNN, pour s'assurer que toutes les prescriptions environnementales soient respectées. Le bureau d'études devra à cet effet être missionné pour assurer un accompagnement et le suivi des travaux et faire le lien avec la RNN autant que de nécessaire (comprenant au besoin des visites de terrain), - Réaliser les travaux obligatoirement entre le 1er septembre et le 15 novembre et de jour exclusivement (pour limiter l'impact sur la faune notamment), - Intervenir obligatoirement hors neige, - Les travaux devront s'effectuer exclusivement sur l'emprise directe de la zone concernée par l'intervention, - Les interventions, notamment s'agissant de la mise en place des clous et filets devront se faire au maximum depuis la route (utilisation d'engin à bras ou déportés) pour éviter au maximum l'impact sur le milieu, - Limiter au strict nécessaire le débroussaillage de la végétation basse et la coupe des arbres présents sur l'emprise des travaux (aspect paysager et sécuritaire - maintien du talus par enracinement -). Le cas échéant faire le lien avec l'ONF (UG Pays de Gex), car boisement soumis au régime forestier, - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Proscrire l'importation de tout matériaux externes (inertes ou ensemencements) sur site, - Nettoyer les roues et godets des engins de travaux pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Proscrire tout entrepôt de produits polluants sur place (risque de pollution par ruissellement). Le cas échéant, prévoir le nécessaire : bâches et/ou bacs de rétention spécialement prévus pour les hydrocarbures, un kit de dépollution complet et valide installé à proximité, etc. - Limiter au strict nécessaire la durée des travaux, ou du moins la fermeture de la RD 1005 et/ou privilégier au maximum une circulation alternée (pour limiter que les automobilistes utilisent la Route forestière de Divonne-la Vattay de manière trop importante), - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux (exception des arbres et végétaux coupés qui pourront être laissés sur site = décomposition naturelle), - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Régie des Eaux Gessiennes	installation ou remplacement de clôtures sur le périmètre de protection immédiat des captages en eau potable	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation de l'ensemble des propriétaires terriens concernés, <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Réaliser les travaux entre le 1er juillet et le 14 décembre uniquement (hors période d'activité des zones de quiétude de la faune sauvage) et hors période de neige, - L'accès aux sources via la brouette motorisée à chenilles ou avec la minipelle, devra se faire exclusivement par les accès existants (proscrire le hors-piste et/ou la création d'accès nouveaux et/ou tout aménagement, quel qu'il soit, permettant la progression de l'engin). - Nettoyer les chenilles/roues et godets des engins de travaux (mini-pelle et brouette motorisée) pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Concernant les clôtures : <ul style="list-style-type: none"> o De type « Arcelor Mittal Atak lourd » de 2 mètres de hauteur, o Elles devront être d'une couleur neutre s'intégrant au mieux dans leur environnement (à l'instar du vert tel que prévu) et permettre une certaine perméabilité pour la faune (mailles assez larges et non enterrées ou à bout touchant avec le sol = posée à 50 mm au-dessus du terrain naturel). o Tous les piquets devront être plantés directement dans le sol sans recours au béton ou à tout matériaux de fixation, o Limiter au strict nécessaire l'emprise de chacune des clôtures (=posée au plus près des zones de captage selon la définition du périmètre immédiat de chacune, tel que défini sur la cartographie AtlasSanté de l'ARS). Sur ce point et concernant les sources 2 et 3 de La Vattay, celles-ci devront être protégées par une clôture individuelle et non mutualisée (comme cela est envisagé) si elles ont chacune un périmètre immédiat clairement défini, o Les interventions sur la végétation alentour (élagage et/ou débroussaillage) devront être limitées au strict nécessaire. Préserver les sapins (semis compris). Le non entretien voire un entretien très restreint de la bande externe de la clôture (inférieur à 1 m) est à favoriser. - Faire nécessairement le lien avec l'ONF (UT de Gex) avant les travaux. En effet la majorité des captages se situent dans des parcelles forestières dont ils assurent la gestion, - Concernant le captage des Cerisiers : <ul style="list-style-type: none"> o Si la barrière n'est pas impérative/essentielle, alors opter pour une passe américaine comme pour toutes les autres sources, o Si l'option barrière est essentielle (à justifier) et que la zone concernée est : <ul style="list-style-type: none"> § très anthropisée (chemin d'accès bien marqué = chemin blanc) alors la pose de la longrine est possible, § naturelle, alors il faudra prévoir au préalable une expertise écologique sur site pour mesurer l'impact sur la flore et le sol notamment de cette intervention.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Régie des Eaux Gessiennes	installation ou remplacement de clôtures sur le périmètre de protection immédiat des captages en eau potable	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - La création du regard de vidange pour la source du Rechat devra se faire directement à l'aplomb de la canalisation existante, avec en aval une visite de terrain avec la RNN pour s'assurer que l'emplacement choisi n'abrite pas de flore protégée et/ou patrimoniale, ni d'habitat d'intérêt. L'emprise ainsi que l'intervention devront être limitées au strict nécessaire. - Concernant la pose ou le remplacement des trappes d'accès, les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise des captages existants. La maçonnerie devra être limitée au strict nécessaire et faire appel à des matériaux, matières et couleur identiques à l'existant. - Intervenir obligatoirement hors période humide et hors neige et lorsque les températures sont clémentes pour assurer une intervention optimale (bonne prise et séchage des matériaux utilisés), - Afin de protéger les sites, prévoir : <ul style="list-style-type: none"> o Des bâches de protection, aux abords des ouvrages, des lieux de fabrication et des acheminements, pour éviter des pollutions et/ou dégradations des sols par le ciment/béton, o des bacs de rétention et des dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbures notamment), o un kit de dépollution complet et valide, - Le choix des sites de fabrication du ciment /béton devra être convenu avec la RNN lors du PV de lancement des travaux (=sites présentant de faibles enjeux écologiques et au plus près des ouvrages), - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire le cas échéant la demande auprès des services de la RNN), - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer tous déchets inhérents aux travaux (anciennes clôtures piquets bois, barbelés, anciennes trappes, résidus de béton/ciment, etc.), - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN (pas de feu notamment).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Eric LEGER	Réparation ouvrage maçonné destiné à l'abreuvement du bétail - Girandette	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise de l'existant et à l'identique (matière et couleur des matériaux utilisés - crépis, ciment, béton, couvertines - pour les réparations du muret et de la citerne), - Intervenir obligatoirement hors période humide et hors neige et lorsque les températures sont clémentes pour assurer une réparation optimale (bonne prise et séchage des matériaux utilisés), - Afin de protéger les sites, prévoir : <ul style="list-style-type: none"> o Des bâches de protection, aux abords des ouvrages, des lieux de fabrication et des acheminements, pour éviter des pollutions et/ou dégradations des sols par le ciment/béton et le crépis, o Des bacs de rétention et des dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbures notamment), o Un kit de dépollution complet et valide, - Le choix du site de fabrication du ciment et du crépis devra être convenu avec la RNN lors du PV de lancement des travaux (=site présentant de faibles enjeux écologiques et au plus près des ouvrages), - Pour le crépi, opter de préférence pour un matériel aux propriétés et composants écologiques (crépi à la chaux) et de couleur identique à celle d'origine, - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire le cas échéant la demande auprès des services de la RNN), - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer tous déchets inhérents aux travaux. Un soin particulier devra être porté sur la collecte et l'évacuation de la totalité des résidus issus du décapage des anciens crépis et ciments/bétons (Installer des bâches de collecte au pied de la citerne et du muret), - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN (pas de feu notamment).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Régie des Eaux Gessiennes	installation ou remplacement de clôtures sur le périmètre de protection immédiat des captages en eau potable	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation de l'ensemble des propriétaires terriens concernés, - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Réaliser les travaux entre le 1er juillet et le 14 décembre uniquement (hors période d'activité des zones de quiétude de la faune sauvage) et hors période de neige, - L'accès aux sources via la brouette motorisée à chenilles ou avec la minipelle, devra se faire exclusivement par les accès existants (proscrire le hors-piste et/ou la création d'accès nouveaux et/ou tout aménagement, quel qu'il soit, permettant la progression de l'engin). - Nettoyer les chenilles/roues et godets des engins de travaux (mini-pelle et brouette motorisée) pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Concernant les clôtures : <ul style="list-style-type: none"> o De type « Arcelor Mittal Atak lourd » de 2 mètres de hauteur, o Elles devront être d'une couleur neutre s'intégrant au mieux dans leur environnement (à l'instar du vert tel que prévu) et permettre une certaine perméabilité pour la faune (mailles assez larges et non enterrées ou à bout touchant avec le sol = posée à 50 mm au-dessus du terrain naturel). o Tous les piquets devront être plantés directement dans le sol sans recours au béton ou à tout matériaux de fixation, o Limiter au strict nécessaire l'emprise de chacune des clôtures (=posée au plus près des zones de captage selon la définition du périmètre immédiat de chacune, tel que défini sur la cartographie AtlasSanté de l'ARS). Sur ce point et concernant les sources 2 et 3 de La Vattay, celles-ci devront être protégées par une clôture individuelle et non mutualisée (comme cela est envisagé) si elles ont chacune un périmètre immédiat clairement défini, o Les interventions sur la végétation alentour (élagage et/ou débroussaillage) devront être limitées au strict nécessaire. Préserver les sapins (semis compris). Le non entretien voire un entretien très restreint de la bande externe de la clôture (inférieur à 1 m) est à favoriser. - Faire nécessairement le lien avec l'ONF (UT de Gex) avant les travaux. En effet la majorité des captages se situent dans des parcelles forestières dont ils assurent la gestion, - Concernant le captage des Cerisiers : <ul style="list-style-type: none"> o Si la barrière n'est pas impérative/essentielle, alors opter pour une passe américaine comme pour toutes les autres sources, o Si l'option barrière est essentielle (à justifier) et que la zone concernée est : <ul style="list-style-type: none"> § très anthropisée (chemin d'accès bien marqué = chemin blanc) alors la pose de la longrine est possible, § naturelle, alors il faudra prévoir au préalable une expertise écologique sur site pour mesurer l'impact sur la flore et le sol notamment de cette intervention. - La création du regard de vidange pour la source du Rechat devra se faire directement à l'aplomb de la canalisation existante, avec en aval une visite de terrain avec la RNN pour s'assurer que l'emplacement choisi n'abrite pas de flore protégée et/ou patrimoniale, ni d'habitat d'intérêt. L'emprise ainsi que l'intervention devront être limitées au strict nécessaire. - Concernant la pose ou le remplacement des trappes d'accès, les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise des captages existants. La maçonnerie devra être limitée au strict nécessaire et faire appel à des matériaux, matières et couleur identiques à l'existant.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Régie des Eaux Gessiennes	installation ou remplacement de clôtures sur le périmètre de protection immédiat des captages en eau potable	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir obligatoirement hors période humide et hors neige et lorsque les températures sont clémentes pour assurer une intervention optimale (bonne prise et séchage des matériaux utilisés), - Afin de protéger les sites, prévoir : <ul style="list-style-type: none"> o Des bâches de protection, aux abords des ouvrages, des lieux de fabrication et des acheminements, pour éviter des pollutions et/ou dégradations des sols par le ciment/béton, o des bacs de rétention et des dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbures notamment), o un kit de dépollution complet et valide, - Le choix des sites de fabrication du ciment /béton devra être convenu avec la RNN lors du PV de lancement des travaux (=sites présentant de faibles enjeux écologiques et au plus près des ouvrages), - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire le cas échéant la demande auprès des services de la RNN), - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer tous déchets inhérents aux travaux (anciennes clôtures piquets bois, barbelés, anciennes trappes, résidus de béton/ciment, etc.), - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN (pas de feu notamment).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Syndicat Alapage du Sorgia	Travaux de réouverture de l'alpage du Sorgia et transfert du parc de contention	12/02	<p>Réaliser les travaux en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN) notamment pour réaliser durant l'été :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le marquage sélectif préalable des buissons et/ou arbustes à retirer et ceux à conserver, o Des passages sur site avant et pendant les travaux pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'espèce floristique et faunistique patrimoniales et/ou d'intérêt sur les zones d'intervention, <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Les travaux devront s'effectuer exclusivement sur les zones telles que définies dans la demande, - Réaliser les travaux entre le 15 septembre et le 30 novembre, hors période de neige et de jour exclusivement, - Nettoyer les chenilles/roues et godets des engins de travaux (pelle et tracteur broyeur) pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide), - Proscrire le casse-cailloux, - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux, exception faite des arbustes coupés qui pourront être laissés sur site (= décomposition naturelle). <p>Rassembler les résidus de ligneux en tas éparses en lisière de forêt,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des bacs de rétention et des dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbures). - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Proscrire l'importation de tout matériaux externes (inertes) sur site, - En cas d'ensemencement, solliciter l'accord de la Réserve naturelle et convenir avec elle des semences à utiliser. - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire le cas échéant la demande auprès des services de la RNN), - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Informer « Terre Valserhône » et son service « randonnées » sur la tenue des travaux pour qu'ils puissent faire une information auprès des usagers des sentiers de randonnée concernés sur le secteur si besoin, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet et par l'entreprise effectuant les travaux, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN (pas de feu notamment).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
PGA	Remplacement de la barrière de protection de la table d'orientation de Nardersans	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation du propriétaire du terrain, - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant le lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise de l'existant et à l'identique (barrières en bois naturel ou autoclavé mais sans vernis), - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide et hors neige), - Réaliser les rotations d'hélicoptère uniquement entre le 1er septembre et le 15 octobre (pour limiter l'impact sur la faune et le bétail) et limiter celles-ci au strict nécessaire. En outre le trajet devra se faire au plus direct entre le parking du Tiocan situé hors RNN (zone de stockage du matériel et stationnement de l'hélicoptère) et la zone des travaux (chalet de Nardersans). Aucun autre survol ne sera autorisé, - Limiter au strict nécessaire le recours au béton pour les scellements des poteaux. Ces derniers devant être ancrés dans les trous existants (ancienne barrière), - Intervenir lorsque les températures sont clémentes pour assurer une intervention optimale (bonne prise et séchage du béton), - Afin de protéger les sites, prévoir : <ul style="list-style-type: none"> o Des bâches de protection, aux abords des ouvrages, des lieux de fabrication et des acheminements, pour éviter des pollutions et/ou dégradations des sols par le béton, o Des bacs de rétention et des dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbures notamment), - Le choix du site de fabrication du ciment devra être convenu avec la RNN lors du PV de lancement des travaux (=site présentant de faibles enjeux écologiques et au plus près des ouvrages), - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Informer les usagers (randonneurs notamment) des travaux en cours notamment pendant la période d'intervention de l'hélicoptère, - Le personnel réalisant les travaux devra posséder une autorisation de circuler en RNN pour le véhicule utilisé lors des travaux (utiliser une des cartes dédiées du service « itinéraires de loisirs »), - Limiter au strict minimum l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer hors RNN tout déchet inhérent aux travaux (ancienne barrière et ancrages béton), - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet. - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN (ainsi par exemple l'hélicoptère ne pourra pas être utilisé pour d'autres usages sans accord de la RNN), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
PGA	Réhabilitation du sentier pédagogique du Creux de l'Envers	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation de l'ensemble des propriétaires concernés, - Travailler en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (positionnement des mobiliers pédagogiques, thématiques traitées, rédaction des contenus, etc.), - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement de chacune des phases des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Réaliser tous les travaux obligatoirement entre le 1er juillet et le 31 décembre, hors période de neige et de jour exclusivement (pour limiter l'impact sur la faune notamment), - Les travaux de réhabilitation devront se faire uniquement sur l'emprise de l'existant et à l'identique (stations pédagogiques, platelages et escaliers), - L'implantation des nouveaux mobiliers devra se faire en lien avec la RNN, et être limité au strict nécessaire, - Limiter au strict nécessaire le recours au béton pour les scellements des poteaux, - Prévoir des bacs de rétention et des dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbures notamment). - L'ensemble du parcours pédagogique, devra s'appuyer uniquement sur l'existant. Aucun poste ni aucun parcours ne pourra être créé en dehors du parcours original, - L'ensemble des mobiliers et leur contenu devra respecter la charte graphique et mobilière développée en commun par PGA et la RNN sur le territoire de cette dernière avec notamment recours au bois naturel sans traitement (mélèze) pour le mobilier, - L'ensemble des contenus pédagogiques devra être validé par la RNN, - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide), - Nettoyer les roues et godets des engins de travaux (mini-pelle) pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Proscrire tout aménagement non prévu ou validé par la RNN : corde de vie, plateforme, modification de structure et/ou compactage du sol, etc., - Si pour des raisons de sécurité des arbres dépérissants devaient être abattus alors cela devra se faire au strict nécessaire et ne pas concerner des arbres à forts enjeux écologiques (arbre habitats riche en dendro-microhabitats). Ceux abattus devront être laissés au sol pour une dégradation naturelle (cycle bois mort). Le cas échéant le lien sera fait avec l'ONF (UT de Gex), - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Proscrire tout apport de matériaux extérieurs, - Évacuer hors RNN tout déchet inhérent aux travaux (anciens mobiliers notamment), - Informer les usagers (randonneurs notamment) des travaux en cours pendant la période des travaux voire, le cas échéant de la fermeture de l'accès (arrêté municipal), - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
PGA	Balisage sentiers VTT-VTTAE	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Signer une convention autorisant la pratique du VTT et du VTTAE entre Pays de Gex agglomération et chacun des propriétaires concernés par ces parcours. Aucune communication ni mise en place de l'un ou l'autre de ces parcours ne pourra se faire sans cela. - Lorsque cela sera permis, la signalétique dédiée pour cette pratique devra obéir à la seule charte de Pays de Gex agglomération (commune et validée en lien avec la RNN) et être limitée au strict nécessaire : installée en début et sortie des parcours, sur les poteaux directionnels déjà en place ou uniquement sur les zones carrefour et/ou stratégiques dépourvues de toute signalétique. Le cas échéant les lames directionnelles devront faire mention d'information concernant la Réserve naturelle et/ou les Zones de quiétude de la faune sauvage (ZOFS). L'ensemble de ce travail se fera en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN), - Prévenir la RNN au moins 7 jours avant la mise en place de la signalétique, - Réaliser la mise en place de la signalétique entre le 1er juillet et le 14 décembre pour les 2 parcours situés en ZOFS. Pour le parcours hors zone de quiétude et en grande partie hors RNN, la mise en place pourra se faire au printemps mais hors neige, - Implanter les nouveaux poteaux de support des flèches de direction directement dans le sol. Si recours au béton pour sceller les pieds alors l'usage devra là aussi être limité au strict nécessaire (pas de plot béton), - Rendre actif les 2 parcours qui traversent pour tout ou partie la zone de quiétude de la faune sauvage de la Vattay, uniquement entre le 1er juillet et le 14 décembre au plus tard (avant si plus de 15 cm de neige tel que précisé dans le plan circulation « cycle » de la RN). Le cas échéant retirer/cacher les lames directionnelles lorsque les parcours sont non autorisés, - Concernant le 3ème parcours, s'agissant d'un aller-retour, ce point devra être clairement précisé en fin de parcours pour éviter que les VTT partent au-delà du point final (« pont naturel ») en hors-piste, - Proscrire en RNN tout type d'aménagement spécifique sur les parcours concernés que ce soit pour sécuriser et/ou pour améliorer l'état des pistes existantes, - Les parcours et la communication faite sur les 3 parcours devront s'appuyer obligatoirement sur la réglementation du plan de circulation « cycle » de la Réserve naturelle. Le cas échéant, la mise en place d'un QR code renvoyant vers ledit plan de circulation pourra être intégré sur la signalétique, - Toute communication sur ces parcours devra être vue en lien étroit avec la Réserve naturelle, - Évacuer hors RNN tout déchet inhérent aux travaux, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux parcours, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN."

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Association Cuban O2	Festival Cuban'02 2025	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser de préférence et au maximum la télécabine (et non les véhicules à moteur) dès lors que celle-ci est fonctionnelle, - Les 3 cartes de circulation temporaires autorisées devront être demandées auprès de la Réserve naturelle (RNN), - Ces cartes de circulation seront valables : <ul style="list-style-type: none"> o Du 04 au 06 juillet 2025, o Uniquement sur la route forestière du Col de Crozet jusqu'à la jonction avec la piste de secours de la télécabine du Fierney (première épingle) o Exclusivement dans le cadre de cette manifestation et pour transporter uniquement la logistique (proscrire tout transport de personnes/participants), - Chacune de ces 3 cartes de circulation devra être visible sur le tableau de bord du véhicule concerné à chaque fois que celui-ci empruntera l'accès autorisé, - Tout stationnement desdits véhicules devra se faire en dehors des limites de la RNN l'utilisation des véhicules motorisés devra être limitée au strict nécessaire, - En dehors de cette autorisation de circulation pour 3 véhicules, cette manifestation, ne pourra concerner, de quelque manière que ce soit, le territoire de la Réserve naturelle, - Porter une attention particulière quant au volume de la musique pour ne pas perturber outre mesure la faune sauvage (limiter notamment la sonorisation extérieure orientée vers la RN), - L'usage de drone (ou tout autre engin) pour survoler le territoire de la Réserve naturelle est proscrié, - Le porteur de projet devra respecter ses engagements ainsi que la réglementation de la Réserve naturelle. L'organisateur devra notamment s'assurer que les participants et/ou spectateurs n'utilisent pas, en véhicules à moteur, les routes de la RNN interdites à la circulation pour accéder à l'événement, - Remettre un compte-rendu à la Réserve naturelle sur le déroulement de la manifestation, dans un délai d'un mois et demi après l'événement.
Collectif des Sapeurs-Pompiers	Randonnée en joëlette	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Passer uniquement sur les itinéraires autorisés que ce soit pour les véhicules à moteur ou pour la partie randonnée (tels que définis dans le dossier de demande d'autorisation). Le hors-piste est interdit, - Limiter le nombre de véhicules accédant au site de ravitaillement (via la Route forestière de Crozet) et de rapatriement (via la route forestière de Thoiry devant - attention route accidentée et potentiellement dangereuse) à 2 et limiter le nombre d'allers/retours au strict nécessaire, - Faire la demande d'une carte de circulation spécifique auprès des services de la Réserve naturelle (RNN) pour chacun des 2 véhicules 4x4, - Exclure tout éventuel point de convergence en RNN sur le parcours (type ravitaillement et/ou public), - Proscrire toute traversée de la RNN de nuit. Le passage en RNN devra obligatoirement se faire durant la période comprise entre le lever et le coucher du soleil, - L'usage de drone ou tout autre moyen permettant de couvrir l'événement par les airs est strictement interdit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée, - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...). - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'événement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu, etc. - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Association Les Chevaliers de l'Oiseau Gex	Fête de l'Oiseau 2025	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer en lien étroit avec la RNN, un panneau d'information de grande taille pour informer le public et les participants de l'histoire originelle de cette manifestation et de la situation actuelle du grand tétras ainsi que des actions conduites en sa faveur. Ce panneau d'information sera installé sur site, au plus près des organisateurs, pour que chaque personne puisse prendre connaissance de celui-ci. Au besoin les organisateurs attireront l'attention des participants/publics sur ce panneau et apporteront des explications directement, - Limiter, en permanence, le nombre de participants et le public à la capacité d'accueil maximale du parking (environ 50 personnes), - Canaliser les participants et le public uniquement sur l'emprise du parking où se déroule la manifestation, - Les véhicules à moteur n'auront pas accès aux pistes forestières interdites à la circulation et situées en périphérie du site, - En plus de la Rubalise, installer un panneau d'information précisant pourquoi les accès concernés sont interdits et la durée de cette interdiction (de 7 à 14 h uniquement le jour de la manifestation), - Installer et retirer la Rubalise et les panneaux d'information sur lesdits accès, le jour même de la manifestation (installation juste avant le début de la manifestation et retrait juste après (15h maximum), - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (klaxon, haut-parleurs...), - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu, etc., - L'usage de drone ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement par les airs est strictement interdit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée, - Présence d'agents de la RNN éventuelle lors de la manifestation, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature, notamment par la distribution de plaquettes informatives de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, - Les organisateurs devront avoir, en toute circonstance, un message positif sur la RNN et ses actions, - Proscrire tout affichage et/ou marquage promotionnel et/ou publicitaire (frontal et au sol) dans l'enceinte de la Réserve naturelle, - Évacuer tout déchet inhérent à la manifestation, - Remettre un compte-rendu à la Réserve naturelle sur le déroulement de la manifestation, dans un délai d'un mois et demi après l'évènement. - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes),"

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
SEMA	Un Berger dans mon école 2025	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer ces sorties en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN), - Prévenir la Réserve naturelle à minima 7 jours avant la date retenue pour la sortie, - Le bus devra se garer et déposer les enfants obligatoirement au parking de la Greffière, - Privilégier les sentiers et sentes pour les déplacements dans l'alpage, - Effectuer les sorties uniquement sur la partie alpage (milieu ouvert) et proscrire tout déplacement/approche sur les parties prés-bois/lisières de forêt et forêts (forte sensibilité pour la faune sauvage au mois de juin = période de reproduction et d'élevage des jeunes). - Limiter tout dérangement avéré et prolongé d'oiseaux nicheurs au sol en alpage (Pipits, alouette, traquets, etc.). Le cas échéant inviter les enfants à se déplacer pour aller un peu plus loin sur l'alpage, - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (klaxon, haut-parleurs, musique...), - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'événement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu en dehors des foyers autorisés (refuges), etc. - Présence d'agents de la RNN et/ou du service EVPDD de Pays de Gex agglomération lors des sorties, - Sensibiliser les enfants à la préservation de la nature, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Remettre un compte-rendu à la Réserve naturelle sur le déroulement de la manifestation, dans un délai d'un mois et demi après l'événement.
François BAILLY-MAITRE	Jura Sick Race 2025	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser nécessairement la télécabine (et non les véhicules à moteur) dès lors que celle-ci est fonctionnelle, - Les deux cartes de circulation temporaires autorisées devront être demandées auprès de la Réserve naturelle (faire la demande en amont), - Ces cartes de circulation seront valables : <ul style="list-style-type: none"> o respectivement du 25 mars au 5 avril 2025 et du 5 au 6 avril 2025, o uniquement sur la route forestière du Col de Crozet jusqu'à la jonction avec la piste de secours de la télécabine du Fierney (première épingle) o exclusivement dans le cadre de cette manifestation sportive, - Chacune de ces 2 cartes de circulation devra être visible sur le tableau de bord du véhicule concerné à chaque fois que celui-ci empruntera l'accès autorisé. Hors intervention, les véhicules devront être stationnés en dehors des limites de la RN, - L'utilisation des véhicules motorisés devra être limitée au strict nécessaire, - L'usage de ces cartes est autorisé uniquement hors période de neige, - Le recours à tout véhicule permettant la progression sur neige (à l'instar de la motoneige) est interdit, - En dehors de cette autorisation de circulation pour 2 véhicules, cette manifestation sportive, ne pourra concerner, de quelque manière que ce soit, le territoire de la Réserve naturelle, - L'usage de drone (ou tout autre engin) pour survoler le territoire de la Réserve naturelle est proscrié, - Le porteur de projet devra respecter ses engagements ainsi que la réglementation de la Réserve naturelle.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
CD Spéléo 01	Mise à jour inventaire spéléologique	12/02	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis en étroite collaboration avec la Réserve Naturelle (RNN), - Toute intervention envisagée par le Comité départemental de spéléologie de l'Ain et le spéléo club de Bellegarde sera vue et validée au cas par cas par la Réserve naturelle. À cet effet, un programme d'interventions sera défini entre les 2 parties en début de chaque année. - Prévenir la RNN au moins 7 jours avant le début des interventions, - Réaliser les suivis/explorations des cavités entre le 1er juin et le 31 octobre et hors neige (jusqu'au 31 août au plus tard si site de swarming) pour les cavités situées à l'extérieur des zones de quiétude de la faune sauvage (ZQFS) et uniquement à partir du 1er juillet pour les cavités situées en ZQFS, - Limiter le nombre de personnes à 5 maximums pour les suivis sur site, - Proscrire tout prélèvement sans autorisation spécifique et adéquate, - Proscrire tout nouvel aménagement durable dans la cavité (ancrages métalliques, ligne de vie, etc.) sans autorisation spécifique, - Retirer, le cas échéant, tout matériel mis en place en fin de suivi, - Proscrire tout marquage extérieur des cavités inventoriées, - Accéder aux cavités par les pistes et/ou sentiers existants, proscrire le hors-piste si non justifié, - Les véhicules (2 maximum en même temps) devront être en possession d'une carte de circulation. En faire la demande, le cas échéant, à la Réserve Naturelle, - Limiter au strict minimum l'utilisation des véhicules motorisés, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN et notamment se référer au plan de circulation relatif à la spéléologie dans l'enceinte de la Réserve Naturelle, - Remettre les données brutes des études dans l'intérêt de la gestion de la RNN (non public), - Fournir une copie de toute publication ou présentation incluant les données récoltées en RNN, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Toutes les interventions devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN.
Commune Ferney	Travaux Chalet du Nevy	23/09	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant le lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise de l'existant, - Réaliser les travaux entre la fin septembre et le 14 décembre au plus tard et hors période de neige. Les travaux ne pourront être reportés au printemps suivant étant donné que l'accès à l'alpage se situe en grande partie en zone de quiétude de la faune sauvage (active du 15/12 au 30/06), - Pour la couleur du conduit de cheminée (partie visible sur le toit) opter pour une couleur neutre (gris mat ou marron). Proscrire l'inox brillant, - Pour le bois (remplacement des portes ou habillage) opter pour du mélèze (classe IV), - Le maître d'œuvre ou tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN pour les 2 véhicules concernés (faire la demande auprès des services de la RNN), - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer hors RNN tout déchet inhérent aux travaux. Un soin particulier devra être porté sur la collecte et l'évacuation de la totalité des résidus issus des anciennes portes et de la découpe de toit pour le conduit de cheminée. - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet. - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, - Respecter la réglementation de la RNN (pas de feu notamment).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Commune de Peron	Décapage de la piste de Malatrait et mise en place de renvois d'eau	23/09	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Les travaux devront se faire uniquement sur l'emprise de la piste forestière existante et à l'identique (proscrire tout changement de profil, de largeur, de substrat, l'apport de béton, etc.), - Réaliser les travaux obligatoirement entre le 1er août et le 30 novembre (et hors période de neige) et de jour exclusivement (pour limiter l'impact sur la faune notamment), - Réaliser les travaux en minimisant au maximum les impacts au sol (intervenir hors période humide), - Pour l'apport de matériaux extérieurs, utiliser uniquement des matériaux carriers de provenance locale et limiter leur recours au strict nécessaire (réemployer au maximum les matériaux présents sur la piste), - Les matériaux broyés devront concerner uniquement les blocs/cailloux présents sur la piste ou ses abords directs, - L'épêttement des pointes de roches pouvant poser problème sur les pistes devra être limité au strict nécessaire (hauteur et nombre), - Pour les renvois d'eau, utiliser un modèle identique à ceux déjà existants (cunette métallique) ou faire, quand cela est possible, des cunettes naturelles. Limiter celles-ci en nombre (6) et les implanter uniquement dans l'emprise de la piste. Dans tous les cas proscrire l'apport de béton, - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Nettoyer les roues et godets des engins de travaux pour lutter contre les espèces invasives (un certificat précisant ledit nettoyage par la ou les entreprises devra obligatoirement être fourni à la RNN), - Prévoir des bacs de rétention et des dispositifs absorbants les polluants en cas de fuite accidentelle (hydrocarbures notamment), - Le maître d'œuvre et tout prestataire devra posséder une autorisation de circuler en RNN (faire la demande auprès des services de la RNN le cas échéant), - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Informer Pays de Gex agglo et son service « itinéraires de loisirs » sur la tenue des travaux pour qu'ils puissent faire une information auprès des usagers du sentier de randonnée concerné sur le secteur, - Procéder à l'installation d'une barrière en plus du panneau B7b au départ de la piste pour interdire l'accès aux véhicules motorisés non autorisés, - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN, et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN."

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Association Poutouille 1446	Journée pédagogique débardage équestre à la Poutouille	23/09	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer cette sortie en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN), - Prévenir la Réserve naturelle au moins 7 jours avant la date de la sortie, - Limiter le nombre de participants à 65 personnes encadrants compris, - Organiser la sortie et le débardage (sous le contrôle de l'ONF) entre la fin septembre et le 30 novembre et hors période de neige. La sortie et le débardage ne pourront être reportés au printemps suivant étant donné que l'alpage se trouve en zone de quiétude de la faune sauvage (active du 15/12 au 30/06), - Le stationnement des véhicules devra se faire sur : <ul style="list-style-type: none"> o Le parking situé à la jonction entre la route forestière du Pays de Gex (ouverte à la circulation en VAM) et celle de Malatrait (interdite à la circulation en VAM sans autorisation) en laissant le passage libre aux autres véhicules autorisés à emprunter cette dernière o Le parking situé au départ de la piste du sac (interdite à la circulation en VAM) et à la jonction avec la piste du Charny (ouverte à la circulation en VAM entre le 01/07 et le 14/12). - Favoriser au maximum le covoiturage pour limiter au strict nécessaire le nombre de véhicules mobilisés, - L'accès au chalet/à l'alpage se fera ensuite à pied pour l'ensemble des participant.e.s, - Emprunter uniquement les sentiers et sentes pour les déplacements dans la zone concernée par les travaux. Proscrire tout déplacement/approche en forêt (sensibilité écologique et sécurité de participants vis-à-vis des travaux forestiers). - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (klaxon, haut-parleurs, musique...), - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu, etc. - Possible présence et implication d'agents de la RNN lors de la sortie en fonction de leur disponibilité, - Présence obligatoire d'agents ONF notamment pour présenter les spécificités de la gestion forestière dans l'enceinte de la Réserve naturelle en valorisant notamment le travail partenarial avec la RNN (convention) sur le sujet, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation, - Proscrire toute variantes/modifications non prévues sans accord des instances de la RNN, - Fournir à la RNN un compte-rendu écrit de la manifestation (dans un délai de 1 mois ½ suivant la manifestation).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
OTI	Prises de vue	03/09 (hors CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation des propriétaires des terrains/sites ciblés, - Planifier, en lien avec la RNN, les périodes et zones de passages sur les sites/secteurs demandés afin de s'assurer de la parfaite compatibilité avec le plan de circulation « drone », - Prévenir la Réserve naturelle au moins 7 jours avant la date de début des prises de vues, - Réaliser les prises de photos et vidéos uniquement depuis les sentiers balisés et communautaires ou les pistes de ski faisant partie du plan des pistes officiel. Proscrire le hors-piste. Si des prises de vues sont envisagées en dehors des sentiers communautaires, le porteur de projet devra nécessairement avoir l'accord du/des propriétaires concernés et solliciter la Réserve naturelle, - Pour les prises de vue par drone respecter scrupuleusement le plan de circulation « drone » en vigueur sur la Réserve naturelle et notamment les interdictions de survol : <ul style="list-style-type: none"> o À l'année, dans les périmètres concernés par la nidification de l'Aigle royal et dans les zones de protection des biotopes fixées par arrêté préfectoral, o Entre le 15 décembre et le 30 juin (et ce même sur les sentiers autorisés et spécifiquement balisés) dans les « zones de quiétude de la faune sauvage », o À moins de 300 mètres de la faune sauvage et du bétail - Respecter une distance pilote-drone maximale de 200 m en latéral et de 150 m en hauteur, - Le survol devra s'effectuer à minima à 300 m de toute paroi rocheuse (dérangement des oiseaux rupestres et des chamois), - Le pilote devra être enregistré auprès de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) ; - Ne pas avoir recours à des figurants, - En cas de besoin, l'usage d'un véhicule motorisé pour accéder aux sites de prises de vues sera possible. Ce dernier devra être détenteur d'une carte de circulation. En faire la demande à la Réserve naturelle le cas échéant, - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Intégrer sur toutes les images et/ou vidéos réalisées en Réserve naturelle (commentaires et/ou générique) une information précisant que les sites en question se situent au cœur de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, de rappeler la sensibilité des lieux et de préciser qu'il s'agit d'un espace protégé et réglementé. Le cas échéant se rapprocher de la Réserve naturelle pour définir cette information (forme, contenu, ...), - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (musique, haut-parleurs, sono, ...); - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite aux prises de vues, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu, ... - Présence éventuelle d'un agent de la RNN lors de certaines séances, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet et notamment les sites/sommets retenus pour les prises de vues, - Proscrire toute variante au projet sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

ANNEXE 2 : Demandes et autorisations du Comité de suivi des Travaux (CST)

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Commune de Thoiry	Balisage sentier communal	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date de lancement des travaux, - Établir un PV de lancement et un PV de réception des travaux avec la Réserve naturelle, - Avoir l'autorisation de l'ensemble des propriétaires concernés par le tracé, - Réaliser les travaux entre le 1er juillet et le 15 mars (pour limiter le dérangement sur la faune notamment) et hors période de neige. - Les travaux de signalisation du sentier devront : <ul style="list-style-type: none"> o Se faire uniquement sur l'emprise de l'existant (=sentier existant). Toute création est à proscrire, o Être limités au strict nécessaire : dégagement du sentier rudimentaire (débroussaillage et/ou élagage légers pour assurer une bonne visibilité). En aucun cas, il ne faudra travailler en profondeur le linéaire. Proscrire tout aménagement (corde de vie, plateforme, modification de la structure et/ou compactage du sol, etc.), o Si pour des raisons de sécurité des arbres dépérissant devaient être abattus alors cela devra se faire au strict nécessaire et ne pas concerner des arbres à forts enjeux écologiques (arbres habitats riches en dendro-microhabitats). Ceux abattus devront être laissés au sol pour une dégradation naturelle (cycle bois mort), o Proscrire tout apport de matériaux extérieurs, - Concernant la signalétique et dans l'enceinte de la Réserve naturelle : <ul style="list-style-type: none"> o Limiter celle-ci au strict nécessaire (en lien avec l'agent référent APN de la Réserve naturelle), o Implanter les poteaux de support des panneaux d'orientation directement dans le sol. Si recours au béton pour sceller les pieds alors l'usage devra là aussi être limité au strict nécessaire (pas de plot béton), o Pour les poteaux et les flèches d'orientation utiliser les mêmes matériaux (uniformité des matériaux sur le territoire) que Pays de Gex agglomération (faire lien avec eux le cas échéant). Pour la charte graphique avoir recours à des couleurs neutres (meilleure intégration paysagère) telles que le vert, le marron, le blanc, etc., en s'appuyant sur la charte graphique de la RNN et de PGA. Les pictogrammes spécifiques RNN et chien interdit devront d'ailleurs figurer sur les panneaux d'orientation installés en RNN, o Pour les panneaux et flèches implantés sur les arbres éviter les essences fragiles et éviter que les pointes soient plantées trop profondément, o Installer, en lien avec la RNN, un panneau d'information ou réglementaire de la RNN (charte graphique RNN) au point de départ/arrivée du sentier (point n°1), - Tout prélèvement de matériaux sur site (hors emprise des travaux) est strictement interdit, - Si recours à un véhicule motorisé pour accéder au site celui-ci devra posséder une autorisation de circuler en RNN (cartes de la commune ou faire, le cas échéant, la demande auprès de la RNN), - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Évacuer tout déchet inhérent aux travaux, - Toute communication sur ces parcours devra être vue en lien étroit avec la Réserve naturelle, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante aux travaux, modification ou aménagement non prévu sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Tous les travaux devront être réalisés en cohérence avec la réglementation de la RNN."

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
01 Outdoor	Tiger Balm Ultra 01	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Proscrire toute session de training organisée d'avant course dans l'enceinte de la Réserve naturelle (RNN), - Limiter le nombre de concurrents à 250 participants maximum avec remise du registre d'inscription annexé au compte-rendu. - Établir le passage de la course uniquement sur les sentiers de randonnée balisés et sous la compétence de Pays de Gex agglo et tel que défini par le porteur de projet. Proscrire toute divagation et/ou hors-piste, - Avoir les autorisations de l'ensemble des propriétaires concernés par l'épreuve dans l'enceinte de la Réserve naturelle (convention établie entre Pays de Gex Agglo et lesdits propriétaires s'agissant des sentiers de randonnée communautaire), - Proscrire toute traversée de la Réserve naturelle de nuit. Le passage des coureurs en RNN devra obligatoirement se faire durant la période comprise entre le lever et le coucher du soleil. - L'usage de drone, d'hélicoptère ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement par les airs est strictement interdit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée. Elle devra en outre être limitée (équipe de 5 personnes maximum), - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...), - Limiter le balisage temporaire en RNN au strict nécessaire et retirer celui-ci dès la fin de la course, - Mettre en place un serre-file suivant directement la course afin de ramasser les éventuels déchets laissés par les coureurs, - Pas de poste de ravitaillement ou de poste de secours en Réserve naturelle, - Pas de véhicule en RNN. Seuls les véhicules assurant les secours (4 maximum) garés hors Réserve naturelle, seront autorisés à intervenir en cas de nécessité absolue et en nombre limité (strict nécessaire). Faire la demande de carte de circulation spécifique auprès des services de la RNN, - Dans l'enceinte de la RNN et en cas de secours proscrire le quad et privilégier les véhicules à moteur légers et proscrire le hors-piste, - Pas de public en RNN (orienter et positionner le public en dehors de la RNN), - Exclure tout éventuel point de convergence en RNN sur le parcours (type ravitaillement), - Exclure tout participant en cas de non-respect de la réglementation de la Réserve naturelle et/ou de la charte environnementale signée par chacun des coureurs, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature avec notamment : distribution de dépliants d'information et mise en ligne sur le site internet de l'organisation et/ou envoi aux participants les vidéos de sensibilisation des ambassadeurs de la Réserve naturelle, - Présence d'agents de la RNN lors de la manifestation, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet (en particulier sensibilisation des participants à la réglementation en vigueur sur la RNN, respect de la doctrine cadrant les manifestations sportives en Réserve naturelle), - Remettre un compte-rendu à la RNN dans un délai d'un mois et demi après l'évènement. - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation. <p>Attention : le parcours de 100 km et celui de 170 km (tous deux hors RNN) longent en partie les limites de la Réserve naturelle (partie sud de la RN et secteur de Lélex). Pour ces portions, certaines préconisations devront être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proscrire toute divagation et/ou hors-piste en RNN, • Proscrire dans l'enceinte de la RNN l'usage de drone, d'hélicoptère ou tout autre moyen permettant de couvrir l'évènement, • Proscrire l'usage de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...), • Proscrire tout poste de ravitaillement ou poste de secours en Réserve naturelle, • Interdire la présence de public en RNN (orienter et positionner le public en dehors de la Réserve naturelle) • Respecter la réglementation en vigueur : chien, véhicule à moteur, déchets, etc. "

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Amis de Narderans	Journée montagne	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre maximum de participants à 250, - Passer uniquement sur les itinéraires autorisés. Le hors-piste est interdit. - Limiter le nombre de véhicules accédant à « La Croisé » (2 pour le transport logistique) et solliciter auprès de la Réserve naturelle (RNN), si besoin, les cartes de circulation correspondantes, - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (klaxon, haut-parleurs...), - Mettre une signalétique temporaire si nécessaire à certains croisements de l'itinéraire, et procéder à son retrait immédiatement après la manifestation, - Exclure tout éventuel point de convergence en RNN sur le parcours (type ravitaillement), - Mettre en place un serre-file en fin de journée de manière à ramasser les éventuels déchets laissés, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu en dehors des foyers autorisés (refuges), etc. - Présence d'agents de la RNN éventuelle lors de la manifestation, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature, notamment par la distribution de plaquettes informatives de la Réserve naturelle, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet (en particulier sensibilisation des participants à la réglementation en vigueur sur la RNN, respect de la doctrine cadrant les manifestations sportives en Réserve naturelle), - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation. - Remettre un compte-rendu à la Réserve naturelle sur le déroulement de la manifestation, dans un délai d'un mois et demi après l'évènement.
Collège Charpak Gex	Sortie 6 ^{ème}	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Informer l'équipe de la Réserve naturelle (RNN) en amont (minimum 7 jours), et ce chaque année, de la date de la manifestation, - Respecter chaque année les préconisations de l'arrêté préfectoral en cours (valable 3 ans). En cas de non-respect de l'une ou l'autre des préconisations, l'autorisation délivrée pourra être annulée, - Limiter le nombre maximum de participants à 250 (enfants + accompagnants), - Passer uniquement sur les itinéraires autorisés et balisés (via le GR du balcon du Léman uniquement et non par la piste forestière des louvatières). Le hors-piste est strictement interdit. - Prévenir les sociétés de chasse locales du passage de la randonnée si celle-ci est organisée un jour chassé (tous les jours sauf mardi et vendredi), - Usage de deux véhicules motorisés si nécessaire uniquement sur la route forestière de Divonne-la Vattay (route ouverte du 1er/07 au 14/12), les autres accès sont interdits, - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (haut-parleurs...), - Exclure tout éventuel point de convergence en Réserve naturelle sur le parcours (type ravitaillement), - Proscrire toute activité autre que la randonnée dans l'enceinte de la Réserve naturelle, - Respecter la réglementation en vigueur sur la Réserve naturelle en particulier : absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu, etc. - Inviter les élèves à avoir un comportement respectueux et le moins bruyant possible lors de la traversée de la Réserve naturelle, - Présence éventuelle d'un agent de la Réserve naturelle lors de la manifestation, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet (en particulier sensibilisation des participants à la réglementation en vigueur sur la RNN, respect de la doctrine cadrant les manifestations sportives en Réserve naturelle), - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation. - Fournir à la RNN un compte-rendu écrit de la manifestation (dans un délai de 1 mois ½ suivant la manifestation), - Durant ces 3 années, s'il y a le moindre changement dans l'organisation (parcours, logistique, technique, nombre de participants, etc.) alors le collège devra faire une demande spécifique auprès des instances de la RNN. L'autorisation en cours sera alors abrogée, - À l'issue des 3 ans, et le cas échéant, faire une nouvelle demande (dossier de demande d'autorisation complet).

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
FIBOIS01/ONF	Vis ma vie de bucheron	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer cette sortie en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN), - Limiter le nombre de participants à 25 personnes, - Le stationnement des véhicules devra se faire sur le parking du « Pré Bouillet » ou le long de la route forestière du Pays de Gex (ouverte à la circulation en VAM) en assurant le libre passage des autres véhicules susceptibles d'emprunter cette route, - Favoriser au maximum le covoiturage pour limiter au strict nécessaire le nombre de véhicules mobilisés, - Emprunter uniquement les sentiers et sentes pour les déplacements dans la zone concernée par l'évènement. Proscrire tout déplacement/approche en forêt (sensibilité écologique et sécurité de participants vis-à-vis des travaux forestiers). - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (klaxon, haut-parleurs, musique...), - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu, etc. - Présence et implication d'agents de la RNN lors de la sortie, - Présenter les spécificités de la gestion forestière dans l'enceinte de la Réserve naturelle en valorisant notamment le travail partenarial avec l'ONF (convention) sur le sujet, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation, - Fournir à la RNN un compte-rendu écrit de la manifestation (dans un délai de 1 mois ½ suivant la manifestation).
PGA-ONF	Animation forêt et changements climatiques	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer cette sortie en étroite collaboration avec la RNN, - Limiter le nombre de participants à 15 personnes, - Le stationnement des véhicules devra se faire sur le parking du « Pré Bouillet » ou le long de la route forestière du Pays de Gex (ouverte à la circulation en VAM) en assurant le libre passage des autres véhicules susceptibles d'emprunter cette route, - Favoriser au maximum le covoiturage pour limiter au strict nécessaire le nombre de véhicules mobilisés, - Emprunter uniquement les sentiers et sentes pour les déplacements dans la zone concernée par l'évènement. Proscrire tout déplacement/approche en forêt (sensibilité écologique), - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (klaxon, haut-parleurs, musique...), - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu en dehors des foyers autorisés (refuges), etc, - Présence et implication d'agents de la RNN lors de la sortie, - Présenter les spécificités de la gestion forestière dans l'enceinte de la Réserve naturelle en valorisant notamment le travail partenarial avec l'ONF (convention) sur le sujet, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation, - Fournir à la RNN un compte-rendu écrit de la manifestation (dans un délai de 1 mois ½ suivant la manifestation)."

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Vol libre Gessien	Rallye de la saucisse	03/07	<p>"- Avoir l'autorisation du propriétaire du terrain sur lequel se situe le point de décollage des « 2 potes » (Société coopérative des alpages gessiens),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser uniquement le décollage officiel des Deux Potes (46°17'54.957"N, 05°58'59.881"E), - Limiter le nombre de participants à 50 maximum, - Respecter et faire respecter à la lettre le plan de circulation « vol libre » en vigueur sur la Réserve naturelle (RNN), - Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite à l'évènement, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu, etc. - Les organisateurs devront sensibiliser les participants sur les impacts possibles de cette pratique sur la faune sauvage et le bétail, - Positionner une personne au décollage afin de réduire au maximum l'occupation du sol, de sensibiliser les pratiquants aux règles à respecter et de contrôler le décollage des pratiquants/participants. À cet effet, limiter le nombre de pratiquants en vol au-dessus de la Réserve naturelle (RNN) à 10 maximum en même temps, - Emprunter uniquement les itinéraires pédestres autorisés, pour accéder au plus près du site de décollage, puis disposer des balises jusqu'au site d'envol afin que les pratiquants passent tous au même endroit. Proscrire toute divagation et/ou hors-piste, - Limiter le balisage temporaire en Réserve naturelle au strict nécessaire et retirer celui-ci dès la fin de la course, - Pas de véhicule en RNN. Seul le véhicule assurant les secours garés hors Réserve naturelle, sera autorisé à intervenir en cas de nécessité absolue. Faire la demande d'une carte de circulation spécifique auprès des services de la RNN, - Proscrire tout affichage et/ou marquage promotionnel et/ou publicitaire (frontal et au sol) dans l'enceinte de la Réserve naturelle, - Exclure tout éventuel point de convergence en RNN sur le parcours (type ravitaillement, secours, etc.), - L'usage de drones pour survoler le territoire de la Réserve naturelle est proscrit. Seule la prise de photo et vidéo classique au sol sera autorisée, - Proscrire l'utilisation de tout objet sonore (haut-parleur, microphone ...), - Présence d'agents de la RNN éventuelle lors de la manifestation, - Sensibiliser les participants à la préservation de la nature avec notamment : distribution de dépliants d'information et mise en ligne sur le site internet de l'organisation et/ou envoi aux participants les vidéos de sensibilisation des ambassadeurs de la Réserve naturelle, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Avoir en toute circonstance un message positif s'agissant des espaces protégés que ce soit dans leur nécessité et/ou leur réglementation. - Exclure tout participant en cas de non-respect de la réglementation de la Réserve naturelle et/ou du plan de circulation du vol libre, - Remettre un compte-rendu à la RNN dans un délai d'un mois et demi après l'évènement."

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
FDAAPPMA 01	Suivi piscicole du Grand Journans	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les suivis en étroite collaboration avec la RNN, - Planifier, en lien avec la RNN, en début de chaque année et pour les 5 ans à venir, les suivis devant être réalisés dans son enceinte, - Prévenir la Réserve naturelle au minimum 7 jours avant la date de chaque intervention dans son enceinte, - Respecter scrupuleusement les protocoles standardisés et en vigueur (tels que présentés par la FDAAPPMA 01) pour chacun des suivis envisagés y compris les précautions à prendre liées aux aspects sanitaires, - Limiter les prélèvements pour analyse au strict nécessaire, - Proscrire tout prélèvement d'espèce protégée et/ou patrimoniale sans autorisation spécifique et adéquate, - Proscrire tout marquage pérenne des stations inventoriées dans la RNN. Faire un repérage uniquement via un GPS, - Limiter le nombre de personnes réalisant les suivis au strict nécessaire, - Limiter au strict minimum l'utilisation du véhicule motorisé, - Tout véhicule de la FDAAPPMA 01 intervenant dans l'enceinte de la RNN (au nombre 4 maximum en simultané), devra être en possession d'une carte de circulation spécifique si les véhicules devaient emprunter une autre route et/ou piste que la route forestière du Pays de Gex (ouverte à la circulation au VAM). En faire la demande, le cas échéant, à la Réserve naturelle. - Limiter au strict minimum l'utilisation de véhicules motorisés, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN, - Proscrire toute variante au suivi sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes AuRA), - Remettre les données brutes des études réalisées dans la RNN dans l'intérêt de la gestion de celle-ci (non public), - Fournir une copie de toute publication ou présentation incluant les données récoltées en RNN, - Faire, le cas échéant, une nouvelle demande auprès des instances de la Réserve naturelle à l'issue des 5 années de validité de l'arrêté préfectoral en cours.
Jardin botanique de Lyon	Études et inventaires botaniques	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les suivis en étroite collaboration avec la RNN, - Planifier, en lien avec la RNN, en début de chaque année et pour les 3 ans à venir, les suivis devant être réalisés dans son enceinte, - Prévenir la RNN en amont (au moins 7 jours avant) des dates de prospections, - Respecter les protocoles standardisés et en vigueur pour chacun des suivis envisagés, - Limiter les prélèvements pour une analyse postérieure au strict nécessaire, - Proscrire tout prélèvement d'espèce protégée et/ou patrimoniale sans autorisation spécifique et adéquate. Le cas échéant, en faire la demande au service instructeur dédié de la DREAL AuRA, - Proscrire tout marquage pérenne des stations inventoriées dans la RNN. Faire un repérage uniquement via un GPS. Toutefois et si pour un suivi/protocole particulier un marquage s'avérait nécessaire, celui-ci devra être vu et validé par les services de la RNN, - Effectuer les suivis en zone de quiétude de la faune sauvage (ZQFS) uniquement entre le 1er juillet et le 14 décembre de chaque année (toute prospection et/ou relevé, sauf autorisation spécifique délivrée par les instances, est strictement interdit dans l'enceinte des ZQFS lorsque celles-ci sont actives), - Limiter tout dérangement avéré et prolongé d'oiseaux nicheurs (Pipits, alouette, traquets, etc.) lors des prospections printanières et estivales (limiter les stationnements sur les zones d'alertes desdits oiseaux), - Tout véhicule du jardin botanique de Lyon intervenant dans l'enceinte de la RNN, devra être en possession d'une carte de circulation spécifique. En faire la demande, le cas échéant, à la Réserve naturelle. - Limiter au strict minimum l'utilisation de véhicules motorisés, - Remettre les données brutes des études (rattachées aux nœuds situés en Réserve naturelle) dans l'intérêt de la gestion de la RNN (non public), - Fournir une copie de toute publication ou présentation incluant les données récoltées en RNN, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN, - Proscrire toute variante au suivi sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Faire, le cas échéant, une nouvelle demande auprès des instances de la Réserve naturelle à l'issue des 3 années de validité de l'arrêté préfectoral en cours.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Pôle invertébrés du bassin Genevois	Prospections coléoptères aquatiques	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les suivis en étroite collaboration avec la Réserve naturelle (RNN), - Planifier, en lien avec la RNN, en début de chaque année et pour les 3 ans à venir, les suivis devant être réalisés dans son enceinte, - Prévenir la RNN au minimum 7 jours avant des dates/périodes de prospections, - Limiter les captures, manipulations et/ou prélèvements pour une analyse postérieure au strict nécessaire, - Respecter scrupuleusement les protocoles standardisés et en vigueur (tels que présentés par la FDAAPPMA 01) pour le suivi envisagé y compris les précautions à prendre liées aux aspects sanitaires (désinfection du matériel et des équipements utilisés pour capturer les coléoptères), - Proscrire tout prélèvement d'espèce protégée et/ou patrimoniale sans autorisation spécifique et adéquate. Le cas échéant, en faire la demande au service instructeur dédié de la DREAL AuRA, - Proscrire tout marquage pérenne de la station inventoriée dans la RNN. Faire un repérage uniquement via un GPS. Toutefois et si pour un suivi/protocole particulier un marquage s'avérait nécessaire, celui-ci devra être vu et validé par les services de la RNN, - Effectuer les suivis en zone de quiétude de la faune sauvage uniquement entre le 1er juillet et le 14 décembre de chaque année (toute prospection et/ou relevé, sauf autorisation spécifique délivrée par les instances, est strictement interdite dans l'enceinte des ZQFS lorsque celles-ci sont actives), - Limiter tout dérangement avéré et prolongé d'oiseaux nicheurs (pipits, alouette, traquets, etc.) lors des prospections printanières et estivales (limiter les stationnements sur les zones d'alerte desdits oiseaux), - Tout véhicule du porteur de projet intervenant dans l'enceinte de la RNN, devra être en possession d'une carte de circulation spécifique. En faire la demande, le cas échéant, à la Réserve naturelle. - Limiter au strict minimum l'utilisation de véhicules motorisés, - Remettre les données brutes des études/analyses réalisées dans l'intérêt de la gestion de la RNN (non public), - Fournir une copie de toute publication ou présentation incluant les données récoltées en RNN, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN, - Proscrire toute variante au suivi sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), - Faire, le cas échéant, une nouvelle demande auprès des instances de la Réserve naturelle à l'issue des 3 années de validité de l'arrêté préfectoral en cours."

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
ONF UT Gex	Recours au drone pour suivis des forêts	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la Réserve naturelle (RNN) au moins 7 jours avant la date ou la période d'intervention, - Réaliser les prises de vue depuis les sentiers pédestres, pistes ou routes forestières. Proscrire le hors-piste, - Pour les prises de vue par drone, respecter scrupuleusement le plan de circulation « drone » en vigueur sur la Réserve naturelle et notamment les interdictions de survol : <ul style="list-style-type: none"> o À l'année, dans les périmètres concernés par la nidification de l'Aigle royal et dans les zones de protection des biotopes fixées par arrêté préfectoral, o Entre le 15 décembre et le 30 juin (et ce même sur les sentiers autorisés et spécifiquement balisés) dans les « zones de quiétude de la faune sauvage », o À moins de 300 mètres de la faune sauvage et du bétail, - Respecter une distance pilote-drone maximale de 200 m en latéral et de 150 m en hauteur, - Le survol devra s'effectuer à minima à 300 m de toute paroi rocheuse (dérangement des oiseaux rupestres et des chamois), - Les pilotes devront être enregistrés auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), - Limiter au strict minimum l'utilisation de véhicules motorisés, - Limiter le nombre d'intervenants à 2 personnes maximum, - L'exploitation des clichés réalisés en Réserve naturelle devra se faire uniquement dans le cadre des missions de l'ONF et faisant l'objet de la présente demande. Pour tout autre usage, une demande d'autorisation à la Réserve naturelle devra au préalable être effectuée, - L'ensemble des images prises sera mis à disposition de la RNN dans l'intérêt de la gestion de celle-ci (non public), - Fournir une copie de toute publication ou présentation incluant les données récoltées en RNN, - Respecter la réglementation en vigueur dans la Réserve naturelle, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet, - Proscrire toute variante au suivi sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL AuRA), - Faire, le cas échéant, une nouvelle demande auprès des instances de la Réserve naturelle à l'issue des 3 années de validité de l'arrêté préfectoral en cours.

DEMANDEUR	INTITULE	DATE INSTANCE	PRECONISATIONS
Stéphane GODIN	Prises de vue professionnelles	03/07	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation des propriétaires des terrains/sites ciblés, - Planifier, en lien avec la RNN, les périodes et zones de passages sur les sites/secteurs demandés afin de s'assurer de la parfaite compatibilité avec le plan de circulation « drone », - Prévenir la Réserve naturelle au moins 7 jours avant la date de début des prises de vues, - Réaliser les prises de photos et vidéos uniquement depuis les sentiers balisés et communautaires. Proscrire le hors-piste. Si des prises de vues sont envisagées en dehors des sentiers communautaires, le porteur de projet devra nécessairement avoir l'accord du/des propriétaires concernés et solliciter la Réserve naturelle, - Pour les prises de vue par drone respecter scrupuleusement le plan de circulation « drone » en vigueur sur la Réserve naturelle et notamment les interdictions de survol : <ul style="list-style-type: none"> o À l'année, dans les périmètres concernés par la nidification de l'Aigle royal et dans les zones de protection des biotopes fixées par arrêté préfectoral, o Entre le 15 décembre et le 30 juin (et ce même sur les sentiers autorisés et spécifiquement balisés) dans les « zones de quiétude de la faune sauvage », o À moins de 300 mètres de la faune sauvage et du bétail - Respecter une distance pilote-drone maximale de 200 m en latéral et de 150 m en hauteur, - Le survol devra s'effectuer à minima à 300 m de toute paroi rocheuse (déangement des oiseaux rupestres et des chamois), - Le pilote devra être enregistré auprès de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) ; - Ne pas avoir recours à des figurants, - En cas de besoin, l'usage d'un véhicule motorisé pour accéder aux sites de prises de vues sera possible. Ce dernier devra être détenteur d'une carte de circulation. En faire la demande à la Réserve naturelle le cas échéant, - Limiter au strict nécessaire l'utilisation des véhicules motorisés, - Privilégier les nuits dans les refuges ouverts au public. Si bivouac se référer obligatoirement au plan de circulation concernant cette pratique et en vigueur dans l'enceinte de la Réserve naturelle, - Intégrer sur toutes les images et/ou vidéos réalisées en Réserve naturelle (commentaires et/ou générique) une information précisant que les sites en question se situent au cœur de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, de rappeler la sensibilité des lieux et de préciser qu'il s'agit d'un espace protégé et réglementé. Le cas échéant se rapprocher de la Réserve naturelle pour définir cette information (forme, contenu, ...), - Proscrire tout usage des prises de vue ou message à connotation promotionnel invitant les personnes à découvrir/visiter les sites situés en Réserve naturelle, - Proscrire l'utilisation de matériel destiné à des émissions sonores (musique, haut-parleurs, sono, ...); - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets faisant suite aux prises de vues, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu, ... - Présence éventuelle d'un agent de la RNN lors de certaines séances, - Respecter les engagements avancés par le porteur de projet et notamment les sites/sommets retenus pour les prises de vues, - Respecter la réglementation en vigueur sur la RNN en particulier : absence de déchets, pas de chien, pas de cueillette, pas de feu en dehors des foyers autorisés (refuges), etc, - Proscrire toute variante au projet sans accord des instances de la RNN et du service instructeur (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Annexe 3 : Suivi des Travaux et Autorisations

L'essentiel des autorisations délivrées nécessite la présence d'au moins un agent de la Réserve naturelle pour lancer les travaux (sur la base de l'arrêté préfectoral), les suivre et enfin rédiger une réception. Le tableau ci-après synthétise les principales interventions de l'équipe de la Réserve naturelle nationale pour chacun des travaux ou événements ayant eu lieu dans l'enceinte de la RNN en 2025.

Pour information, certains travaux ayant pourtant reçu l'autorisation des instances de la RNN n'ont à ce jour pas débutés.

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
CD01-Direction des routes	Sécurisation éboulements RD1005	entre le 1er septembre et le 15 novembre	05/09	Réalisation des travaux entre le 08 septembre et le 30 octobre 2025 avec alternat de circulation. PV fin de travaux le 24/10 (réception prononcée sans réserve).
CD01	Relocalisation panneaux photovoltaïques sur le toit du chalet de la Chenaillette	1 ^{er} juillet et le 14 décembre	18/08	Travaux prévus entre le 18 au 22 août. PV de réception établi le 4/09/2025. Travaux déclarés conformes aux préconisations de l'AP
Éric LEGER	Réparation ouvrage maçonné destiné à l'abreuvement du bétail - Girandette	Entre 1er juillet et le 14 décembre	10/05 8/07	PV de lancement le 10/05, PV de réception réalisé le 08/07. RAS
Régie des Eaux Gessiennes	Installation ou remplacement de clôtures sur le périmètre de protection immédiat des captages en eau potable	Entre 1er juillet et le 14 décembre		Réunion le 15 mai 2025. Toutes les préconisations validées. Les travaux se feront en 2025 et 2026. Seconde visite de terrain faite le 11/08/25 puis le 15/09. Lancement des travaux à la Vattay cerisiers le 04/11/25. Poursuite en 2026.

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
Syndicat Alpage du Sorgia	Travaux de réouverture de l'alpage du Sorgia et transfert parc de contention	Entre le 15/09 et 30/11		Travaux reportés à 2026 (pour cause de financement). Validation en parallèle du déplacement du parc de contention sur la place de retournement à l'entrée de l'alpage
PGA	Remplacement de la barrière de protection de la table d'orientation de Narderans	Réaliser les rotations d'hélicoptère uniquement entre le 1er septembre et le 15 octobre		N'a pas été réalisé, en attente du service randonnée pour les dates 2026
PGA	Réhabilitation du sentier pédagogique du Creux de l'Envers	entre le 1er juillet et le 31 décembre, hors période de neige et de jour exclusivement		PV lancement avec entreprise Jura Environnement effectué le 07 juillet. Nécessité de recadrer l'intervention envisagée pour les escaliers : interdiction de prélever des matériaux en Réserve mais la terre en bord de route.
PGA	Balisage sentiers VTT-VTTAE	entre le 1 ^{er} juillet et le 14 décembre au plus tard (avant si plus de 15 cm de neige tel que précisé dans le plan circulation « cycle » de la RN)		Conventions et parcours reçus. Aucun balisage fait sur les boucles autorisées en 2025
Association Cuban O'2	Festival Cuban'02 2025	4 au 6 juillet 2025		Appel le 30/06/2025 pour leur rappeler de faire la demande de cartes de circulation. Passage Col de Crozet le samedi 5 juillet RAS CR reçu par mail le 07 juillet
Association Les Chevaliers de l'Oiseau Gex	Fête de l'Oiseau 2025	25-mai-25		Mail avec préconisations et information concernant la conception du panneau d'information envoyé le 09-04-2025. RDV pris avec le service communication pour élaboration du panneau. Panneau élaboré en temps et installé lors de la manifestation. RAS
Collectif des Sapeurs-Pompiers	Randonnée en joëlette	3 et 4 juillet 2025		Rappel téléphonique le 30/06/2025 pour que l'organisateur fasse une demande de carte de circulation. Demande effectuée dans la foulée pour 1 seul véhicule. Journée réalisée dans de parfaites conditions et dans le respect des préconisations.

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
SEMA	Un Berger dans mon école 2025	24 Juin 2025		24 juin, 2 classes de l'école Parozet à Gex, alpage Greffière/Germine. La journée s'est très bien passée
François BAILLY-MAITRE	Jura Sick Race 2025	5 et 6 avril		Pas de circulation constatée sur la RF de Crozet durant le déroulé de l'épreuve du dimanche matin ni lors de notre redescente du Col en milieu d'après-midi Pas de survol de la RNN en drone
CD Spéléo 01	Mise à jour inventaire spéléologique	entre le 1 ^{er} juin et le 31 octobre et hors neige (jusqu'au 31 août au plus tard si site de swarming) pour les cavités situées à l'extérieur des zones de quiétude de la faune sauvage (ZQFS) et uniquement à partir du 1 ^{er} juillet pour les cavités situées en ZQFS		Véhicule avec 3 personnes contrôlé le 13 juillet sur la Maréchaude carte de circulation ok. Etude en cours.
Commune Ferney	Travaux Chalet du Nevy	entre la fin septembre et le 14 décembre au plus tard et hors période de neige		
Commune de Peron	Décapage de la piste de Malatrait et mise en place de renvois d'eau	entre le 1 ^{er} août et le 30 novembre (et hors période de neige) et de jour exclusivement (pour limiter l'impact sur la faune notamment),		Visite sur site le 12/08/2025 avec M. Cuirier
Association Poutouille 1446	Journée pédagogique débardage équestre à la Poutouille			Journée réalisée en octobre 2025 avec Geoffrey BEQUEREL ONF

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
OTI	Prises de vue			
01 Outdoor	Tiger Balm Ultra 01	19 juillet		Annulée à cause de l'orage
Amis de Nardérons	Journée montagne	7 juin		6 personnes pour la randonnée et 18 personnes au total au chalet pour la journée montagne. 2 véhicules utilisés. RAS
Collège Charpak Gex	Sortie 6 ^{ème}	septembre 2025		
FIBOIS01/ONF	Vis ma vie de bucheron	23/07/2025		Sortie réalisée par l'ONF
PGA-ONF	Animation forêt et changements climatiques	23 juillet		RAS
PGA-ONF	Animation forêt et changements climatiques	18 aout		RAS

DEMANDEURS	INTITULE	DATE DES TRAVAUX / MANIFESTATIONS	VISITE DE TERRAIN	REMARQUES
Vol libre Gessien	Rallye de la saucisse	13 septembre		Personne n'était présent pour l'évènement.
FDAAPPMA 01	Suivi piscicole du Grand Journans	7 juin		Suivi piscicole réalisé pour l'année 2025. Données brutes transmises en décembre 2025. Etude en cours.
Jardin botanique de Lyon	Études et inventaires botaniques	septembre 2025	Sortie terrain le 16/07/2025 avec deux personnes du JBL pour faire du repérage sur la station de la Marie du Jura et rechercher un individu atypique (non retrouvé)	Une sortie terrain réalisée en 2025 sur la station de la Marie du Jura. L'objectif était de retrouver un individu atypique qu'il serait intéressant de mettre en culture au JBL. Cet individu n'a pour l'instant pas été retrouvé, qui plus est le JBL n'avait pas encore les autorisations de collecte au moment de la sortie terrain. L'individu sera à nouveau recherché l'année prochaine.
Pôle invertébrés du bassin Genevois	Prospections coléoptères aquatiques	19 aout	Une sortie réalisée le 19/08/2025 avec un technicien sur le secteur du Turet	Une seule sortie réalisée sur la RNN en 2025 avec prélèvement de coléoptères sur quelques gouilles. L'objectif était surtout de faire du repérage, il était déjà tard dans la saison, notamment par rapport au remplissage des gouilles. D'autres sorties terrains seront refaites l'année prochaine.
ONF UT Gex	Recours au drone pour suivis des forêts	<ul style="list-style-type: none"> o À l'année, dans les périmètres concernés par la nidification de l'Aigle royal et dans les zones de protection des biotopes fixées par arrêté préfectoral, o Entre le 15 décembre et le 30 juin (et ce même sur les sentiers autorisés et spécifiquement balisés) dans les « zones de quiétude de la faune sauvage ». 		Recours au drone pour quelques parcelles déjà réalisé en 2025. RAS. A poursuivre dans ces prochaines années notamment au regard de la crise sanitaire.
Stéphane GODIN	Prises de vue professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> o À l'année, dans les périmètres concernés par la nidification de l'Aigle royal et dans les zones de protection des biotopes fixées par arrêté préfectoral, o Entre le 15 décembre et le 30 juin (et ce même sur les sentiers autorisés et spécifiquement balisés) dans les « zones de quiétude de la faune sauvage ». 		Prises de vue réalisées en 2025 en conformité avec l'AP

Annexe 4 : Parutions d'articles

Au cours de l'année 2025, différents articles de presse concernant la RNN sont parus dans les journaux locaux et répartis comme suit :

- 1 article dans Yahoo
- 1 article (video) TFI
- 1 article dans Radio France
- 1 article dans La Gazette de PGA
- 2 articles dans le Nouvel Observateur
- 2 articles dans Lyon Capital
- 5 articles dans L'Officiel des évènements
- 2 articles dans Libération
- 4 articles dans Le progrès
- 6 articles dans Le Pays Gessien
- 9 articles dans le Messenger
- 3 article dans La Voix de l'Ain
- 8 articles dans Le Dauphiné
- 1 article dans Hebdo 39
- 1 article dans la Gazette de la Commune de Crozet
- 1 article dans Class Tourisme

La Vattay : un anniversaire givré qui fait le plein d'animations

Samedi 1er février, de 9h à 17h, le centre nordique de La Vattay soufflera sa trentième bougie. Les amateurs de neige et les fondeurs sont conviés à cet anniversaire de perle pour participer à une multitude d'activités en tout genre, organisées par les acteurs locaux de la discipline.



Les activités nordiques à La Vattay. - Up Drone/Office de tourisme Monts Jura

Ce mois de février, le centre nordique de La Vattay fête ses 30 années. Pour l'occasion, le club de ski du domaine proposait un challenge adhérents, mais la Réserve a dû refuser, le site étant en zone protégée. Difficile d'envisager une augmentation de la fréquentation sur le site.

« On a l'image d'un site protégé avec une belle biodiversité, explique Guillaume Thibault, le directeur technique des Monts Jura. C'est une bonne chose, mais c'est parfois difficile à gérer. Sur le développement économique, c'est toujours un frein, car, eux agissent pour augmenter la zone de protection. C'est leur mission, et je la soutiens, mais la nôtre entre parfois en contradiction et ce n'est pas toujours simple. »

Les activités pour l'anniversaire

Pour respecter les limites induites par la Réserve, un certain nombre d'animations pour l'anniversaire des 30 ans auront lieu sur le point de départ. Sur place, plusieurs marques de ski seront présentes pour tester les équipements. La marque Comté proposera des dégustations et des jeux pour les enfants. La Réserve sensibilisera les jeunes sur son stand avec de petits jeux. De son côté, Monts Jura Handisports exposera les dispositifs mis en œuvre pour emmener skier les personnes à mobilité réduite, il y aura aussi des leçons pour s'initier au pilotage de ces dispositifs.

A l'occasion des 40 ans de l'école de ski, cette dernière présentera un certain nombre d'activités avec des parcours ludiques, une initiation au biathlon et la construction d'igloos.

A 16h30, place à l'inauguration de la piste verte, qui va hériter du nom d'Alain Girod, qui a énormément contribué à la station. A 17h, son frère donnera une conférence sur la randonnée nordique. Lui qui a beaucoup voyagé, notamment en Laponie, aura plein de choses à dire sur le sujet !

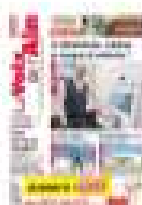
Des bénéfices reversés

Côté nourriture, une tartiflette géante sera servie aux visiteurs. Le club de ski de La Vattay vendra aussi de délicieux chocolats chauds et vins chauds. Tous les bénéfices des ventes seront reversés à Monts Jura Handisports.



Les bénéfices iront à Monts Jura Handisports. - Office de tourisme Monts Jura

En l'honneur de cet anniversaire, la location du matériel sera à -30 % et gratuite pour les enfants de moins de 15 ans.



HAUT-BUGEY

COEUR DE JANS

Le 1^{er} février, La Vattay fêtera ses 30 ans et inaugurera la piste Alain-Girod

MJOUX Le « boss » des montagnes du Jura, décédé en février 2024, avait créé le domaine nordique à partir de rien.



Moussache, le meilleur skieur et accompagnateur en montagne, Alain Girod (grande photo), a créé le potentiel d'attractivité du site pour le ski nordique, avec ses deux reliefs, entre forêt de résineux et pâturages.

La Vattay fêtera ses 30 ans et inaugurera la piste AI

30 janvier 2025 P. 14

Sur neige, Alain Girod est à l'origine de la station de La Vattay, née officiellement il y a 30 ans. Avec des amis, de l'École internationale de ski (EIS), c'est aussi lui qui avait installé, il y a 40 ans, le club mini-champion de ski alpin à La Faucille, et lancé le ski de fond à partir de l'âge de 3 ans. Il s'est également beaucoup investi au sein de Monts Jura Handisports. Hors neige, il a créé plusieurs associations pour valoriser, protéger et transmettre le patrimoine de Divonne-les-Bains, du Pays de Gex et de la Suisse voisine.

LA DÉCOUVERTE

« Alain Girod était visionnaire et audacieux, il se lançait dans des entreprises auxquelles personne ne croyait et il y allait jusqu'au bout, rappelle le moniteur de ski, Laurent Thévenard. Figure du ski nordique sur l'ensemble du massif du Jura, il a beaucoup contribué au développement du ski de fond. Il a vécu par le ski et la montagne. On le surnommait parfois le « boss » du Jura. Au début, il n'y avait rien à La Vattay, au bord de la route départementale 1005, anciennement route nationale 5, entre Les Rousses et le col de la Faucille. La grande aventure remonte à la fin des années 1970, lorsqu'au cours d'une traversée hivernale, Alain et son frère Jean-Luc Girod ont découvert les prés et les bois de La Vattay, un site qu'ils ont immédiatement trouvé idéal pour la pratique du ski de fond, sans trop de dénivellés, entre forêts et pâturages parsemés de fermes d'élevage. Il s'étend des hauteurs de Mijoux au canton de Vaud voisin, au pied de la Dôle.

LES TRACÉS N'ONT PAS CHANGÉ

En 1982, Alain Girod ouvre le site de La Vattay. Il crée et trace les pistes avec une première damoise. Les itinéraires sont toujours les mêmes aujourd'hui. Un petit chalet d'accueil a été installé en 1985, avec barrette, snack et vente de forêts. En 1986, La Vattay devient la première station en France à damer ses pistes pour le skating, ou pas de patineur. Toutes les pistes ont alors été élargies pour la pratique des deux techniques. Le nouveau et actuel bâtiment du centre nordique, avec location, vestiaires, restaurant, poste de secours, grand parking goudronné et station d'épuration, a ouvert il y a 30 ans, l'hiver 1994-95, et était géré par des commerçants locaux. En 1997, sa gestion a été confiée à la communauté de communes du Pays de Gex, puis au Syndicat mixte des Monts Jura. Le domaine compte 100 kilomètres de pistes sur 11 itinéraires longs de 3 à 18 kilomètres. La piste verte Alain Girod, qui sera inaugurée le 1^{er} février prochain, est « longue de 3,4 km, une piste technique, variée et accessible à tous », explique Laurent Thévenard, ajoutant « accessible à tous,

comme l'était Alain ». Une piste de 23 kilomètres rejoint le village de Mijoux. Une aire ludique, un sentier piéton et trois itinéraires de randonnée en raquettes à neige complètent l'offre de La Vattay. C'est l'un des sites nordiques les plus importants de France en termes de fréquentation. Il est apprécié par les fondueurs de la région, car il ouvre tôt, dans la saison. Le départ des pistes est situé à 1 250 m d'altitude, si bien qu'il est très enneigé. À l'abri des vents du sud, il résiste bien aux redoux.

LE MONT-BLANC À SKI DE FOND

Originaire de France, Alain Girod a été, entre autres, cristallin (chasseur de cristaux en haute montagne) et gardien de refuge à Chamoni. Pendant ses études à l'Institut de géographie alpine de Grenoble, il était aussi technicien aux Grands Montets, il est arrivé dans le Pays de Gex en 1978, pour reprendre son épouse. En 1983, il a gravi et descendu le Mont-Blanc... à ski de fond, avec des fixations à aiguille Adidas, et des skis Vanel F72, du matériel d'une autre époque toujours exposé dans le chalet de l'EIS, aux côtés

de nombreuses photos, dessins d'enfants et souvenirs. « Aujourd'hui, on le mettrait en prison pour cet exploit sur le Mont-Blanc », note avec amusement, François Mussillon, Le responsable actuel du centre nordique de La Vattay raconte : « Je me souviens d'un homme rasé, maigre, toujours souriant, avec beaucoup d'écailles dans tous les sens, et du l'honneur. À ski, il ne mettait jamais de gants, ni de bonnet, même par grand froid. Il n'avait qu'un défilé : il était tête en fer. L'esprit probablement encombré par ses multiples activités, il pouvait lui arriver d'oublier certaines choses, comme le casse, par exemple. Je connais Alain depuis vingt ans, nous bavillons souvent le café ensemble, il avait toujours des anecdotes et histoires à raconter ».

« UN FAROUCHE DÉFENSEUR DES RELATIONS HUMAINES »

Alain Girod se passionnait pour l'eau sous toutes ses formes, notamment les sources de Divonne. Vritable puits de science, il connaissait tout de l'histoire et de l'environnement naturel de la

ville thermale, de la géologie à la botanique et la zoologie. Directeur adjoint de l'office de tourisme de Divonne-les-Bains, en charge du service animations pendant 12 ans, jusqu'en 2005, puis responsable administratif à La Faucille, il a toujours enseigné le ski de fond et encadré des balades, randonnées, excursions touristiques et culturelles. Il s'est engagé pour sa ville en tant que conseiller municipal de 2016 à 2020. Dans les années 2000, il a participé à l'aventure du sauvetage de l'aqueduc romain entre Divonne et Nyon et de sa récente reconstitution. Il a repris en main le sauvetage des amphibiens à Vosancy. Bon communicant, il publiait régulièrement sur les réseaux ses photos, ses vidéos, ses présentations décalées et drôles. Membre Laurent Thévenard, « il était un farouche défenseur des relations humaines et voulait à tout prix les conserver, malgré un goût informatique qui plus en plus présent ». Trois semaines avant de mourir, il était à la salle France Inter pour parler du développement du ski de fond pour les tout jeunes enfants. Le 1^{er} février à 15 h 30, les très nombreux amis et la famille d'Alain Girod sont invités à parcourir ensemble sa piste.

Rendez-vous pour la journée anniversaire, samedi 1^{er} février

AU PROGRAMME

De 9 h à 17 h, le public pourra tester gratuitement des skis de cinq grandes marques et essayer les dernières nouveautés. Monts Jura Handisports présentera des dispositifs adaptés pour les personnes à mobilité réduite, avec des essais d'accompagnement à ski et en fauteuil assis. Les équipes de la Réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura et du service d'éducation au développement durable de Pays de Gex Agglo informeront sur la fragile nature environnante et les règles à respecter dans la Réserve. L'office de tourisme et la mairie de Mijoux présenteront leurs stands. Le public pourra déguster des fromages locaux et savourer une tartiflette servie sur le plan de départ, dont les bénéfices seront reversés à l'association Monts Jura Handisports. Pour les moins de 15 ans, la location de skis sera gratuite et le tarif d'accès aux pistes sera réduit de 30 %, à partir de 15 h, pour fêter ses 40 ans, l'École de ski



Les moniteurs de l'École internationale de ski (en bleu), créée par Alain Girod, Jean Gauthier, André Bel, Thierry Girard et Danièle Lacroix, proposeront des activités ludiques. Ils travailleront à La Faucille et à La Vattay aux côtés de ceux de l'École du ski français (en rouge).

internationale encadrera des parcours ludiques à ski, des initiations au biathlon (avec l'ESF) et des constructions d'igloos autour de son chalet. L'inauguration de la piste Alain-Girod aura lieu à 16 h 30. En cas de report, rendez-vous le 15 mars.

CONFÉRENCE EN IMAGES

Pour débiter la journée, à 17 h dans la salle hors-sac, Jean-Luc Girod rendra hommage à Alain Girod, son frère, à travers un diaporama immersif, mettant en lumière la beauté hivernale du massif, l'itinéraire nordique et la vulnérabilité de la faune en hiver. Jean-Luc Girod, passionné de montagne et résident du Haut-Doubs, auteur et conférencier, est moniteur de ski, ancien fermier à l'Hirmon, accompagnateur en montagne, président de club de ski et membre de l'Espace nordique juraissien.

Le domaine nordique de la Vattay fête ses 30 ans

A l'occasion des 30 ans du domaine nordique de la Vattay, la station Monts Jura, dans le Pays de Gex, une journée entière d'animations diverses.

Centre nordique de renommée internationale, le site de Vattay est entièrement dédié au ski nordique avec ses 130 km de pistes qui s'étirent depuis le Plateau de la Vattay jusque dans les profondes forêts du canton de Vaud (Suisse) et dans la vallée de la Valserine au bord de la rivière.

La Vattay est un site emblématique qui a su évoluer et s'adapter aux changements tout en conservant son âme. Aujourd'hui classée " site d'excellence avec 3 sapins du label Nordic France, La Vattay est reconnue pour la qualité de son damage, de son balisage et de l'entretien de ses pistes. Toutes, de la verte à la noire, sont damées en double trace pour un ski adapté à tous les niveaux de pratique. Entre les domaines de La Vattay et de La Valserine à Mijoux, une piste damée permet de découvrir les joies de la descente et de revenir au village de Mijoux. 3 circuits, de tous niveaux, sont consacrés aux balades en raquettes.



La Vattay-circuit-de-la-Gélinotte - © Stéphanie-Thomas

Situé en zone de quiétude de la faune sauvage, le domaine est un territoire préservé où la forêt est protégée, et où les skieurs évoluent au coeur de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Le site est réputé mondialement pour la qualité et la variété de ses pistes, de la verte à la noire, toutes damées en double trace pour un ski adapté à tous les niveaux de pratique. Entre les domaines de La Vattay et de La Valserine à Mijoux, une piste damée permet de découvrir les joies de la descente et de revenir au village de Mijoux. 3 circuits, de tous niveaux, sont consacrés aux balades en raquettes.

COMMUNE DE CROZET

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA HAUTE CHAÎNE DU JURA : UN VÉRITABLE TRÉSOR ENTRE PROTECTION, BIODIVERSITÉ ET USAGES

VÉRITABLE MONTAGNE EMBLÉMATIQUE, LA HAUTE CHAÎNE DU JURA EST CLASSÉE EN RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) DEPUIS 1993. AVEC PRÈS DE 11 000 HECTARES, ELLE FIGURE PARMI LES CINQ PLUS GRANDES RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE. CE CHAÎNON, LE PLUS ORIENTAL ET LE PLUS ÉLEVÉ DU MASSIF JURASSIEN, S'ÉTAGE DE 580 M À 1720 M D'ALTITUDE. CE CONTRASTE ALTITUDINAL REMARQUABLE CONFÈRE AU TERRITOIRE UNE GRANDE DIVERSITÉ FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE, ABRITANT DES ESPÈCES AUSSI REMARQUABLES QUE FRAGILES. LA GESTION DE CET ESPACE D'EXCEPTION INCOMBE, DEPUIS 2003, À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX. UNE BIODIVERSITÉ RICHE ET MENACÉE

LA FAUNE, ENTRE FORÊTS ET CRÊTES

LA HAUTE CHAÎNE DU JURA PRÉSENTE UNE FORTE BIODIVERSITÉ ANIMALE, AVEC ACTUELLEMENT 205 ESPÈCES DE VERTÉBRÉS RECENSÉES. LE CARACTÈRE MONTAGNARD EST MARQUÉ PAR LA PRÉSENCE D'OISEAUX ET DE MAMMIFÈRES TYPIQUES DES CRÊTES ET DES FORÊTS.

PLUSIEURS ESPÈCES SONT EMBLÉMATIQUES DU MASSIF :

LES OISEAUX : SUR 143 ESPÈCES RECENSÉES, 91 SONT NICHEUSES ET 127 SONT PROTÉGÉES AU NIVEAU NATIONAL. LES PLUS NOTABLES SONT LE GRAND TÉTRAS ET LA GÉLINOTTE DES BOIS (BIEN QU'ILS NE SOIENT PAS PROTÉGÉS NATIONALEMENT, ILS NE SONT PAS CHASSÉS DANS LE MASSIF), L'AIGLE ROYAL, LE PIC TRIDACTYLE OU ENCORE LA CHEVÊCHETTE D'EUROPE.

LES MAMMIFÈRES : LE LYNX BORÉAL EST UN DES PRÉDATEURS EMBLÉMATIQUES. LA RÉSERVE ABRITE LA SEULE VRAIE POPULATION MONTAGNARDE DE CERF ÉLAPHE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN. LA PLUS IMPORTANTE POPULATION DE CHAMOIS DU MASSIF DU JURA, FORTE DE 600 INDIVIDUS, PARCOURT ÉGALEMENT SES PENTES.

ON RECENSE ÉGALEMENT 23 ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS.

LES INVERTÉBRÉS : LE MONDE MÉCONNU DES INSECTES A FAIT L'OBJET D'UN PREMIER INVENTAIRE IDENTIFIANT 932 ESPÈCES, DONT CERTAINES D'INTÉRÊT EUROPÉEN, MAIS LES EXPERTS ESTIMENT QU'IL POURRAIT Y EN AVOIR DES MILLIERS D'AUTRES À DÉCOUVRIR.

LA FLORE, HÉRITAGE DES BOTANISTES

C'EST L'EXCEPTIONNELLE DIVERSITÉ DE LA FLORE QUI A, LA PREMIÈRE, MIS EN LUMIÈRE L'INTÉRÊT NATURALISTE DE LA HAUTE CHAÎNE. SITUÉE FACE AUX ALPES, ELLE A HISTORIQUEMENT ÉTÉ UN TERRAIN D'ÉTUDE PRIVILÉGIÉ. DÈS LE XVII^E SIÈCLE ET AU SIÈCLE DES LUMIÈRES, DES BOTANISTES, NOTAMMENT SUISSES ET BRITANNIQUES, ONT ARPENTÉ LES CRÊTES POUR EN DÉCRIRE LES JOYAUX, COMME LE CHARDON BLEU, LA DRYADE À HUIT PÉTALES OU LE SABOT DE VÉNUS. CERTAINS, COMME ALBRECHT VON HALLER ET THOMAS BLAIKIE, ONT MÊME ÉLABORÉ DES MÉTHODES DE CLASSIFICATION À PARTIR DE LEURS OBSERVATIONS. PARMI LES 1 466 PLANTES RECENSÉES DANS LA RÉSERVE NATURELLE, LES BOTANISTES RETIENNENT 150 PLANTES D'UN FORT INTÉRÊT LOCAL. CETTE RICHESSE SE TRADUIT PAR DES ASSOCIATIONS VÉGÉTALES REMARQUABLES, TELLES QUE LES PELOUSES À CAMPANULE EN THYRSE OU LES PRAIRIES À VÉRÂTRES. SIX ESPÈCES DE PLANTES SONT PROTÉGÉES À L'ÉCHELON NATIONAL.

LES TROIS MISSIONS FONDAMENTALES DE LA RÉSERVE NATURELLE

1. PROTÉGER ET RÉGLEMENTER

LA RÉSERVE NATURELLE N'EST PAS UN SANCTUAIRE CLOS, MAIS SA FRÉQUENTATION, NOTAMMENT DURANT LES PÉRIODES SENSIBLES (HIVER, PRINTEMPS), PEUT ALLER À L'ENCONTRE DES OBJECTIFS DE CONSERVATION. LE CONTRÔLE DES USAGES ET LA SURVEILLANCE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT SONT DONC ESSENTIELS. LES

AGENTS DE LA RÉSERVE NATURELLE SONT ASSERMENTÉS ET MÈNENT DES MISSIONS DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT, SOUVENT EN COOPÉRATION AVEC L'ONF, L'OFB, LA GENDARMERIE, LA POLICE MUNICIPALE OU BIEN ENCORE LES DOUANES.

LA RÉGLEMENTATION EST STRICTE ET NÉCESSAIRE POUR PRÉSERVER LA QUIÉTUDE DE LA FAUNE ET L'INTÉGRITÉ DES MILIEUX :

INTERDICTION DES CHIENS : MÊME TENUS EN LAISSE, ILS SONT INTERDITS CAR ILS DÉRANGENT LA FAUNE (EN CAUSANT DES PERTES CHEZ LES OISEAUX NICHANT AU SOL OU LES JEUNES ANIMAUX) ET LE BÉTAIL. LEUR ODEUR SUFFIT À PERTURBER LA FAUNE SAUVAGE, PARTICULIÈREMENT FRAGILE EN HIVER.

CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR : ELLE EST LIMITÉE POUR ASSURER LA TRANQUILLITÉ DE LA FAUNE ET ÉVITER LA DÉGRADATION DES MILIEUX.

INTERDICTION DE LA CUEILLETTE, DU CAMPING ET DU FEU : LA CUEILLETTE EST INTERDITE POUR PROTÉGER LES ESPÈCES SENSIBLES. LE CAMPING (SOUS TOUTES SES FORMES) EST INTERDIT POUR LIMITER LE DÉRANGEMENT DE LA FAUNE ET LA DÉGRADATION DES MILIEUX, BIEN QU'UNE TOLÉRANCE EXISTE À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DES REFUGES COMPLETS. FAIRE DU FEU EST ÉGALEMENT INTERDIT EN RAISON DES RISQUES DE CATASTROPHES DANS LES FORÊTS ET PRAIRIES SÈCHES.

LES ZONES DE QUIÉTUDE DE LA FAUNE SAUVAGE (ZQFS)

AFIN DE PROTÉGER LES ESPÈCES DURANT LEURS PÉRIODES DE VULNÉRABILITÉ (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE EN HIVER, REPRODUCTION AU PRINTEMPS), UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INSTITUTE DES ZONES DE QUIÉTUDE DE LA FAUNE SAUVAGE. DANS CES ZONES, TOUTE PRATIQUE DE RANDONNÉE (À PIED, EN RAQUETTES OU À SKI) EST STRICTEMENT INTERDITE DU 15 DÉCEMBRE AU 30 JUIN. DES SENTIERS SPÉCIALEMENT BALISÉS SONT TOUTEFOIS OUVERTS ET PERMETTENT DE CONCILIER LOISIRS ET PRÉSERVATION.

2. GÉRER ET RESTAURER

LE RÔLE DU GESTIONNAIRE EST DE FAVORISER LES ÉVOLUTIONS QUI RENFORCENT LA BIODIVERSITÉ, EN S'APPUYANT SUR DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES. CETTE DÉMARCHE, APPELÉE « GÉNIE ÉCOLOGIQUE », S'APPLIQUE À DIFFÉRENTS TYPES DE MILIEUX :

FORÊTS : MAINTENIR ET ACCROÎTRE LA DIVERSITÉ DES HABITATS FORESTIERS.

PELOUSES : MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ DES PELOUSES D'ALTITUDE, DES PRÉ-BOIS ET DES BAS-MONTS.

HABITATS SPÉCIFIQUES : ASSURER L'INTÉGRITÉ DES HABITATS RUPESTRES ET MAINTENIR UN RÉSEAU DE ZONES HUMIDES FONCTIONNEL.

LA CONSERVATION DES ESPÈCES EST UNE PRIORITÉ. LE GRAND TÉTRAS, EN FAVEUR DUQUEL LA RÉSERVE NATURELLE A ÉTÉ CRÉÉE, FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE. LA MAÎTRISE DU DÉRANGEMENT ET LE SUIVI DE SA POPULATION SONT PRIORITAIRES FACE AUX TENDANCES DÉFAVORABLES (ÉVOLUTION CLIMATIQUE, ESSOR TOURISTIQUE). D'AUTRES ESPÈCES, COMME LE LYNX BORÉAL, LE LOUP GRIS, LES CHIROPTÈRES OU L'AIGLE ROYAL, FONT ÉGALEMENT L'OBJET DE SUIVIS ET D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES SPÉCIFIQUES.

3. INFORMER ET SENSIBILISER

L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC SONT DES ACTIONS ESSENTIELLES POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE ET DE SA RÉGLEMENTATION, CONTRIBUANT AINSI À LIMITER L'IMPACT DE LA FRÉQUENTATION.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SONT MULTIPLES :

SUR SITE : MISE EN PLACE DE SIGNALÉTIQUE (PANNÉAUX, BORNES) ET RÉALISATION DE SENTIERS DE DÉCOUVERTE ET D'INTERPRÉTATION.

GRAND PUBLIC : PARTAGE DES CONNAISSANCES VIA DES CONFÉRENCES, EXPOSITIONS, ÉVÉNEMENTS FESTIFS, ET SALONS.

MÉDIAS : VALORISATION DE LA RÉSERVE PAR DES PLAQUETTES, BROCHURES, CARTES, VIDÉOS ET UN SITE INTERNET D'ACTUALITÉS AVEC ÉGALEMENT UNE PAGE FACEBOOK DÉDIÉE.

ÉDUCATION : TRANSMISSION DES CONNAISSANCES AUX ENFANTS (INTERVENTIONS EN CLASSE ET SUR LE TERRAIN).

PARTENAIRES : SENSIBILISATION DES ÉLUS LOCAUX, SOCIOPROFESSIONNELS ET PARTENAIRES VIA DES GROUPES DE TRAVAIL.

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA HAUTE CHAÎNE DU JURA EST UN TERRITOIRE ACCESSIBLE OÙ DE NOMBREUX USAGES COHABITENT, MAIS SA PÉRENNITÉ DÉPEND, IN FINE, DU COMPORTEMENT DE CHACUN. LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION, COMME LE FAIT DE RESTER SUR LES SENTIERS BALISÉS, DE LAISSER SON CHIEN À LA MAISON ET SA VOITURE AU STATIONNEMENT, PERMET DE DÉCOUVRIR EN TOUTE SÉRÉNITÉ LES RICHESSES DE CE LIEU D'EXCEPTION.

Web FRA

HEBDO39
 Votre journal d'infos locales du Jura

hebdo39.net

Famille du média : Médias régionaux (hors PQR)

Audience : 4450

Sujet du média : Actualités-Infos Générales

4 Aout 2025

Journalistes : -

Nombre de mots : 521

p. 1/2

[Visualiser l'article](#)

Jura. À la découverte de la Haute Chaîne du Jura



Perchée au sommet des montagnes du Jura, la [Réserve Naturelle](#) de la Haute Chaîne du Jura offre une escapade inoubliable pour les amateurs de nature et d'aventure. Ce sanctuaire préservé, couvrant une vaste étendue de paysages alpins, est un véritable havre de paix pour ceux qui souhaitent se reconnecter avec la nature tout en découvrant la richesse de la faune et de la flore locales.

La réserve, située à la frontière franco-suisse, s'étend sur plusieurs milliers d'hectares, offrant un éventail impressionnant de panoramas. Dès les premiers pas dans la réserve, les visiteurs sont accueillis par un air frais et pur, et par les vues spectaculaires sur les crêtes déchiquetées et les vallées verdoyantes. Les sentiers bien entretenus serpentent à travers les forêts denses, les prairies alpines et les zones rocheuses, permettant de découvrir des paysages variés et époustouffants à chaque tournant.

L'un des attraits majeurs de la réserve est sa biodiversité exceptionnelle. Les amoureux de la faune auront la chance d'apercevoir des espèces rares et protégées, telles que le chamois, le cerf et la marmotte. Les oiseaux ne sont pas en reste, avec des espèces comme le tétras lyre et le milan royal qui survolent les cieux. Les passionnés de botanique apprécieront également la richesse de la flore, avec des orchidées sauvages, des gentianes et d'autres plantes alpines qui ponctuent les sentiers.

La randonnée est l'activité phare de la réserve, offrant des itinéraires adaptés à tous les niveaux. Que vous soyez un randonneur expérimenté ou un marcheur occasionnel, vous trouverez des parcours qui vous mèneront à travers les plus beaux sites de la réserve. Des itinéraires plus courts permettent d'explorer les alentours immédiats, tandis que les parcours plus longs vous emmèneront au cœur des paysages les plus isolés et spectaculaires. Les panoramas depuis les sommets sont tout simplement inoubliables, offrant des vues à couper le souffle sur les montagnes environnantes et les vallées en contrebas.

Pour ceux qui préfèrent une approche plus détendue, la réserve propose également des zones de pique-nique et des espaces de repos où l'on peut simplement s'asseoir et admirer la beauté tranquille du paysage. Les aires de pique-nique sont souvent situées à proximité des ruisseaux et des lacs, ajoutant une touche rafraîchissante à l'expérience.

L'aspect éducatif de la réserve ne doit pas être négligé. Des panneaux d'information le long des sentiers offrent des détails sur l'écologie locale, les processus naturels et les efforts de conservation en cours. Ces informations enrichissent la visite en offrant un aperçu approfondi de l'importance de préserver ces environnements uniques et fragiles.

Une escapade à la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura est bien plus qu'une simple sortie en plein air ; c'est une immersion totale dans la beauté brute et la diversité de la nature. Que vous soyez un passionné de randonnée, un amateur de faune, ou simplement en quête de tranquillité, cette réserve offre un cadre idéal pour se ressourcer et se reconnecter avec l'essence même de la nature.

Presse écrite FRA

LE DAUPHINE
NEWS

 Edition : 03 aout 2025 P.16
 Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)
 Périodicité : Quotidienne
 Audience : 879000


Journaliste : -

Nombre de mots : 168

p. 1/1

Farges

Une balade pour expliquer les effets du changement climatique

"La forêt face au changement climatique", c'est une balade animée à double voix avec l'Office national des forêts (ONF). Les participants découvriront les coulisses de la gestion forestière et comment les pratiques évoluent pour accompagner la forêt face aux changements climatiques.

Cette sortie aura lieu le lundi 18 août de 14 heures à 17 heures, avec une équipe de l'ONF, au sein de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne

du Jura (RNNHCJ), un espace protégé avec une réglementation stricte. Elle est principalement destinée aux adultes, mais les enfants sont acceptés à partir de 13 ans.

Pour information, le parcours fait environ 2,5 kilomètres pour 200 mètres de dénivelé. Cette animation est gratuite mais sur inscription, jusqu'au 14 août à 16 h 30, via un formulaire en ligne.

Plus d'infos sur le site internet www.paysdegexaglo.fr.



En partenariat avec l'Office national des forêts.
Archives photo RNNHCJ/J. Cholet

Web FRA

LE DAUPHINE
Savoie

Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)

Audience : 4354153

Sujet du média : Actualités-Infos Générales

10 Juillet 2025

Journalistes : -

Nombre de mots : 148

www.ledauphine.com

p. 1/1

[Visualiser l'article](#)

Inscriptions ouvertes pour la sortie sur la découverte des arbres

Pour les habitants qui souhaitent en savoir plus sur les arbres qui peuplent différentes forêts du territoire, le service environnement et développement durable de **Pays de Gex agglo** organise cet été une sortie découverte qui aura lieu le 24 juillet de 14 à 17 heures. Au cours de celle-ci, qui mènera les participants en partie au sein de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, ces derniers apprendront à observer les feuilles, les écorces ou encore les bourgeons pour déceler la vraie identité des arbres. Car ils sont à la fois nécessaires pour notre environnement quotidien, notre planète et souvent aussi pour notre santé et bien-être. Ouvert aux enfants à partir de 8 ans, ce parcours fait 2,5 kilomètres et 150 mètres de dénivelé.

Inscription est nécessaire, au plus tard le 23 juillet à midi sur <http://www.paysdegexagglo.fr>

Presse écrite FRA

LE DAUPHINE
Savoie

Edition : 27 juillet 2025 P.16

Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)

Périodicité : Quotidienne

Audience : 879000



Journaliste : -

Nombre de mots : 1

Actu locale Ain

Mijoux • Une balade sur les traces du lynx, vendredi 8 août

Vous avez déjà certainement entendu parler du lynx boréal, le légendaire fauve des forêts jurassiennes, encore surnommé "le fantôme de la forêt" pour sa capacité inimitable à se soustraire aux yeux des humains, notamment des randonneurs et



Le légendaire fauve des forêts jurassiennes est surnommé "le fantôme de la forêt". Photo Adobe Stock

d'autres personnes qui exercent des activités en forêt. Mais à quoi ressemblent les traces laissées dans ses déplacements par ce félin à la face ornée de favoris, aux oreilles triangulaires surmontées d'une touffe de poils noirs, et au corps doté d'une courte queue et de longues pattes? "Sur les traces du lynx", c'est l'intitulé de la balade proposée vendredi 8 août de 14 à 17 heures au sein de la Réserve naturelle de la haute chaîne du Jura par le service "Éducation à l'environnement" de **Pays de Gex agglo**. Cette sortie est ouverte aux adultes et enfants dès 8 ans. Elle est gratuite, mais une réservation est nécessaire pour une meilleure organisation de l'équipe accompagnatrice.

Plus d'infos au 04 50 42 65 00.

Edition : 25 janvier 2025 P.17
 Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)
 Périodicité : Quotidienne
 Audience : 879000



Journaliste : Gérard Dous
 Nombre de mots : 327

Gex

Le domaine nordique de La Vattay inaugure la piste Alain Girod

Le domaine nordique de la station Monts-Jura, La Vattay, qui fête ses 30 ans, propose une journée chargée le samedi 1^{er} février. Entre initiation au biathlon et découverte des dispositifs handisports, la station rendra hommage à Alain Girod.

À l'occasion des 30 ans d'existence de la Vattay, le domaine nordique de la station Monts-Jura invite les visiteurs à une journée festive le samedi 1^{er} février. Plusieurs acteurs de cette station prisée du Jura seront présents dont l'école de ski internationale (ESI) et française (ESF) ainsi que l'office de tourisme du Pays de Gex et la réserve naturelle nationale. La journée sera ponctuée, de 9 à 17 heures, par diverses animations.

Un déjeuner solidaire au profit de l'association Monts-Jura handisports

Au programme sont annoncés des tests de matériel gratuits, en présence de cinq grandes marques, la découverte des dispositifs handisport (adaptés à tous les types de handicap) ainsi qu'une initiation au biathlon. Un déjeuner solidaire sera servi et dont l'intégralité des recettes ira au profit de l'association Monts-Jura handisports, bien connue pour son action en faveur des skieurs handicapés.

Enfin, à 16 h 30 aura lieu l'inauguration de la piste portant le nom d'Alain Girod. Le



Alain Girod, à La Vattay, lors d'une démonstration de matériel pour personnes en situation de handicap. Photo Le DL/G.D.

point final étant une conférence sur le ski nordique animée par Jean-Luc Girod.

Alain Girod, emporté l'an dernier, était le président bénévole engagé auprès de l'association Monts-Jura handisports qu'il présidait. C'était également accompagnateur en montagne qui faisait bénéficier aux participants ses

connaissances de la nature. Il était aussi à l'initiative de la première école de ski et du centre nordique de La Vattay. Alain Girod a consacré une partie de sa vie à rendre le ski accessible à tous. Cette piste, désormais baptisée en son honneur, est un symbole de son héritage.

● Gérard Dous



► Des idées pour vos loisirs

Crozet • Une initiation pour apprendre à bien se servir de jumelles



Photo Pays de Gex agglo

Afin de valoriser, de se sensibiliser et aussi de protéger le patrimoine naturel du territoire, le service animation et développement durable de Pays de Gex agglo organise depuis le début de l'été plusieurs animations et activités à destination des enfants et des adultes. Cette initiation aux jumelles se fera avec une équipe de professionnels. L'occasion de venir apprendre à manier les jumelles comme un vrai professionnel pour observer la fascinante faune du Pays de Gex.

Atelier, Lundi 25 août à 14 heures. Le lieu exact sera indiqué aux participants quelques jours avant l'animation Gratuit. Infos et inscription sur www.paysdegexagglo.fr

Pays de Gex. La Réserve naturelle du Jura fixe des objectifs pour la faune et la flore

Le grand tétras, le lynx boréal et la flore sont les objectifs prioritaires de la Réserve naturelle du Jura pour 2025.



La **Réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura** s'est fixée des objectifs pour l'année à venir. Le contraste d'altitude procure à ce territoire une grande variété floristique et faunistique. Les espèces qui y vivent sont tout aussi remarquables que fragiles.

Parmi les enjeux du plan de gestion interactif, figurent plusieurs chapitres dont le grand tétras, espèce en danger critique d'extinction, qui abrite un quart des effectifs du massif jurassien. L'objectif est de conserver et conforter la population. Notamment par la signalétique et l'amélioration de l'information sur les zones de quiétude ; l'augmentation des habitats favorables ; la détermination du risque de consanguinité, ses effets et la poursuite du suivi de l'espèce.

Le lynx boréal est aussi en danger d'extinction par la restriction de son domaine vital, les collisions routières et le braconnage. La réserve naturelle a une forte responsabilité dans sa conservation, dont sa pérennisation. Il s'agit, entre autres, de maintenir les connexions écologiques favorables à l'espèce, en limitant les risques de collision ; de poursuivre le suivi de l'espèce (photo piégeage intensif et recherche d'indices de présence, bioacoustique en période de rut).

Enjeu sur les écosystèmes forestiers

Autre enjeu, la flore patrimoniale (l'orobanche de Baertling, le chardon bleu et la joubarbe de Fauconnet), peu représentée à l'échelle nationale mais endémique de la Haute chaîne du Jura. Sa conservation dépend de la pression sur l'habitat avec l'objectif de maintenir et d'améliorer les trois espèces en veillant à leur non-cueillette.

Un défi concerne les écosystèmes forestiers, premier habitat naturel dans la réserve (73 % de la surface). Là aussi la pression (exploitation, intensité du pâturage) et le rôle du régime de propriété (public, privé) influent. La caractérisation de sa

fonctionnalité et l'étude de son évolution vis-à-vis du changement climatique sont indispensables à une gestion sylvicole adaptée. Il s'agit donc d'améliorer la biodiversité, la fonctionnalité et la connectivité des écosystèmes forestiers de la réserve.

Autres objectifs, l'amélioration de la connaissance de l'aigle royal et le maintien de la population du loup gris et son installation dans le massif jurassien. Plusieurs clés de réussite seront la présence physique des agents et l'installation de locaux au cœur de la réserve.

Une sortie dans les paysages de la Haute Chaîne du Jura



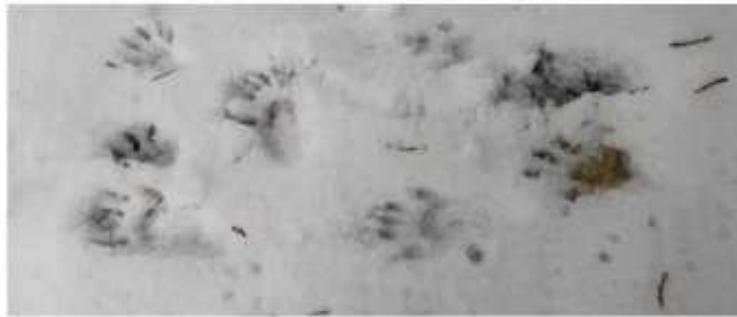
Le service éducation, valorisation et promotion du développement durable de Pays de Gex agglomération propose, mercredi 29 octobre, de 14 à 16 heures, une sortie au coeur de la Haute Chaîne du Jura.

C'est l'occasion de se laisser entraîner dans une escapade pleine nature et une petite randonnée dans les montagnes qui commencent à arborer leurs premières teintes automnales, pour apprendre à observer, comprendre et décrypter les panoramas locaux.

À travers cette animation découverte, les participants en apprendront un peu plus des paysages de la Haute Chaîne du Jura et du Bassin lémanique. Avec près de 11 000 hectares, la Haute Chaîne du Jura est, pour l'essentiel de son territoire, classée en Réserve naturelle nationale depuis 1993. Les participants à cette sortie sont tenus d'en respecter la réglementation.

Gratuit. Dès 8 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Inscription obligatoire au 04 50 42 65 00

Mijoux • Sortie-découverte sur les traces de la faune sauvage ce vendredi 28 février



En fonction de la météo, cette sortie est susceptible de se faire en raquettes. Photo Pays de Gex agglo.

Connaissez-vous les animaux qui peuplent la Réserve naturelle nationale de la haute chaîne du Jura ? Dans le cadre des vacances scolaires, le service éducation à l'environnement et au développement durable de Pays de Gex agglo en partenariat avec les équipes de la Réserve naturelle organise une sortie découverte sur les traces de la faune sauvage présente dans ce massif montagneux. Bien que discrets, les animaux laissent derrière eux des indices fascinants. De quoi passer un réel moment plein d'aventures. Avec un parcours de 2 km dont 130 m de dénivelé, cette sortie est adaptée à tous les publics dont les enfants à partir de 8 ans. Selon la météo et l'état d'enneigement, cette sortie peut se faire en raquettes. À noter toutefois que le matériel n'est pas fourni, mais la sortie est gratuite. La sortie a lieu vendredi 28 février de 14 à 17 heures. Inscription obligatoire

Deux balades incontournables entre panoramas et fresques patrimoniales

Originaire du sud de la France, dans les Cévennes, je m'y suis vite ennuyée, lassée par les paysages d'arbustes, baragnas, et arbres calcinés par la sécheresse. Vous l'aurez compris, je ne suis pas adepte de la marche : beaucoup de réflexion, peu d'occupations. Mais honnêtement, les Monts Jura m'ont fait changer d'avis.

La nature de la Réserve

Nous sommes montés dans la télécabine du Mont Rond. Arrivés en haut, nous avons admiré la vue splendide sur le Mont-Blanc, un café du Petit Tétris en main. Une fois requinqués, nous nous sommes lancés dans la randonnée dite des deux Montronds.

A droite de l'établissement de restauration, le chemin commence. On se croirait dans des contrées toutes droites sorties du Seigneur des Anneaux. L'herbe est verte et douce, les fleurs s'épanouissent et la vue est à couper le souffle. On arrive à un embranchement : à gauche, le Grand Montrond, à droite, retour à la Faucille. Nous tournons à gauche. Au Grand Montrond, qui siège à 1 600m d'altitude, on découvre avec stupéfaction les Hautes Combes du Jura, la forêt du Creux de l'Envers, le Pays de Gex et les Alpes. Puis, on rebrousse chemin une vingtaine de minute, pour emprunter le chemin qui retourne à la station.

Nous passons alors par les sous-bois. L'air se rafraîchit, et la balade en descente est très agréable.

La randonnée se trouve dans la Réserve, alors ne cueillez pas les plantes, rester bien sur le chemin et respectez la faune et la flore. Méfiez-vous également, vous pouvez croiser le chemin d'un patou. Les indications en cas de rencontre sont renseignées sur les chemins.

Balade au creux de l'Histoire

Si vous êtes plus adepte de la petite balade dans un village. Je vous conseille vivement de suivre le circuit des fresques à Mijoux. Celles-ci, peintes à même les bâtiments historiques du village, raconte les métiers ancestraux des hameaux enneigés. Vous apprendrez ce qu'est un gabelou, ou encore une malle-poste.

Ces œuvres, on les doit à un enfant du pays : Robert Bressad. Ce peintre en bâtiment a réalisé la Malle-Poste en 1990. Les habitants ont été conquis, et ont demandé que le peintre réalise des fresques sur leurs maisons. C'est ainsi que les visages de certains Mijolands se sont retrouvés sur leurs murs.

Sur le circuit, prenez une pause pour vous arrêter au Musée des pierres et du lapidaire, et découvrir un autre des savoir-faire ancestraux de la commune.

Susie Carbone



Sur cette randonnée, le paysage est onirique.

Susie Carbone

Presse écrite FRA

La Voix
de l'Ain

Edition : Du 07 au 13 février 2025 P.4

Famille du média : Médias régionaux
(hors PQR)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 59074



p. 1/2

Journaliste : Camille Granjard,

Nombre de mots : 1558

GRAND ANGLE

Hors des sentiers battus, où profiter de la neige ?

AIN Préparer son itinéraire, faire du hors-piste... On a rencontré des amateurs de montagne qui nous donnent leurs conseils.

Evolver dans la neige immaculée, seulement marquée parfois d'empreintes d'animaux. Le silence se fait maître et seul le bruit des pas se fait entendre. Avec des raquettes, il est possible de s'aventurer dans des prairies vierges. Françoise Chaboud, présidente du Club alpin français (Caf) de Lagnieu, fait partie des encadrantes et part souvent randonner dans la neige du Bugey, en hors-piste, plutôt que sur les chemins déjà tracés : « *Au Club alpin, on a plus la fibre pour sortir des sentiers battus, un peu pour l'aventure. En hors-piste, c'est plus sympa, je trouve. Sur les pistes balisées, je trouve que les raquettes ont peu d'intérêt, la neige est tassée.* »

Il faut, pour le hors-piste, avoir un minimum de sens d'orientation et une carte sous la main. Sinon, les randonneurs peuvent suivre les chemins balisés, répertoriés sur les applications de randonnée. Dans l'Ain, ils sont parfois damés et indiqués sur les sites et brochures des stations. La station des Monts Jura, de Lélex à Mijoux, compte 11 sentiers raquettes. Seuls ceux de la Vattay sont payants. Ils sont balisés et damés par l'agglomération du Pays de Gex. Dans les autres stations du département, il faut payer pour faire de la raquette en suivant les balises. Au Plateau de Retord, 11 sentiers raquettes sont balisés et damés et un adulte payera 4 euros la journée. C'est le même tarif pour les six boucles qui ont été faites à Sur-Lyand/Grand Colombier. Six circuits sont balisés à Plateau d'Hauteville (3 euros), cinq à Giron et deux à Apremont, en payant trois euros également.

Pourtant, hors saison hivernale et neige, ces sentiers sont souvent balisés et libre d'accès. « *Ça pose la question de l'accès à la nature* », relève Solène, venue randonner dans l'Ain. « *Les chemins de randonnée, ce sont des biens communs, ça devrait profiter à tous* », estime Enzo, 25 ans,

qui vient du Mans et découvre l'Ain. Alexis, un Savoyard, observe, lui aussi, avec surprise qu'il faut parfois payer pour pratiquer de la raquette. En Savoie, les chemins balisés sont souvent gratuits. Dans le Pays de Gex, « *les parties payantes sont proches des domaines de ski nordique, comme c'est le cas de La Vattay où les sentiers raquettes passent au milieu des pistes de ski, selon Didier Marinet, accompagnateur montagne dans les Monts Jura. On n'a pas besoin d'un damage en tant qu'accompagnateur. Par contre, pour les débutants qui font de la raquette pour la première fois, c'est bien qu'ils aient à disposition des sentiers où ils peuvent s'exercer avec un damage. Un damage qui peut devenir très pratique quand il y a des grosses chutes de neige, sinon ça peut devenir très physique de faire la trace. Une fois stabilisé, on pourrait s'en passer.* »

PAYER LE DAMAGE, LE BALISAGE, LA SÉCURITÉ...

Un constat que partage Valérie Joly, responsable de la station d'Hauteville. « *Depuis le Covid, on a énormément de gens qui ont découvert la station de proximité. Ils recherchent des chemins sécurisés, balisés et aménagés. Avant, ceux qui partaient en raquettes, ce sont ceux qui pratiquaient déjà. Aujourd'hui, c'est devenu une balade de loisir, c'est plus accessible.* » D'ailleurs, la pratique de la raquette a augmenté dans la petite station. « *Quand on a commencé à faire payer les sentiers, on était entre 200 et 300 forfaits vendus. Là, on est à 1 000 forfaits vendus pour les vacances de Noël et par saison, on atteint en général les 2 000 ou 2 500 forfaits.* » Le prix aide à financer les secours obligatoires et la préparation des circuits. À Sur-Lyand, la station au Grand Colombier, les sentiers sont



Les raquettes permettent de marcher dans la poudreuse sans trop s'enfoncer, comme ici, sur le Plateau d'Hauteville. Photo : CG

« L'essence de la raquette, c'est d'aller se balader dans la neige fraîche »

damés, soit à la dameuse soit avec un rouleau tracté par une motoneige. Malgré tout, « la montagne est libre, chacun peut aller se balader, mais on fait payer un service quand les gens utilisent les sentiers, explique Maud Idziak de Haut-Rhône Tourisme. Le parking est gratuit, la salle hors sac également, il y a des toilettes, des pistes. Ce n'est pas une question seulement de damage. » À Plateau d'Hauteville, « le temps de balsage, c'est un petit mois de travail », affirme Valérie Joly. Ensuite, il faut financer le matériel de secours comme le défibrillateur, le scooter et les frais de carburant. Les secours sur les pistes raquettes doivent être assurés par la station. « Quand on fait de la raquette, on ne pense pas à l'accident, note Valérie Joly, mais les gens sont bien contents quand on peut venir les chercher. » Des accidents, il y en a à chaque saison. Cet hiver, les secours ont dû intervenir pour des « petits malaises » ou des « glissades ». Si l'équipe de la station fait régulièrement évoluer ses itinéraires, elle ne veut pas déborder sur des zones trop sauvages. « L'objectif est de préserver la faune et la flore et ce n'est pas pour que les gens puissent aller partout. Cette partie plus sauvage, on la laisse aux guides plus expérimentés. »

D'après Didier Marinnet, l'accompagnateur montagne dans les Monts Jura, durant la saison hivernale, la pratique de la raquette a bien un impact sur la faune et la flore : « Dans le secteur des Monts Jura, il y a des zones de quiétude, qui sont actives à partir du 25 décembre jusqu'au

2^e juillet, où l'on n'a pas le droit de se rendre, quel que soit le moyen. Si certains sentiers raquettes sont gratuits, c'est pour permettre de canaliser les randonneurs sur ces itinéraires-là, pour éviter qu'ils aillent un peu partout dans la forêt. » C'est pourquoi le balsage est choisi de façon à ne pas empiéter sur les zones boisées, dans les secteurs où il y a des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, mais aussi sur les pistes damées de skis alpin et nordique. « Par exemple, sur le massif du Crêt, certaines zones ne peuvent être traversées que par un seul sentier, illustre Didier Marinnet. Il faut vraiment rester sur ce chemin pour ne pas déranger la faune. » Car, pour l'accompagnateur montagne gassien, le hors-piste peut également poser des problèmes de sécurité du randonneur : « On peut s'exposer rapidement à des coulées de neige, même si ce sont des endroits très localisés. » Mais, il l'affirme : « L'essence de la raquette, c'est quand même d'aller se balader dans la neige fraîche en dehors des sentiers. »

Camille Grayard, Alexandra Sabatello
et Emma Vozance

Et les guides ?

Pour ceux qui ne se sentiraient pas prêts à sortir seuls des chemins balisés, plusieurs guides de montagne proposent des sorties dans l'Ain. Par exemple, le site Aintourisme répertorie plusieurs accompagnateurs. Les différentes antennes de l'École de ski français (ESF) permettent aussi de faire des randonnées dans la neige. Le tarif est souvent divisé entre le nombre de participants à la sortie. Les accompagnateurs de montagne ont été formés et ont des connaissances sur le milieu, sa faune et sa flore notamment, à partager.

Les précautions pour partir randonner dans la neige

REGARDER LE BULLETIN MÉTÉO ET LE RISQUE AVANT LA LANCHE

Par temps brumeux, il vaut mieux éviter les randonnées sur les crêtes. Météo France et les sites des stations permettent de s'assurer de la météo et du risque d'avalanche. Même en raquettes, une avalanche peut vous surprendre, dans les pentes supérieures à 30°.

PRENDRE DES VÊTEMENTS CHAUDS

Même si le temps semble au départ ensoleillé, il arrive parfois qu'un vent fort et du brouillard fassent totalement changer la température au sommet. Il vaut mieux emmener plus chaud que pas assez.

PRÉPARER SON SAC

Une trousse de secours, de l'eau, des barres de céréales... Le kit indispensable à toute sortie en montagne qui peut parfois prendre plus de temps que prévu, en fonction de la quantité de neige, des conditions météo.

Carte, si possible boussole, et appli sur le téléphone : autant d'outils qui permettent de se repérer sur le terrain. Plusieurs applications permettent de se géolocaliser sur une carte de randonnée, avec les chemins indiqués, plus précises que Google Maps, par exemple. « Il vaut mieux avoir la carte en plus du téléphone, si jamais il tombe en panne », souligne Jean-Pierre Lebourgeois, du Club alpin de Nantua. L'avantage de la neige, c'est que si on est égaré, on peut facilement revenir sur nos pas.

ÉVITER DE PARTIR SEUL ET PRÉVENIR DES PROCHES

Dans la grande majorité des cas de personnes emportées par des avalanches, ce sont les compagnons ou les témoins qui ont effectué le sauvetage des personnes ensevelies, souligne l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches. Seul ou pas en randonnée sur neige, comme pour toutes autres activités qui peuvent comporter des risques, il est recommandé d'indiquer à un proche son itinéraire, l'heure d'arrivée prévue, afin qu'il prévienne les secours sans nouvelle de votre part.

La gestion de l'eau dans les alpages, un consensus difficile à trouver

Les périodes de sécheresses sont de plus en plus fréquentes et intenses. Les questions de l'accès à l'eau et de sa gestion sont devenues centrales ; les alpages en sont un bon exemple.

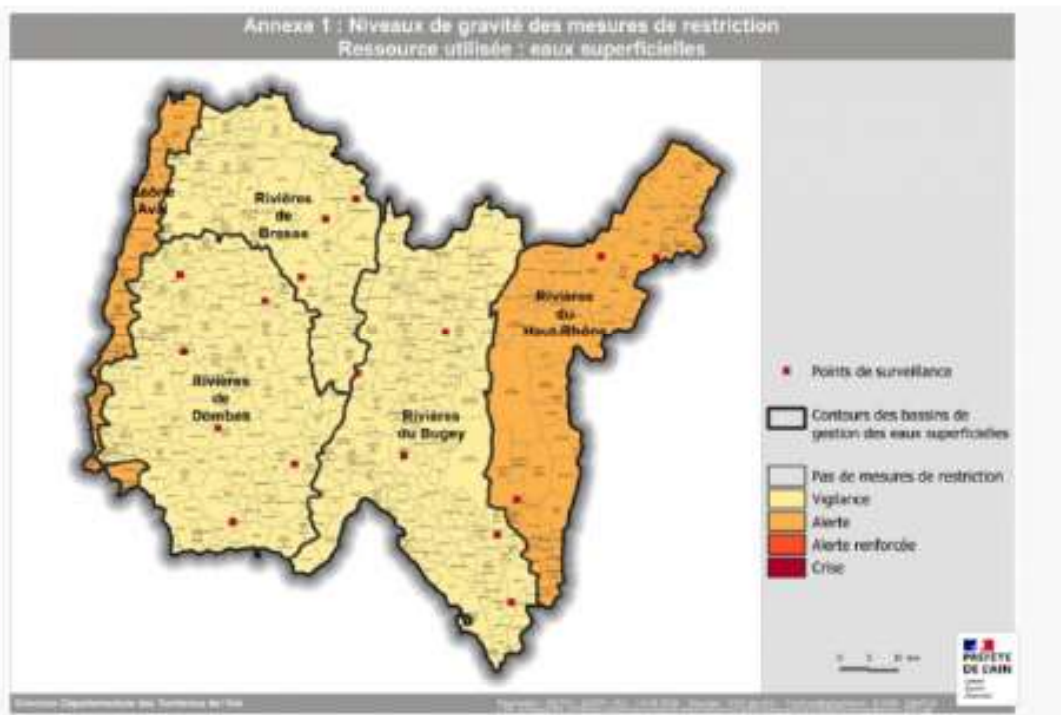


Les périodes de sécheresse s'intensifient ces dernières années, et les alpages en souffrent particulièrement.

Si 2024 était une exception et que les pluies du mois de juillet 2025 ont permis d'avoir une situation gérable pour le moment, des réponses stratégiques de long terme sont nécessaires, avec une seule question en tête : s'il y a de moins en moins d'eau, comment la répartir au mieux ?

Ruée vers l'or bleu

La question est épineuse mais la nécessité d'une réponse se fait de plus en plus pressante. Alors que la canicule des dernières semaines s'installe, la préfecture de l'Ain a placé les cours d'eau du Pays de Gex en situation d'alerte, avec toutes les restrictions que cela implique.



Les alpagistes ne sont pas directement concernés par les restrictions qui s'imposent aux particuliers, cela montre à quel point la situation est tendue. Cela peut, par contre, impacter les moyens d'urgence qui sont utilisés par les éleveurs en cas de coups durs.

Assoiffer Paul pour hydrater Jacques ?

Comme nous vous l'expliquions déjà en 2022, lorsque les périodes de sécheresse sont dramatiques, comme c'était le cas cette année-là, les alpagistes ont recours à des méthodes d'urgence.

En cas de besoin, les alpagistes se serrent les coudes entre eux et partagent les ressources mais cela a des limites : « On s'arrange comme on peut entre voisins, mais ça a ses limites, l'eau se fait rare... », nous disait déjà à l'époque Alain Carrichon président de l'association des alpagistes.

Faites chauffer les canons !

Une autre méthode utilisée en cas de forte sécheresse est le recours aux réserves d'eau des canons à neige. En effet, ils disposent à leur pied d'un branchement qui permet aux éleveurs d'y brancher un tuyau et d'alimenter ainsi leurs abreuvoirs.

Le rôle du politique

Ces recours d'urgence ne peuvent cependant pas devenir la norme, surtout si les épisodes caniculaires s'intensifient et qu'il y a de plus en plus de conflits d'usages entre les différents secteurs autour de cette ressource.

Consciente de l'importance de l'enjeu, l'agglo du Pays de Gex a déjà mis en place une étude sur l'évolution climatique et des besoins de chaque secteur. « Ce qui ressort de cette étude c'est qu'on a une température moyenne en hausse de 1,6°C sur les 27 dernières années », explique Séverine Dussoillez, responsable du service Grand cycle de l'eau et Biodiversité à Pays de Gex Agglo.

« Cette étude va être particulièrement intéressante pour élaborer la stratégie de gestion de l'eau sur la Haute Chaîne du Jura. On va pouvoir savoir assez précisément, où en sont les réserves d'eau, qui consomment quoi, qui a besoin de quoi et quelle sera la situation d'ici à 2050. »

Guerre de l'eau

La méthode autour de cette stratégie va être capitale. Tout le monde a des besoins et des intérêts qui sont parfois antagonistes. La Réserve Naturel nationale de la Haute Chaîne du Jura, les alpagistes, l'industrie, le tourisme, les particuliers, tous ont une vision différente qu'il va falloir réussir à accorder.

« La clé c'est la concertation. » affirme Aurélie Godard-Charillon, vice-présidente de Pays de Gex Agglo chargée de l'innovation et de la transition écologique. *« On invite et on réunit tous les partenaires pour proposer des solutions pratiques et si possible consensuelles »*, poursuit-elle.

Si le principe semble juste et louable, la question de l'efficacité se pose : un consensus est-il possible ? Peut-on mettre d'accord les loups avec les brebis ?

Randonnée : Laura, handicapée, à la conquête des crêtes du Haut-Jura

Ils sont dans les starting-blocks : les 3 et 4 juillet, les pompiers du collectif Mont Jura emmènent une jeune handicapée en rando entre La Faucille et Crozet. Parce qu'il n'y a pas que les valides qui doivent profiter de l'époustouflante vue des crêtes du Haut-Jura.



Après [un an de préparatifs Intenses](#), ils sont enfin prêts : les pompiers du collectif bénévole Monts Jura emmèneront Laura Bolrot, jeune handicapée crozate, en expédition montagne entre La Faucille et le chalet de Thoiry Devant. Le tout sur deux jours, les 3 et 4 juillet. Le parcours sur les crêtes du Haut-Jura se fera en joëlette. Laura sera véhiculée et entourée par une quinzaine de bénévoles, dont sa maman.

« L'objectif, nous confiait en son temps l'un des organisateurs, qui tient à rester anonyme, c'est de mettre en avant le handicap et la personne à mobilité réduite qui bénéficiera de cette expérience. »

Un collectif éphémère et solidaire

C'est ainsi que se sont fédérés en 2024, autour de ce projet, des sapeurs professionnels, volontaires, retraités, venant de Gex, Ferney, Crozet, Chevry, Collonges et Bellegarde. Sous le nom de Collectif sapeurs-pompiers Monts Jura collectif éphémère ils ont pris en charge l'organisation de l'expédition. Pas une mince affaire, contrairement à ce que l'on peut penser.

« Les principaux obstacles ont été administratifs, signale notre interlocuteur. Si l'obtention d'autorisations locales des maires concernés (Thoiry, Crozet) n'a pas été compliquée, celle de traverser pour partie la Réserve Naturelle Régionale avec des engins à moteur pour le ravitaillement et le rapatriement finale de la petite a nécessité des arrêtés préfectoraux. » Donc du temps.

Pour le retour vous aurez simplement à emprunter le chemin inverse. Au total, la randonnée fait 18,7km pour 1120m de dénivelé positif. Nous vous conseillons de prévoir la journée entière pour la faire. Vous pouvez emmener les enfants sur ce parcours qui ne présente pas de vraies difficultés techniques, tant que vous empruntez les chemins forestiers. Attention tout de même à ce que les bambins aient un peu l'habitude de la marche.

2e parcours

La deuxième option est réservée aux marcheurs qui ont envie de sentir leurs jambes.

Les points d'arrivée et de départ sont les mêmes avec les mêmes étapes et la même vue magnifique à l'arrivée. Ce qui change, c'est l'état dans lequel on y arrive.

La montée est beaucoup plus raide et technique. Elle demande un effort plus important mais procure une satisfaction toute particulière une fois finie. Vous aurez absolument besoin de chaussures adaptées sur ce sentier et nous vous déconseillons de l'emprunter juste après de fortes averses car il pourrait s'avérer très glissant (surtout en descente).

Vous partez pour un parcours plus court, 15km aller-retour, mais un dénivelé positif plus important, 1600 mètres.

Randonneurs confirmés ou marcheurs du dimanche, bonne balade !

C'est notre petit favori de la sélection ! Pour tous les fadas du Nordique, les Monts Jura vous proposent un suggestion de 3 jours hauts en couleur blanche. En premier, c'est skating à la Vattay, puis cours de biathlon et apéro dînatoire à la Croustille mijolande. Après une nuit bien méritée aux Berlicants, vous repartirez pour une ascension en raquettes du crêt de la Neige et une visite du musée Trablia à Mijoux. Pour ravir les plus endoloris ou autres adeptes du bien-être, le soir, ce sera sauna aux Berlicants et raquettes-fondue à l'écurie. Le jour 3 ne vous décevra pas, vous serez partis pour une sortie parapente sur les crêtes des Monts Jura et une ultime rando-raquettes à Menthières.

Tarifs : à partir de 443 €/par personne tout inclus (activités, matériel, logement et repas hors boisson). A réserver vous-même, c'est une suggestion des Monts Jura.

Préparation de haut niveau

Celle-là, elle n'est pas pour tout le monde, mais les sportifs aguerris aussi ont droit à leur lot de bonnes affaires. Alors le triple vainqueur du MUTMB Xavier Thévenard, Thomas Michaud du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne à Prémanon, et Jean Marie Thévenard, 9e au Grand raid de la Réunion et 4e à la TDS s'allient pour proposer des stages de ski de fond de 3 jours aussi à La Vattay.

Infos : du 17 au 19 décembre 2025 et du 28 au 30 janvier 2026 sur réservation sur le site du Pays de Gex-Monts Jura.



Puisqu'il faut bien se sustenter aussi !

Pour celle-ci, nous avons 3 bonnes adresses à vous fournir, et quelques retours très attendus. Tout d'abord, à Lélex, l'hôtel-restaurant du Centre à Lélex a rouvert ses portes et viendra renforcer l'offre d'hébergement touristique.

Surtout, ne manquez pas non plus l'Auberge des chasseurs, à Echenevex, où Sarah et Benjamin Gamache vous proposent des produits locaux et des spécialités issues de la chasse : une adresse connue et reconnue.

A la Faucille, il faut se rendre à La Petite Chaumière, un lieu emblématique du Pays de Gex, qui est désormais aux mains d'un nouvel exploitant.

Place au repos mérité

Le rendez-vous est donné au Pré Richard, qui accueille des stages et séminaires axés sur le bien-être. Ce sera Essentiel Léman qui organisera des séjours de jeûne, de randonnée, de yoga et de conférence. Une détox profonde encadrée par Julie Marchand !

Infos : du 13 au 16 novembre et du 11 au 14 décembre, à partir de 520 € pour les 4 jours. Inscription sur le site d'Essentiel Léman.

En balade dans la Réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura ? Adoptez les bons réflexes

Air pur, activité physique, paysages magnifiques, rencontres inattendues... toutes les raisons sont bonnes pour aller explorer la Réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura. Mais si vous décidez de vous aventurer, il vous faudra respecter certaines consignes et bonnes pratiques.



Une bonne partie des crêtes du Haut-Jura sont dans le périmètre de la Réserve naturelle. - Tas2Cailloux/ C Pays de Gex Monts Jura

Si l'envie vous prend de découvrir la Réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura, c'est une très bonne idée mais il y a tout de même quelques petites choses que vous devez savoir.

- L'abandon de déchets sur place : même si la redevance incitative est chère, pas besoin de grimper en montagne pour jeter votre poubelle.
- Ramasser des fossiles ou des minéraux : vous n'êtes pas gardien de musée, lâchez-moi ce caillou !
- Utilisation d'objets sonores (haut parleur...) : pas la peine de partager votre playlist, surtout si vous avez des goûts douteux.

Si vous voulez savoir pourquoi tout cela est interdit vous trouverez toutes les informations sur le site Internet de la Réserve nationale.



Les bonnes pratiques

Il y a aussi des choses qui ne sont pas interdites mais que tout bon promeneur qui veut s'éviter des soucis doit avoir en tête :

- Préparer son parcours en amont : en se rendant sur le site de réserve naturelle nationale, vous pourrez voir les chemins ouverts au public, là où commencent et s'arrêtent les limites de la réserve et aussi consulter attentivement la réglementation.

- Préparer un minimum sérieusement vos affaires : vous ne partez pas pour un simple pique-nique. La montagne peut être dangereuse, donc emportez à chaque fois des vêtements adaptés, de l'eau, de la nourriture, un téléphone chargé, une carte du secteur, une trousse de secours. Ça ne pèse pas bien lourd et ça peut éviter des galères.

- Prévenez votre entourage : sans vouloir porter malchance, on ne sait jamais ce qui peut arriver en montagne. Prévenir ses proches de votre parcours et de votre heure estimée de retour leur permet de donner l'alerte au cas où.



Rencontre avec le bétail

La Réserve n'est pas un lieu public, vous traverserez sur votre parcours des propriétés privées et parfois des troupeaux. Il va sans dire que le civisme le plus élémentaire est de rigueur.

Des aménagements sont faits, mais si vous devez ouvrir manuellement une barrière, n'oubliez pas de la refermer. Les éleveurs ont suffisamment de travail sans avoir à courir après leurs bêtes vagabondes.

Attention aux chiens protecteurs

Il y a deux alpages où vous pourrez croiser des chiens de troupeaux : celui de Crozat, près du Grand Mont Rond (proche du col de la Fauçille) et celui du Curson, sur les hauteurs de Thoiry.

Si vous rencontrez un de ces chiens et qu'il s'approche, ne paniquez pas, ne faites pas de gestes brusques, laissez-le vous sentir sans le regarder dans les yeux et il partira de lui-même.

Afin d'éviter au mieux les rencontres, n'hésitez pas à contourner les troupeaux lorsqu'ils se trouvent en plein milieu du chemin.

Retrouvez ces consignes et conseils sur les sites officiels comme celui du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Gardez bien ces consignes en tête et profitez au maximum de ce lieu magique.

Dérèglement climatique : « Il y a urgence à adapter nos pratiques dans la Réserve Naturelle »

Les effets du dérèglement climatique vont se faire de plus en plus violents. Agriculture, tourisme, forêts, le quotidien de celles et ceux qui font notre territoire va changer. Comment les anticiper et s'adapter ?



Pas facile de mettre tout le monde d'accord quand les intérêts semblent contradictoires.

C'est pourtant la mission que s'est donnée l'Agglo en 2024. Réunir toutes les parties prenantes de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura pour établir un panorama des besoins et des attentes de chacune afin de créer un plan adapté.

La faute au dérèglement climatique

Cette initiative est née d'un besoin particulier de la Réserve : « *C'est elle qui nous a contacté*, explique au Pays Gessien Caroline Crozet, directrice des projets environnementaux pour Pays de Gex Agglo. *Le changement climatique tend les usages ; la Réserve s'est rendu compte qu'elle ne pouvait pas répondre au cas par cas, n'importe comment ; elle a donc sollicité l'Agglo pour avoir une étude plus globale qui va nous donner un fil conducteur pour les années à venir.* »

Un fond d'air chaud

La situation climatique globale dans la Réserve est en effet préoccupante : d'après l'étude diligentée par l'Agglo d'avril 2024 à juin 2025, « *en 27 ans, la température moyenne a augmenté de 1,6°C* ». Ce chiffre ne traduit a priori rien de dramatique, mais les conséquences sont désastreuses et se font déjà sentir dans tous les secteurs.

Consommation privée ou privé de consommation

Une ressource rare implique nécessairement des choix forts sur son utilisation. Sur les 120 millions de m3 de précipitations efficaces annuelles, près de 9 millions sont consommés. Sur ces 9 millions, 7 sont dédiés à l'eau potable. Si la consommation quotidienne est indispensable, le remplissage des piscines privées est un sujet de tension. Surtout quand les professionnels font face à des réglementations strictes.

A lire aussi - Préservation de la ressource en eau : Le Département soutient Pays de Gex Agglomération

Le ski dans le viseur

Le prochain poste de consommation le plus important est la neige de culture, avec 90 000 m3 utilisés par an. Ce qui vaut au secteur une attention particulière. *« 50 % des pistes de Lélex/Crozet sont couverts par de la neige de culture, nous apprend l'étude avant de conclure, d'ici à 2035, l'économie touristique aura dû se transformer en se rendant indépendante de la neige ».*

D'où l'importance du plan à 31 millions d'euros pour adapter l'activité de la station Monts Jura.

Le pastoralisme contraint à l'adaptation

L'agriculture n'est pas forcément le secteur le plus gourmand en eau, mais il fait l'objet d'un traitement particulier de la part des pouvoirs publics du fait de son positionnement stratégique à la croisée avec tous les autres enjeux : tourisme, activité forestière, protection de la biodiversité...

Il est également le secteur le plus vulnérable face aux événements climatiques extrêmes. *« Bien sûr, c'est l'usage agricole qui va pâtir le plus de l'évolution hydrologique de la Haute Chaîne, détaille Caroline Crozet au Pays Gesslen. Les étés secs vont être la norme. Il y aura des tensions autour de l'eau pour abreuver les bêtes, mais aussi pour faire pousser la végétation qui les nourrit. Le sol est souvent le grand oublié de l'histoire alors qu'il est au centre de tout ».*

L'assèchement des sols va avancer le retour de la végétation (2 semaines plus tôt à horizon 2040). Ce qui rend la nourriture du bétail vulnérable au gel et aux intempéries ; et fragilise leur existence en alpage.

Table ronde gamie

Pour animer au mieux les débats entre les différentes parties prenantes, l'Agglo a décidé de réunir tout le monde autour d'une table et de recueillir leurs besoins et leurs attentes. *« On a lancé des ateliers participatifs pour recueillir l'expertise de chacun explique Aurélie Godard-Charillon, vice-présidente en charge de la transition écologique. Même si au départ il y avait des frictions, tout le monde a bien fini par comprendre qu'ils font tous partie d'un même système et que des compromis sont possibles ».*

Le diagnostic est posé, la méthode de travail est validée maintenant il faut passer aux actions concrètes ; des pistes sont déjà à l'étude.



Pour sortir

En balade dans la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura ? Adoptez les bons réflexes

Air pur, activité physique, paysages magnifiques, rencontres inattendues... toutes les raisons sont bonnes pour aller explorer la Réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura. Mais si vous décidez de vous y aventurer, il vous faudra respecter certaines consignes et bonnes pratiques.

HAUT JURA

Si l'envie vous prend de découvrir la Réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura, c'est une très bonne idée, mais il y a tout de même quelques petites choses que vous devez savoir.

Ne bravez pas ces interdits

Certaines pratiques sont strictement interdites :

- Les chiens : même tenus en laisse, leur simple présence et odeur peuvent perturber le fragile équilibre de la faune locale et déranger le bétail.
- Les véhicules à moteur : sauf exception bien sûr. Profitez d'un environnement sans pollution sonore mécanisée.
- La cueillette : Si tous les promeneurs le faisaient, la Réserve serait un désert. Toutefois une tolérance est accordée si l'on suit la réglementation générale (nationale et/ou départementale).
- Le camping ou bivouac : une seule exception, si vous êtes autour d'un chalet ou d'un refuge (15 mètres) et qu'il est complet. Pour les plus courageux, la nuit à la belle étoile est tolérée sous certaines conditions.
- Allumer des feux : 95 % des incendies ont une origine humaine et la plupart sont accidentels. Réchauffez-vous autrement.
- L'abandon de déchets sur place : même si la redvance incitative est chère, pas besoin de grimper en montagne pour jeter votre poubelle.
- Ramasser des fossiles ou des minéraux : vous n'êtes pas gardien de musée, lâchez-moi ce caillou !
- Utilisation d'objets sonores (haut parleur...) : pas la

peine de partager votre playlist, surtout si vous avez des goûts douteux.

Si vous voulez savoir pourquoi tout cela est interdit vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la Réserve nationale.

Les bonnes pratiques

Il y a aussi des choses qui ne sont pas interdites mais que tout bon promeneur qui veut s'éviter des soucis doit avoir en tête :

- Préparer son parcours en amont : en se rendant sur le site de réserve naturelle nationale, vous pourrez voir les chemins ouverts au public, là où commencent et s'arrêtent les limites de la réserve et aussi consulter attentivement la réglementation.
- Préparer un minimum sérieusement vos affaires : vous ne partez pas pour un simple pique-nique. La montagne peut être dangereuse, donc emportez à chaque fois des vêtements adaptés, de l'eau, de la nourriture, un téléphone chargé, une carte du secteur, une trousse de secours. Ça ne pèse pas bien lourd et ça peut éviter des galères.
- Prévenez votre entourage : sans vouloir porter malchance, on ne sait jamais ce qui peut arriver en montagne. Prévenir ses proches de votre parcours et de votre heure estimée de retour leur permet de donner l'alerte au cas où.

Rencontre avec le bétail

La Réserve n'est pas un lieu public, vous traverserez sur votre parcours des propriétés privées et parfois des troupeaux. Il va sans dire que le civisme le plus élémentaire



Une bonne partie des crêtes du Haut-Jura sont dans le périmètre de la Réserve naturelle. Tas2Cqiloux/DT Pays de Six Monts Jura

est de rigueur.

Des aménagements sont faits, mais si vous devez ouvrir manuellement une barrière, n'oubliez pas de la refermer. Les éleveurs ont suffisamment de travail sans avoir à courir après leurs bêtes vagabondes.

Attention aux chiens protecteurs

Il y a deux alpages où vous pourrez croiser des chiens de troupeaux : celui de Crozat, près du Grand Mont Rond (proche du col de la Faucille) et celui du Curson, sur les hauteurs de Thoiry.

Si vous rencontrez un de ces

chiens et qu'il s'approche, ne paniquez pas, ne faites pas de gestes brusques, laissez-le vous sentir sans le regarder dans les yeux et il partira de lui-même.

Afin d'éviter au mieux les rencontres, n'hésitez pas à contourner les troupeaux lorsqu'ils se trouvent en plein

milieu du chemin.

Retrouvez ces consignes et conseils sur les sites officiels comme celui du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Gardez bien ces consignes en tête et profitez au maximum de ce lieu magique.

AUGUSTIN WOILLARD

En balade dans la Réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura ? Adoptez les bons réflexes

Air pur, activité physique, paysages magnifiques, rencontres inattendues... toutes les raisons sont bonnes pour aller explorer la Réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura. Mais si vous décidez de vous y aventurer, il vous faudra respecter certaines consignes et bonnes pratiques.



Une bonne partie des crêtes du Haut-Jura sont dans le périmètre de la Réserve naturelle. - Tas2Cailloux/ OT Pays de Gex Monts Jura



Par Augustin Woillard
Publié: 13 Aout 2025 à 17h00

🕒 Temps de lecture: 2 min

Si l'envie vous prend de découvrir la Réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura (<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/acces-rapide/cartographie/>), c'est une très bonne idée, mais il y a tout de même quelques petites choses que vous devez savoir.



Sommet du Crêt de la goutte.

Ne bravez pas ces interdits

Certaines pratiques sont strictement interdites :

- **Les chiens** : même tenus en laisse, leur simple présence et odeur peuvent perturber le fragile équilibre de la faune locale et déranger le bétail.
- **Les véhicules à moteur** : sauf exception bien sûr. Profitez d'un environnement sans pollution sonore mécanisée.
- **La cueillette** : Si tous les promeneurs le faisaient, la Réserve serait un désert. Toutefois une tolérance est accordée si l'on suit la réglementation générale (nationale et/ou départementale).
- **Le camping ou bivouac** : une seule exception, si vous êtes autour d'un chalet ou d'un refuge (15 mètres) et qu'il est complet. Pour les plus courageux, la nuit à la belle étoile est tolérée sous certaines conditions.
- **Allumer des feux** : 95 % des incendies ont une origine humaine et la plupart sont accidentels. Réchauffez-vous autrement.
- **L'abandon de déchets sur place** : même si la redevance incitative est chère, pas besoin de grimper en montagne pour jeter votre poubelle.
- **Ramasser des fossiles ou des minéraux** : vous n'êtes pas gardien de musée, lâchez-moi ce caillou !

- Utilisation d'objets sonores (haut parleur...) : pas la peine de partager votre playlist, surtout si vous avez des goûts douteux.

Si vous voulez savoir pourquoi tout cela est interdit vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la Réserve nationale (<https://www.rnn-hautechaineduJura.fr/reglementation/interdits-en-rnn/>).



Le chalet Bizot, au-dessus de la Combe d'Enfer (Léaz-Collonges) est situé dans la réserve naturelle. - AM Barbe/OT Pays de Gex Monts Jura

A lire aussi - Pays de Gex : juillet 2025, la fréquentation touristique au rendez-vous (<https://lepaysgessien.lemessager.fr/649340117/article/2025-08-13/pays-de-gex-juillet-2025-la-frequentation-touristique-au-rendez-vous>)

Les bonnes pratiques

Il y a aussi des choses qui ne sont pas interdites mais que tout bon promeneur qui veut s'éviter des soucis doit avoir en tête :

- Préparer son parcours en amont : en se rendant sur le site de réserve naturelle nationale, vous pourrez voir les chemins ouverts au public, là où commencent et s'arrêtent les limites de la réserve et aussi consulter attentivement la réglementation.
- Préparer un minimum sérieusement vos affaires : vous ne partez pas pour un simple pique-nique. La montagne peut être dangereuse, donc emportez à chaque fois des vêtements adaptés, de l'eau, de la nourriture, un téléphone chargé, une carte du secteur, une trousse de secours. Ça ne pèse pas bien lourd et ça peut éviter des galères.

- **Prévenez votre entourage** : sans vouloir porter malchance, on ne sait jamais ce qui peut arriver en montagne. Prévenir ses proches de votre parcours et de votre heure estimée de retour leur permet de donner l'alerte au cas où.



Dans tous les cas, restez courtois et respectueux tant de la nature que des animaux et des gens. - DTI Pays de Gex Monts Jura

A lire aussi - [Pique-nique, rando, tyro et chevreaux : on vous dit quoi faire à Menthières](https://lepaysgessien.lemessager.fr/649339781/article/2025-08-06/pique-nique-rando-tyro-et-chevreaux-vous-dit-quoi-faire-menthieres) (<https://lepaysgessien.lemessager.fr/649339781/article/2025-08-06/pique-nique-rando-tyro-et-chevreaux-vous-dit-quoi-faire-menthieres>)

Rencontre avec le bétail

La Réserve n'est pas un lieu public, vous traverserez sur votre parcours des propriétés privées et parfois des troupeaux. Il va sans dire que le civisme le plus élémentaire est de rigueur.

Des aménagements sont faits, mais si vous devez ouvrir manuellement une barrière, n'oubliez pas de la refermer. Les éleveurs ont suffisamment de travail sans avoir à courir après leurs bêtes vagabondes.

Attention aux chiens protecteurs

Il y a deux alpages où vous pourrez croiser des chiens de troupeaux : celui de Crozat, près du Grand Mont Rond (proche du col de la Faucille) et celui du Curson, sur les hauteurs de Thoiry.

Si vous rencontrez un de ces chiens et qu'il s'approche, ne paniquez pas, ne faites pas de gestes brusques, laissez-le vous sentir sans le regarder dans les yeux et il partira de lui-même.

Afin d'éviter au mieux les rencontres, n'hésitez pas à contourner les troupeaux lorsqu'ils se trouvent en plein milieu du chemin.

Retrouvez ces consignes et conseils sur les sites officiels comme celui du Parc naturel régional du Haut-Jura (<https://www.parc-haut-jura.fr/tourisme/chiens-de-protection-de-troupeaux-comportements-adopter/>)

Gardez bien ces consignes en tête et profitez au maximum de ce lieu magique.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Sorties/825178/free-taga/sorties1](#)



[Visualiser la page source de l'article](#)

Coupe du monde de ski nordique, à quand un événement similaire aux Monts Jura ?

La Coupe du monde de ski de fond, c'est un événement sportif qui a galvanisé les foules le week-end dernier. Une compétition qui permet de faire tourner la vie locale, et que nous attendons à nouveau avec impatience. Peut-être un jour en territoire gessien ?

Les Rousses/

Monts Jura

La Coupe du monde de ski de fond, un événement d'ampleur qui a eu lieu à côté de chez nous, aux Rousses. La compétition s'est terminée avec les mass-start classique de 20 km, où la Suède s'est illustrée chez les hommes comme chez les femmes. Chez les femmes, c'est Frida Karlsson qui terminait en tête, alors que notre favorite locale, Cloé Pagnier, a terminé 27^e. Côté hommes, c'est William Poromaa qui a mené la danse, talonné de près par Hugo Lapalus en bleu blanc rouge, en 5^e position.

Somme toute, une compétition intense et épuisante, suivie par un public qui a su faire entendre ses cris et vivre notre station gessienne, les Monts Jura !

Une pierre à l'édifice

Thibaut Chêne, le directeur des équipes de France de ski de fond, et l'entraîneur du groupe sprint masculin explique que cette saison est « hyper importante ». Norvège, Alpes italiennes, Scandinavie, Suisse... on peut dire que les athlètes ont vu du pays. Et toute cette effervescence, elle vient se mettre au service de l'économie locale.

Tout autant de skieurs qui s'entraînent partout sur le territoire, et de public fondeur qui vient faire le tour des stations.

D'autant plus de visiteurs

Pour l'Office du tourisme de Pays de Gex Monts Jura, « c'est un événement grandiose et ses retombées aussi. » Anne-Marie, une employée de l'Office de tourisme chargée des accueils hors les murs, qualifie cette coupe « d'opportunité géniale, parce que beaucoup de pratiquants viennent chez nous. On est à seulement 1km de La Vattay, alors beaucoup de clients qui viennent aux Rousses skient aux Monts Jura au moins une fois durant leur séjour. »

Mais pourquoi ? Et bien il semblerait que les Monts Jura proposent une qualité de piste exceptionnelle avec des dameurs très performants et des traçages effectués tous les jours.

Contrairement à il y a deux ans, cette année, les Monts Jura étaient présents sur place au stade des Tuffes. « Ça nous a coûté 400€ les trois jours, rapporte Anne-Marie, ça vaut le coup parce que ça apporte une belle visibilité auprès de fans, on sait qu'il va y avoir de bonnes retombées. » L'Office du tourisme en profite pour faire la promotion de ses installations 4 saisons, que l'on doit à l'énorme investissement de 30 millions d'euros de l'Agglo et du Département pour déployer les activités d'été.

Pas d'espoir de compétition

Si ce domaine nordique de La Vattay attire autant de fondeurs et est si bien reconnu et apprécié pour sa qualité de pistes et sa beauté, peut-on espérer y voir un jour une compétition de cette ampleur ? « C'est très peu probable, selon le directeur technique des Monts Jura, Guillaume Thibault. Il y a l'étau de la Réserve naturelle et de la zone de quiétude, donc en ski nordique, c'est quasi impossible. »

Il conclut : « Pourtant, sur le site de La Vattay, nous avons une bonne capacité d'accueil ; la Réserve remplit sa mission et fait son travail, mais peut poser son véto. »

Susie Carbone



10 kilomètres du ski de fond, hommes.

Susie Carbone



[Visualiser la page source de l'article](#)

Dérèglement climatique : « Il y a urgence à adapter nos pratiques dans la Réserve »

Les effets du dérèglement climatique vont se faire de plus en plus violents. Agriculture, tourisme, forêts, le quotidien de celles et ceux qui font notre territoire va changer. Comment les anticiper et s'adapter ?

Pays de Gex

Pas facile de mettre tout le monde d'accord quand les intérêts semblent contradictoires.

C'est pourtant la mission que s'est donnée l'Agglo en 2024. Réunir toutes les parties prenantes de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura pour établir un panorama des besoins et des attentes de chacune afin de créer un plan adapté.

La faute au

Cette initiative est née d'un besoin particulier de la Réserve : « C'est elle qui nous a contacté », explique au Pays Gessien Caroline Crozet, directrice des projets environnementaux pour Pays de Gex Agglo. Le changement climatique tend les usages ; la Réserve s'est rendu compte qu'elle ne pouvait pas répondre au cas par cas, n'importe comment ; elle a donc sollicité l'Agglo pour avoir une étude plus globale qui va nous donner un fil conducteur pour les années à venir. »

Un fond d'air chaud

La situation climatique globale dans la Réserve est en effet préoccupante : d'après l'étude diligentée par l'Agglo d'avril 2024 à juin 2025, « en 27 ans, la température moyenne a augmenté de 1,6°C ». Ce chiffre ne traduit a priori rien de dramatique, mais les conséquences sont désastreuses et se font déjà sentir dans tous les secteurs.

Consommation privée ou

Une ressource rare implique nécessairement des choix forts sur son utilisation. Sur les 120 millions de m³ de précipitations efficaces annuelles, près de 9 millions sont consommés. Sur ces 9 millions, 7 sont dédiés à l'eau potable. Si la consommation quotidienne est indispensable, le remplissage des piscines privées est un sujet de tension. Surtout quand les professionnels font face à des réglementations strictes.

Le ski dans le viseur

Le prochain poste de consommation le plus important est la neige de culture, avec 90 000 m³ utilisés par an. Ce qui vaut au secteur une attention particulière. « 50 % des pistes de Lélex/Crozet sont couverts par de la neige de culture », nous apprend l'étude avant de conclure, d'ici à 2035, l'économie touristique aura dû se transformer en se rendant indépendante de la neige ».

D'où l'importance du plan à 31 millions d'euros pour adapter l'activité de la station Monts Jura.

Le pastoralisme

L'agriculture n'est pas forcément le secteur le plus gourmand en eau, mais il fait l'objet d'un traitement particulier de la part des pouvoirs publics du fait de son positionnement stratégique à la croisée avec tous les autres enjeux : tourisme, activité forestière, protection de la biodiversité...

Il est également le secteur le plus vulnérable face aux événements climatiques extrêmes. « Bien sûr, c'est l'usage agricole qui va pâtir le plus de l'évolution hydrologique de la Haute Chaîne, détaille Caroline Crozet au Pays Gessien. Les étés secs vont être la norme. Il y aura des tensions autour de l'eau pour abreuver les bêtes, mais aussi pour faire pousser la végétation qui les nourrit. Le sol est souvent le grand oublié de l'histoire alors qu'il est au centre de tout ».

L'assèchement des sols va avancer le retour de la végétation (2 semaines plus tôt à horizon 2040). Ce qui rend la nourriture du bétail vulnérable au gel et aux intempéries ; et fragilise leur existence en alpage.

Table ronde garnie

Pour animer au mieux les débats entre les différentes parties prenantes, l'Agglo a décidé de réunir tout le monde autour d'une table et de recueillir leurs besoins et leurs attentes. « On a lancé des ateliers participatifs pour recueillir l'expertise de chacun explique Aurélie Godard-Charillon, vice-présidente en charge de la transition écologique. Même si au départ il y avait des frictions, tout le monde a bien fini par comprendre qu'ils font tous partie d'un même système et que des compromis sont possibles ».

Le diagnostic est posé, la méthode de travail est validée maintenant il faut passer aux actions concrètes ; des pistes sont déjà à l'étude.

Augustin Woillard



Troupeau de bovins dans l'alpage du Sorgia

Pays de Gex. La Réserve naturelle du Jura fixe des objectifs pour la faune et la flore

Le grand tétras, le lynx boréal et la flore sont les objectifs prioritaires de la Réserve naturelle du Jura pour 2025.



La Réserve naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura s'est fixée des objectifs pour l'année à venir. Le contraste d'altitude procure à ce territoire une grande variété floristique et faunistique. Les espèces qui y vivent sont tout aussi remarquables que fragiles.

Parmi les enjeux du plan de gestion interactif, figurent plusieurs chapitres dont le grand tétras, espèce en danger critique d'extinction, qui abrite un quart des effectifs du massif jurassien. L'objectif est de conserver et conforter la population. Notamment par la signalétique et l'amélioration de l'information sur les zones de quiétude ; l'augmentation des habitats favorables ; la détermination du risque de consanguinité, ses effets et la poursuite du suivi de l'espèce.

Le lynx boréal est aussi en danger d'extinction par la restriction de son domaine vital, les collisions routières et le braconnage. La réserve naturelle a une forte responsabilité dans sa conservation, dont sa pérennisation. Il s'agit, entre autres, de maintenir les connexions écologiques favorables à l'espèce, en limitant les risques de collision ; de poursuivre le suivi de l'espèce (photo piégeage intensif et recherche d'indices de présence, bioacoustique en période de rut).

Autre enjeu, la flore patrimoniale (l'orobanche de Baertling, le chardon bleu et la joubarbe de Fauconnet), peu représentée à l'échelle nationale mais endémique de la Haute chaîne du Jura. Sa conservation dépend de la pression sur l'habitat avec l'objectif de maintenir et d'améliorer les trois espèces en veillant à leur non-cueillette.

Enjeu sur les écosystèmes forestiers

Un défi concerne les écosystèmes forestiers, premier habitat naturel dans la réserve (73 % de la surface). Là aussi la pression (exploitation, intensité du pâturage) et le rôle du régime de propriété (public, privé) influent. La caractérisation de sa

fonctionnalité et l'étude de son évolution vis-à-vis du changement climatique sont indispensables à une gestion sylvicole adaptée. Il s'agit donc d'améliorer la biodiversité, la fonctionnalité et la connectivité des écosystèmes forestiers de la réserve.

Autres objectifs, l'amélioration de la connaissance de l'aigle royal et le maintien de la population du loup gris et son installation dans le massif jurassien. Plusieurs clés de réussite seront la présence physique des agents et l'installation de locaux au coeur de la réserve.

Motocross et chiens, les fléaux de la réserve naturelle du Haut Jura

Pays de Gex

Ce sont les fléaux qui touchent la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura : les promeneurs avec leur chien ou des motocross. Pourtant interdits, certains n'hésitent pas à entrer dans la réserve. « Nous avons plusieurs fois observé des touristes, ou pas d'ailleurs, aller dans la réserve avec leur chien, ou durant les périodes interdites, rapporte un témoin. Mais ce mardi 18 juin, ce que nous avons vu m'a exaspéré ! Deux jeunes en motocross sont entrés dans la réserve naturelle et ont ensuite roulé sur les pistes cyclables », s'indigne-t-il.

« Ce que je ne comprends pas, c'est comment ces personnes ont pu monter sans que les restaurateurs et les habitants en bas ne les voient », se questionne-t-il.

« Je suis, de mon côté, de plus en plus agacée par le non-respect des règles vis-à-vis de cet espace. Une semaine auparavant, nous avons très distinctement entendu un Grand Tétras, qui n'était pas dans l'espace où il est censé être tranquille et protégé. Si le comportement des imbéciles modifie celui des animaux cela m'agace d'autant plus », s'insurge le témoin !

Une malheureuse réalité

« C'est une réalité », concède un agent de la réserve naturelle. Ce sont des comportements répétés mais malheureusement la Réserve naturelle est beaucoup trop grande pour tous les voir », complète-t-il. En effet, la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura est la cinquième plus grande réserve naturelle de France avec plus de 11 000 hectares d'espace protégé soit l'équivalent de 27 500 terrains de football.

« On fait notre maximum pour éviter ce genre de comportement. On organise des opérations de surveillance très régulièrement, y compris les week-ends et les jours fériés. Ces opérations sont parfois conjointes avec la gendarmerie, les polices municipales, l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Office national des forêts (ONF). On fait aussi beaucoup de sensibilisation, notamment sur l'impact de ces comportements interdits sur la faune et la flore. Et puis on a une réglementation stricte avec un dispositif important. Sur la Réserve naturelle il y a une signalétique notable qui indique l'interdiction d'entrée pour les chiens et les véhicules motorisés. On retrouve ces interdictions sur tous les panneaux d'entrées de la réserve », indique l'agent.

« Ce que l'on entend souvent, c'est que la signalisation n'est pas assez claire pour eux. Pourtant, il me semble que la signalisation est très claire », corrobore le témoin.

Une réglementation stricte

Mais alors quelle est cette réglementation ?

Tout d'abord, il y a plusieurs interdictions : les chiens, les véhicules motorisés, la cueillette de fleurs, la collecte de fossiles et de minéraux, le feu, l'usage de tout instrument sonore et l'abandon de déchet. Elles sont mises en évidence sur les panneaux d'entrées dans la réserve et prennent effet sur l'entièreté des 11 000 hectares de la réserve.

De plus, le dérangement lié à la pratique d'activités de pleine nature peut avoir des conséquences sur les espèces sensibles, notamment le Grand Tétras : mortalité liée au stress et à la dépense d'énergie pour s'envoler en hiver, échec de l'accouplement ou abandon du nid durant la couvaison. Pour éviter cela des zones de quiétude de la faune sauvage ont été mises en place. Facilement identifiable avec ces panneaux jaunes, la pratique de la randonnée sous toutes ses formes y est strictement interdite du 15 décembre au 30 juin, du 15 décembre au 15 mai sur le site des Platières.

Toutefois, des sentiers spécialement balisés sont ouverts au public pendant cette période. Ils ont été étudiés pour limiter le dérangement et permettent de concilier les activités de loisirs et la préservation de la faune. Mais attention, il est strictement interdit de sortir de ces sentiers.

Mathieu Armand



Les fameux panneaux d'entrée sur la Réserve naturelle.

A. Barbe OTI Pays de Gex Monts-Jura

Actu Bellegarde et Pays de Gex

Mijoux • Deux rendez-vous pour découvrir la réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura



Depuis mai 2003, c'est la Communauté d'agglomération du Pays de Gex qui assure la gestion de ce milieu naturel de près de 11 000 hectares.

Photo Pays de Gex agglo.

Vous habitez le Pays de Gex, et vous avez déjà certainement entendu parler de la Réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura : mais la connaissez-vous réellement ? Vous voulez en savoir plus sur cet espace naturel exceptionnel ? Alors, venez échanger avec l'équipe en charge de sa gestion au quotidien, posez vos questions et découvrez la faune et la flore locales lors de deux rendez-vous prévus à cet effet : le 30 juillet – Petit Montrond et le 7 août – Refuge de la Loge.

Avec ses 11 000 hectares de superficie, la Réserve Naturelle nationale de la Haute chaîne du Jura a été classée en Réserve naturelle nationale (RNN) en 1993, elle compte parmi les plus grandes de France métropolitaine.

Au fil des saisons, la RNNHJ accueille à la fois des promeneurs, des professionnels (alpagistes, forestiers, etc.), des chasseurs et naturalistes. Elle est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Mais elle est aussi régie par une réglementation très stricte. Cette animation est ouverte à tous, sans inscription et gratuite.

Presse écrite FRA

LE PROGRÈS

Edition : 27 octobre 2025 P.21
 Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)
 Périodicité : Quotidienne
 Audience : 542376



p. 1/1

Journaliste : A.M.I.

Nombre de mots : 182

Gex

Une sortie dans les paysages de la Haute Chaîne du Jura



Cette sortie est organisée pour promouvoir notamment le développement durable. Photo Pays de Gex agglo

Le service éducation, valorisation et promotion du développement durable de Pays de Gex agglo propose, mercredi 29 octobre, de 14 à 16 heures, une sortie au cœur de la Haute Chaîne du Jura.

C'est l'occasion de se laisser entraîner dans une escapade pleine nature et une petite randonnée dans les montagnes qui commencent à arborer leurs premières teintes automnales, pour apprendre à observer, comprendre et décrypter les panoramas locaux. À travers cette animation dé-

couverte, les participants en apprendront un peu plus des paysages de la Haute Chaîne du Jura et du Bassin lémanique. Avec près de 11000 hectares, la Haute Chaîne du Jura est, pour l'essentiel de son territoire, classée en Réserve naturelle nationale depuis 1993. Les participants à cette sortie sont tenus d'en respecter la réglementation.

● A.M.I.

Gratuit. Dès 8 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Inscription obligatoire au 04 50 42 65 00



En pleine ascension du JL, nouveau point culminant du massif du Jura à 1 720,83 mètres d'altitude, le 13 février.

Martin Daviot et Tony

Dans le Jura, à la recherche du grand tétras... et patatras

«Libération» a crapahuté à 1 720 mètres dans les pas des gardes de la réserve naturelle de la haute chaîne du Jura, qui protègent le coq de bruyère. Menacée par le réchauffement climatique et les activités humaines, l'espèce voit sa population s'effondrer.

Par
MAÏTÉ DARNIAULT
Envoyée spéciale dans le massif du Jura
Photos
NIELS ACKERMANN, LUNDI 13

Les nuages enveloppent le paysage. Et la neige tombe dru sur le Jura en cette mi-février, à mesure que l'on grimpe, crampons armés aux chaussures de randonnée. Direction le sommet de la chaîne montagneuse, qui culmine à 1 720 mètres. Pour ne pas s'effondrer, il faut veiller à mettre ses pas dans ceux, calcifiés, de nos guides. Quelle que soit la météo, Tony Cagnolatti et Martin Daviot arpentent ces versants parfois abrupts. Les deux montagnards sont gardes techniques de la réserve naturelle nationale de la haute chaîne du Jura. Sur la poitrine de leur uniforme gris, siglé «police de l'environnement», la plaque tricolore est surmontée d'un écusson bordé de l'emblème de cet espace protégé de 11 000 hectares : le grand tétras. En trois heures de progression dans le bizzard, on s'en aperçoit pas une plume. Sur ce territoire, le volatile est classé «en situation critique d'extinction».

«Vous ne l'avez jamais vu mais j'ai un ami... pour que s'en, il est possible que vous l'ayez dérangé», souligne Nannal Lembke, chef de service au parc naturel régional du Jura, qui englobe quatre réserves, dont celle de la haute chaîne. Dans le massif, bien qu'il ne soit plus chassé depuis 1974 et protégé depuis 1981, *Tetrao arvensis saxator*, une sous-espèce du grand coq de bruyère, s'éteint à petit feu. Près de 4 kg pour les mâles, des fines oses, un plastron verdâtre et des soucils rouges (les «caroncules» qui surmontent ses yeux), ce «poulet sauvage» était autrefois recherché comme trophée, raconte Martin Daviot. Plus un toxicologue officiel ne se risquerait à l'emballer aujourd'hui. Le grand tétras a disparu du Massif central puis des Alpes. Ailleurs en France, sa population s'est effondrée ces deux dernières décennies. Une exception : les Pyrénées, où subsistent 4 000 individus

d'une autre sous-espèce (*Tetrao arvensis aquitanicus*). Mais dans les Vosges, il ne reste plus qu'une poignée d'oiseaux, originaires de Norvège et réintroduits au printemps 2024. Le Jura, où 278 spécimens de *Tetrao arvensis saxator* ont été dénombrés en 2021, pourrait suivre d'ici dix ans cette tendance, soit une perte de plus de 90 % des individus.

UN VOLATILE DÉRANGÉ PAR LES HOMMES

Cette accélération est survenue hier mardi pour l'épave, alerte le garde. En avril et mai, lors de la période de parade, prélude à la reproduction, l'oiseau couvre ses des «plumes de chants». En 1993, à la création de cette réserve naturelle, il en existait une quinzaine. Seules trois restent actives, regroupant 16 «coqs chanteurs». Dans tout le massif du Jura, ils restent une cinquantaine de mâles reproducteurs (contre



Cargnelutti, gardes techniques de la réserve naturelle nationale de la haute chaîne du Jura.

près de 150 (début 2000) parmi les 276 spécimens recensés. Pour essayer cette extraction, une décision politique forte est attendue avec la mise en place de la prochaine «stratégie nationale grand tétra» (SNGT) par le ministère de la Transition écologique. La précédente, qui s'est déployée entre 2012 et 2021, a montré ses limites. À l'issue de son évaluation par les acteurs qui ont travaillé à la sauvegarde de l'oiseau, ces derniers ont remis en 2023 aux services ministériels une synthèse, qui trace la feuille de route à venir. Sa rédaction, lancée le 9 janvier, pourrait être finalisée et validée à la mi-2026, selon le ministère.

«On ne s'est pas gênés pour pousser les curseurs, c'est à l'État de déterminer jusqu'à quel point on est prêt à aller», explique Manuel Lambiotte, du parc naturel régional, qui a contribué à ces recommandations. Le document, que l'État a consulté, appelle de ses vœux une stratégie «déterminante», «à la condition que les moyens financiers nécessaires soient mobilisés pour mettre en œuvre les actions de conservation de terrain à grande échelle». La précédente SNGT a bénéficié de 2,5 millions d'euros sur cinq ans dans le Jura (2 millions d'euros dans les Vosges sur la même durée et 7 millions d'euros dans les Pyrénées en dix ans). Ces financements sont votés à la majorité, nous assure le

ministère de la Transition écologique. «On ne peut pas dire qu'on n'a rien fait au regard financier», reconnaît Manuel Lambiotte. Mais on pourra mettre tout l'argent qu'on veut, si on est soutenu par le changement climatique, ça ne servira pas à grand-chose.»

Le réchauffement, qui affecte à vitesse accélérée les forêts de moyenne montagne, déséquilibre les écosystèmes et modifie les habitats du coq de bruyère. Un autre facteur pèse : le déneigement hivernal du valais, lorsqu'il est très vulnérable, par les activités humaines. Quand la neige recouvre les sols, le grand tétra «qu'il est perché dans les arbres à fabriquer des prédatrices, ralentit son rythme de vie, il rentre au nid et se nourrit d'insectes de surface», détaille Martin Daviot. Ainsi, «il se trouve que 60% de ses dépenses énergétiques, alors qu'on en a deux ordres de grand, sont dédiées à la recherche de nourriture, et interférer avec la reproduction, la ponte des œufs et la croissance des jeunes», complète Tony Cargnelutti.

Pour assurer sa tranquillité, sept «zones de qualité» ont été instituées depuis 2006. Un arrêté préfectoral restreint l'accès au public à des sentiers spécialement balisés. Ce sont les seules voies que les randonneurs (à pied, raquettes ou skis) peuvent emprunter du 15 décembre au 30 juin pour la majorité des secteurs concernés, soit près de 2800 hectares. Premier territoire du

pays à avoir créé ces zones, la réserve naturelle de la haute chaîne du Jura a servi de modèle à d'autres espèces protégées.

«UN INDICATEUR DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA FORÊT»

Ses agents, qui ne sont pas armés, mesent chaque année entre 25 et 35 tournées de surveillance spécifiques aux zones de qualité, parfois en binôme avec des gendarmes ou des brigades de l'Office national des forêts. Depuis deux ans, les acteurs constatent «une augmentation importante de la fréquentation à des périodes moins fréquentées auparavant, notamment les mois de mai et juin qui sont déterminants pour le succès de reproduction de l'espèce. Un enneigement plus irrégulier en hiver et disparaissant plus tôt au printemps entraîne une facilité d'accès aux massifs forestiers, notamment pour les véhicules motorisés», détaille la synthèse de la SNGT.

Après une petite heure de marche ce jour-là, on aperçoit un groupe en raquettes tirer droit dans une montée, hors sentier. Empêtrés dans la neige fraîche, les randonneurs finissent par se rapprocher des hommes on sifflonne pour demander leur chemin. Tony Cargnelutti et Martin Daviot rappellent les règles à l'ordre de la réserve.

Dresser des procès-verbaux n'est pas une tâche qu'ils affectionnent particulièrement. Les amendes les plus fréquentes sont celles qui sanctionnent la présence d'un chien (68 euros) ou l'usage d'un engin à moteur (135 euros). Leur objectif reste un plaisir paternel pour la protection de la biodiversité. «L'exception se fait aussi par rapport à certains de connaissances, il y a un durcissement de communication au quotidien sur le terrain. Ils sont là pour répondre aux questionnements, renvoyer des informations qui parlent au plus grand nombre et expliquer au mieux pourquoi de telles mesures sont prises», appuie Johann Rosset, leur supérieur, conservateur de la réserve naturelle. Martin Daviot corrige son altitude. À 1687 mètres, on atteint le «cœur des pins à crochets», protégé par le vent gelé, «très riches pour les épicéas et les sapins. Puis au sommet, on finit par découvrir le panorama du côté de la Neige, qui porte bien son nom ce jour-là, perdu dans le brouillard. On repassera pour la vue époustouflante sur l'arc alpin et le mont Blanc.

Au-delà des paysages, il n'est pas simple de sensibiliser les promeneurs à des espèces difficilement observables, à l'instar du grand tétra. «Tout l'enjeu est de faire comprendre aux gens l'impact de leurs pratiques sur cet animal qu'ils ne voient pas, on explique qu'il ne peut pas être vu dans leur sac, dans leur chambre à coucher en leur faisant une trousse de nos les diables», souligne Alexandra Depraz, directrice

«L'enjeu est de faire comprendre aux gens l'impact de leurs pratiques sur un animal qu'ils ne voient pas.»

Alexandra Depraz, directrice du Groupe tétra Jura



Un grand tétra, aussi appelé coq de bruyère. © DARCHEV JETTY

du Groupe tétra Jura, l'association locale de sauvegarde. Or, même invisible pour l'homme, la présence du volatile, à la fois proie et prédateur, «a été un indicateur de l'état de santé des systèmes forestiers car c'est une espèce hautement sensible et spécialisée», explique Johann Rosset. Son absence traduit une dégradation de son habitat et de son milieu. Sa disparition progressive questionne aussi la notion de «patrimoine vivant», selon le conservateur. «Ça pousse à se demander comment on intègre le sauvage dans nos vies, et pourquoi telle espèce a le droit de vivre ou de disparaître.»

«UN GUSSE PLANTÉ SUR LE JI»

En septembre, une actualité ressemblante n'a pas aidé les agents de la réserve à prêcher la bonne parole. Une équipe de scientifiques suisses a publié les résultats d'une campagne de mesures GPS de haute précision des points culminants de la haute chaîne. Aux oubliettes les cartes topographiques établies depuis le XIX^e siècle. Car le toit du Jura ne serait ni le crêt de la Neige (1710,6 mètres en réalité ni Le Reulet (1714,14 mètres) mais un autre pic, à 1720,83 mètres, modestement baptisé «JI» en hommage au célèbre 82 du Karakoram, à la frontière du Pakistan et de la Chine, second sommet le plus élevé au monde après l'Everest. Une phrase de leur mémoire de géologie a emballé la machine médiatique : «Il est évident que le JI se trouve dans une zone de qualité... Les coordonnées exactes ne sont pas connues jusqu'à un grand public». Effet Streisand garanti. «On a eu un téléphone quasiment tous les médias français, anglais, italiens, belges... On ne pouvait pas qu'il y ait un tel engagement journalistique, regrette Johann Rosset. D'un point de vue purement géologique, c'est un non-sujet. On a dû calmer le jeu, ça a surtout induit plus de surveillance.»

Sur une ligne de crête, «il y a plein de bosses», abonde Tony Cargnelutti. Et le garde s'est depuis des années «que cette bosse est plus haute que les autres parce que des anciens (le lui) ont dit». «Des gens sont quand même venus voir et un sentier s'est créé à 30 mètres du chemin autorisé», déplore Martin Daviot. «À l'autoroute, on a trouvé un gousse planté sur le JI qui nous faisait signe, on lui a expliqué calmement que les passages journaliers l'ébranlent.» Et qu'en hiver, ils peuvent être fatals au grand tétra, discrètement niché dans les arbres en attendant des jours meilleurs. L'auteur de l'étude, le géophysicien György Hetényi, professeur associé à l'université de Lausanne, regrette cette convoitise au détriment de la nature, tout en plaçant la nécessité d'un «voir de bonnes cartes». «L'homme aime bien connaître le point le plus haut, le plus bas, le plus à l'est, le plus au centre.» Depuis six mois, Tony Cargnelutti veille sur les appels collaboratives de cartographie pour réclamer que les coordonnées exactes du JI soient effacées. Elles finissent toujours, hélas, par resurgir. ◀

Animation nature : rapaces nocturnes

Le printemps est bientôt de retour, et les oiseaux manquent de plus en plus d'habitats pour élever leurs petits. Donnons leur un petit coup de main en construisant des nichoirs à installer dans nos jardins !



Crédit : Animation nature: rapaces nocturnes_Mijoux - RNNHCJ

Lors de cette balade nocturne, nous réaliserons diverses activités pour en découvrir d'avantages sur les rapaces nocturne. Nous tenterons de les entendre chanter à la nuit tomber, et peut-être même de les observer si la chance nous sourit ! La Réserve naturelle est un espace protégé, merci d'en respecter la réglementation. Animation proposée par le service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable de Pays de Gex Agglo.

Informations pratiques

- Date : mercredi 23 avril
- Lieu : Le lieu exact sera indiqué aux participants quelques jours avant l'animation - Mijoux
- Résa : [Lien vers le formulaire](#)

- Web : www.paysdegexagglo.fr

Animation nature : les géants de nos forêts

Les arbres sont des êtres au charme fou !



Crédit : Photo d'un arbre vu du dessous - Service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durab

Apprenez à observer leurs feuilles, leur écorce ou leurs bourgeons pour déceler leur identité. Balade d'environ 2.5 kilomètres pour 150 mètres de dénivelé.

La sortie aura lieu dans la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura. C'est un espace protégé, merci d'en respecter la réglementation. Animation proposée par le service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable de Pays de Gex Agglo.

Informations pratiques

- **Date** : jeudi 24 juillet
- **Lieu** : Le lieu exact sera indiqué aux participants quelques jours avant l'animation - Chézery-Forens
- **Résa** : [Service d'Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable - Pays de Gex Agglomération](#)

Vis ma vie de Bûcheron

Découvrir les forêts de votre région autrement, ça vous tente ?



Crédit : photo - ©Fibois 01

Embarquez tout l'été pour des balades pédagogiques gratuites et ouvertes à tous !

La visite du 23 juillet aura lieu en forêt communale de Farges et elle sera animée par l'ONF en partenariat avec [la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura](#).

Basée sur un vrai chantier forestier, vous pourrez assister à une démonstration d'exploitation forestière et échanger avec les professionnels présents (techniciens forestiers, garde-technicien de la réserve naturelle, entrepreneurs de travaux forestiers) sur des sujets variés : Gérer une forêt : en quoi ça consiste ? Comment gérer durablement un peuplement forestier à l'heure du changement climatique ? Quel avenir pour les métiers de l'exploitation forestière ? Quels sont les enjeux forestiers dans la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura ?

Cette visite vous garantira une immersion totale dans les forêts de la Haute Chaîne du Jura !

Informations pratiques

- **Date** : mercredi 23 juillet
- **Lieu** : Le lieu précis sera transmis aux personnes inscrites 48 h avant la visite - Farges
- **Tarif** : Accès libre.

Animation nature : Sur les traces du lynx

Partez sur les traces du lynx boréal, le légendaire fauve des forêts jurassiennes.



Crédit : photo - ©Johann ROSSET

Après cette promenade, celui que l'on surnomme "le fantôme de la forêt" n'aura plus de secrets pour vous...

Silencieux, insaisissable, il hante les bois depuis des siècles. On l'appelle "le fantôme de la forêt", tant ses apparitions sont rares et mystérieuses.

Empreintes, indices de présence, récits et légendes locales : vous apprendrez à décrypter les signes laissés par cet animal mythique, véritable emblème de la faune sauvage jurassienne.

Ouvrez grand les yeux... le lynx boréal n'est peut-être pas si loin.

La Réserve naturelle est un espace protégé, merci d'en respecter la réglementation .

Animation proposée par le service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable de Pays de Gex Agglo.

INFORMATIONS PRATIQUES

- DATE : vendredi 08 août
- LIEU : Le lieu exact sera indiqué aux participants quelques jours avant l'animation. - Gex
- TARIF : Gratuit.
- WEB : www.paysdegexagqlo.fr

Quand ?

Vendredi 8 août 2025 de 14h à 17h.

Sous réserve de conditions météo favorables.



www.l'officiel.net

Famille du média : Médias spécialisés grand public
Audience : 23612
Sujet du média : Lifestyle

21 Octobre 2025
Journalistes : -
Nombre de mots : 88

p. 1/2

[Visualiser l'article](#)

Animation nature: Lecture de paysage

Gex 29/10/2025 Enfants

Petite randonnée nature pour tout savoir sur les paysages de la haute chaîne du Jura et du Bassin lémanique!



Crédit : photo - ©RNNHCJ

La Réserve naturelle est un espace protégé, merci d'en respecter la réglementation. Animation proposée par le service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable de [Pays de Gex Agglo](http://www.paysdegexagqlo.fr).

Informations pratiques

- Date : mercredi 29 octobre
- Lieu : Le lieu exact sera indiqué aux participants quelques jours avant l'animation. - Gex
- Tarif : Accès libre.
- Web : www.paysdegexagqlo.fr



Sur les traces de Voltaire

À Ferney-Voltaire, le château du célèbre philosophe des Lumières nous fait remonter l'histoire. De pièce en pièce, on peut apprécier la cosue demeure où l'auteur de Candide passa les vingt dernières années de sa vie. Infatigable travailleur, Voltaire utilisait principalement sa chambre comme bureau. Considéré comme l'un des plus grands épistoliers de son siècle avec environ vingt mille lettres à son actif, il veillait jusque tard dans son lit pour les écrire. Jusqu'en mars 2026, un voyage visuel et sonore, Magies Baroques, s'empare des couloirs du château dans des jeux féeriques.



ESCAPADES



Le domaine de Mijoux-La Faucille

PAYS DE GEX MONTS-JURA UNE BULLE DE DÉCONNEXION PROCHE DE LYON

Entre plaine et montagne, le Pays de Gex Monts-Jura cultive sa différence : ses grands espaces préservés combinent une offre de ski alpin, le plus grand et plus haut domaine de fond du massif du Jura ainsi que de multiples possibilités de sorties raquettes ou rando. À la frontière de la Suisse, ce ressourçant séjour nature révèle également des sites culturels d'envergure tels que le passionnant château de Voltaire ainsi que des adresses gourmandes, valorisant les produits locaux.

NADÈGE DRUZKOWSKI

À seulement 1 heure 30 de Lyon en voiture, la station de ski **Monts-Jura**, située dans le sud du massif jurassien, offre un panorama imprenable face au Mont-Blanc. Son petit plus ? Les quatre domaines skiabiles qui forment la station sont ponctués d'authentiques villages, au pied des pistes, avec Mijoux, Lélex, Crozet et Chézery-Forens. La station, culminant à 1 620 mètres d'altitude, englobe trois domaines de ski alpin, totalisant 40 kilomètres de pistes, avec chacun sa spécificité : Lélex-Crozet avec de beaux dénivelés, Mijoux-La Faucille, parfait pour les familles avec des pistes très accessibles

et le secteur de Monthières, paradis des raquettes quand la neige vient à manquer. Son domaine de fond, nommé La Vattay, déploie, quant à lui, près de 130 kilomètres de pistes dans un environnement grandiose. Réputé pour sa qualité de damage et la variété de ses pistes, le site propose des itinéraires tous niveaux tracés en double pour satisfaire aussi bien les adeptes du style classique que du skating. Quand l'hiver étend son manteau neigeux sur ces grands espaces préservés, le territoire révèle, avec ses crêtes, forêts et rivières, tout son côté sauvage.



Musée des Pierres fines et du Lapidaire

S'entraîner avec des champions

C'est d'ailleurs cet esprit nature qui a motivé Xavier Thévenard, triple vainqueur de l'UTMB, à mettre en place cet hiver à La Vattay des stages de ski de fond, avec l'idée de préparer son corps pour de meilleures courses et trails aux beaux jours. Mêlant technique, nature et partage, le stage se déroule également aux côtés de Thomas Michaud et Jean-Marie Thévenard (9^e au Grand Raid de La Réunion et 4^e à la course Traces des Ducs de Savoie). "J'avais envie de proposer des stages de ski de fond à La Vattay, car le domaine est magnifique, c'est encore un des endroits du massif jurassien qui reste assez bien enneigé. C'est un site emblématique puisqu'il est accessible aux débutants comme aux confirmés grâce à un grand réseau de pistes et une diversité de paysages assez incroyable", partage Xavier Thévenard.

Le saviez-vous ?

Enfant de Lélex, Edgar Grosperon, champion olympique de ski à bosses, a été nommé président du COJOP, le Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2030.

Ambiance Grand Nord

Pour une autre sorte de glisse, à Mijoux, le musher Gérard, à la tête d'une meute de quarante canidés, propose des sorties de chiens de traîneau, que ce soit des baptêmes ou des cours de pilotage pour débutants. Et pourquoi ne pas glisser sur les neiges ? Au départ de Menhières, Col de la Faucille ou Crozet-Lélex, des baptêmes de parapente invitent à se laisser flotter dans l'air à partir des crêtes enneigées. Les plus aventureux pourront même s'essayer au pilotage avec le moniteur en double commande.

Randonnées raquettes ou à pied avec vue sur le Léman

En raquettes ou à pied si la neige vient à manquer, de superbes sentiers offrent une immersion en pleine nature avec vues imprenables sur le Mont-Blanc, les Alpes, le Léman et les combes sauvages du Jura. Pour une randonnée de difficulté moyenne, direction Lélex, où, à l'arrivée de la télécabine de la Catheline, un chemin raquettes est bien balisé jusqu'au Crêt de la Neige à 1 720 mètres, point culminant du massif du Jura. Entre lac et montagnes, les paysages, en partie sur la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura, sont spectaculaires. Les plus sportifs pourront, quant à eux, rejoindre le Crêt de la Neige depuis Lélex, sans passer par la télécabine.

Parmi les autres activités alternatives si la neige n'est pas au rendez-vous, la tyrolienne la plus pentue de France relie le sommet du Col de la Faucille (1 323 mètres d'altitude) au village de Mijoux (1 000 mètres). Elle comporte deux câbles, permettant à deux personnes de descendre en même temps. Au Col de la Faucille, vous trouverez également l'une des plus longues pistes de luge sur rails d'Europe.

Sur les traces de Voltaire

À Ferney-Voltaire, le château du célèbre philosophe des Lumières nous fait remonter l'histoire. De pièce en pièce, on peut apprécier la cosse demeure où l'auteur de *Candide* passa les vingt dernières années de sa vie. Infatigable travailleur, Voltaire utilisait principalement sa chambre comme bureau. Considéré comme l'un des plus grands écrivains de son siècle avec environ vingt mille lettres à son actif, il veillait jusque tard dans son lit pour les écrire. Jusqu'en mars 2026, un voyage visuel et sonore, *Magies Baroques*, s'empare des couloirs du château dans des jeux féériques.

La bonne idée !

À Mijoux, par mauvais (ou même beau) temps, poussez la porte du musée des Pierres fines et du Lapidaire. L'art de la taille de pierres précieuses, présent ici depuis le XVIII^e siècle, servait de complément de ressources aux paysans durant les mois d'hiver.

INFOS PRATIQUES

OÙ SE RESTAURER ?

- **Le Fiorimont**, produits du terroir et locaux, vue sur le Mont-Blanc et Léman, à Gex refugedufiorimont-01.fr
- **L'Auberge des Chasseurs**, cuisine locale et biotonomique, avec vue sur la chaîne du Mont-Blanc, à Echeneves aubergedeschasseurs.com
- **Le Bois Joly**, cuisine traditionnelle d'inspiration régionale boisjoly.com
- **Fromagerie de l'Abbaye**, à Chézery-Fornes, pour faire le plein de fromages locaux !

OÙ LOGER ?

- **Relais Mont Jura**, 5 douillettes chambres d'hôtes avec sauna et balnéothérapie (sans enfants), à Lélex, en cœur de station relaismontjura.fr
- **Gîte et chambres d'hôtes La Marténie**, confort moderne dans une bâtisse de caractère, à Mijoux martenie.cmonste.fr
- **Beauregard Jura**, gamme d'hébergements exclusifs sur un grand domaine avec vue sur le Mont-Blanc et Genève beauregardjura.com

ÉVÉNEMENTS

- **Descente en tyrolienne du Père-Noël**, le 24 décembre 2025, à Mijoux
- **Lumières et contes au château de Voltaire**, ateliers et animations du 23 décembre 2025 au 4 janvier 2026

COMMENT S'Y RENDRE ?

- **En voiture** : comptez 1 heure 30 depuis Lyon
- **En train** : Lyon - Valserhône (1 heure 30)

A la découverte du Pays de Gex, le Jura doux et sauvage

Cette terre contrastée, qui s'étire du Jura au lac Léman, dévoile sommets enneigés, plateaux majestueux, vallées encaissées et vastes forêts.

Le pays de Gex, dans l'Ain, est une terre contrastée, ne serait-ce que par sa géographie, la région allant des sommets jurassiens à la frontière de la Suisse. Pour en avoir une vue d'ensemble, il convient de monter au col de la Faucille (1 323 mètres), où l'on profite d'un panorama époustouflant, avec le mont Blanc en ligne de mire. Lorsque la neige habille la montagne, on fait de jolies glissades sur les pistes de ce domaine familial, où l'on peut même s'offrir un shot d'adrénaline grâce à une tyrolienne géante (900 mètres de descente). Les amateurs de ski de fond, eux, trouvent au domaine nordique de la Vattay un terrain de jeu exceptionnel : 130 kilomètres de pistes entre plateau et forêts, au coeur de la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Alors que l'on avance entre les sapins et les épicéas, on savoure l'atmosphère ouatée et la beauté des paysages enneigés. Là encore, les beaux points de vue sur le lac Léman et le mont Blanc sont au rendez-vous. Nous sommes ici sur la commune de Mijoux, un village très attaché à son ancrage jurassien, comme en témoignent les fresques de Robert Bessard, représentant les métiers et traditions d'autrefois.

Non loin de là, suivant le cours de la Valserine, nous rejoignons la ferme Equitable des monts Jura, où nous accueille Nicolas Guitton, accompagnateur de montagne et éleveur de chevaux de trait comtois. Cet amoureux de la nature, engagé dans l'agriculture paysanne et le développement durable, transmet avec passion ses connaissances lors de sorties qu'il organise, notamment des balades en luge attelée (de 49 à 150 euros) et des soirées « raquettes-fondue » le vendredi (49 euros), une expérience originale et mémorable (réservation sur nature-immersion.com). Frontale vissée sur le front, nous progressons dans la nuit, guidés par Nicolas, qui, lors de pauses, évoque l'histoire, les traditions, la flore et la faune locales, avant de nous inviter à entrer dans l'écurie de l'Etala, une ancienne loge d'alpage, où nous passons une soirée chaleureuse.

Spécial Tourisme d'hiver

PAYS DE GEX

Doux et sauvage

Cette terre contrastée, qui s'étire du Jura au lac Léman, dévoile sommets enneigés, plateaux majestueux, vallées encaissées et vastes forêts

Par Olivia Le Sidaner

Le pays de Gex, dans l'Ain, est une terre contrastée, ne serait-ce que par sa géographie, la région allant des sommets jurassiens à la frontière de la Suisse. Pour en avoir une vue d'ensemble, il convient de monter au col de la Faucille (1323 mètres), où l'on profite d'un panorama époustouflant, avec le mont Blanc en ligne de mire. Lorsque la neige habille la montagne, on fait de jolies glissades sur les pistes de ce domaine familial, où l'on peut même s'offrir un shot d'adrénaline grâce à une tyrolienne géante (900 mètres de descente). Les amateurs de ski de fond, eux, trouvent au domaine nordique de la Vattay un terrain de jeu exceptionnel : 130 kilomètres de pistes entre plateau et forêts, au cœur de

la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Alors que l'on avance entre les sapins et les épicéas, on savoure l'atmosphère ouatée et la beauté des paysages enneigés. Là encore, les beaux points de vue sur le lac Léman et le mont Blanc sont au rendez-vous. Nous sommes ici sur la commune de Mijoux, un village très attaché à son ancrage jurassien, comme en témoignent les fresques de Robert Bessard, représentant les métiers et traditions d'autrefois.

Non loin de là, suivant le cours de la Valserine, nous rejoignons la ferme Equi'table des monts Jura, où nous accueille Nicolas Guitton, accompagnateur de montagne et éleveur de chevaux de trait comtois. Cet amoureux de la nature, engagé

dans l'agriculture paysanne et le développement durable, transmet avec passion ses connaissances lors de sorties qu'il organise, notamment des balades en luge attelée (de 49 à 150 euros) et des soirées « raquettes-fondue » le vendredi (49 euros), une expérience originale et mémorable (*réservation sur nature-immersion.com*). Frontale vissée sur le front, nous progressons dans la nuit, guidés par Nicolas, qui, lors de pauses, évoque l'histoire, les traditions, la flore et la faune locales, avant de nous inviter à entrer dans l'écurie de l'Étala, une ancienne loge d'alpage, où nous passons une soirée chaleureuse. ●

Suivi du lynx boréal dans la Haute Chaîne du Jura



Le suivi du Lynx boréal à l'aide de pièges photographiques redémarre sur la Haute Chaîne du Jura.

Il a pour objectifs de mieux connaître l'espèce et d'obtenir des indications sur le nombre et la densité d'individus adultes sur un territoire donné. Au total, ce sont 26 pièges photos répartis dans 13 mailles (1 maille = 1 carré de 2.7km x 2.7km).

De nombreux partenaires sont associés à cet important dispositif de suivi : services EVPDD et Grand Cycle de l'Eau et Biodiversité de l'Agglo, Office Nationale des Forêts, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et bénévoles.

Les appareils devraient rester en place jusqu'à fin avril. Nous vous tiendrons bien évidemment informés des résultats obtenus.



Famille du média : Médias d'Information générale (hors PQN)

Audience : 3276493

Sujet du média : Actualités-Infos Générales

4 Septembre 2025

Journalistes : Olivier

Danrey

Nombre de mots : 1047

www.radiofrance.fr

p. 1/6

[Visualiser l'article](#)

Épisode 4/5 : Entre climat et biodiversité : quel prix pour la tranquillité du Grand Tétrás ?



Panneau d'Information au Belvédère des Avalanches : respecter les interdictions de circulation pour protéger la nature et la biodiversité. ©Radio France - Olivier Danrey

Audio:

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-grand-reportage/entre-climat-et-biodiversite-quel-prix-pour-la-tranquillite-du-grand-tetras-2345948>

Le Grand Tétrás, presque disparu du Jura, mobilise l'État, collectivités, scientifiques et écologistes. Ils prônent notamment la création d'une "zone de quiétude volontaire" dans la forêt de Champfremier. Est-ce la bonne réponse ? Ou faut-il aller plus loin, et imposer des restrictions ?



Les Maires de Giron et Champfromier Florian MOIGNE et Jacques VIALON réfléchissent à de nouveaux arrêtés municipaux pour préserver les forêts.

© Radio France - Oliver Danrey

Les maires de Champfromier et de Giron sont évidemment partie prenante. Eux aussi défendent cette "zone de quiétude volontaire" tracée sur une partie de leur territoire. Jacques Viallon et Florian Moigne envisagent des arrêtés municipaux pour encadrer la pratique du bivouac en forêt :

Publicité

"C'est une zone qui a été identifiée, le Belvédère des Avalanches, comme pouvant être un point de bivouac. On essaye d'orienter les gens pour éviter qu'ils aillent perturber en plein coeur de la forêt, la faune et la flore et pour éviter justement que les gens se répartissent un peu partout sur la zone et notamment au coeur du massif."

"C'est volontaire, il n'y a aucune restriction qui est prévue derrière tout ça. Il n'y a pas de verbalisation et on demande aux gens de se policer. On leur donne un certain nombre d'informations sur la fragilité de la zone et on leur demande de ne pas aller bivouaquer. Celui qui va prendre son sac de couchage, eh bien il le fera !"

TF1

[https://luqi.fr/#/diffusion/budget/a2t2p000000Yv3PAAS/previ
ew/audio/60000000250034499](https://luqi.fr/#/diffusion/budget/a2t2p000000Yv3PAAS/previ
ew/audio/60000000250034499)

Top 5 des spots nature où observer des Lynx en France



Top 5 des spots nature où observer des Lynx en France

Avec son pelage tacheté, ses longues pattes et ses oreilles ornées de pinceaux noirs, le lynx boréal fascine autant qu'il intrigue. Présent dans certaines forêts françaises, ce prédateur solitaire reste pourtant extrêmement difficile à apercevoir. Dans quelles régions peut-on espérer le croiser ? Où se rendre pour maximiser ses chances d'observation ? Et existe-t-il des lieux plus accessibles pour l'admirer ? Voici cinq spots nature où l'on peut rêver de rencontrer le plus grand félin sauvage d'Europe.

Le Jura est sans conteste le territoire emblématique du lynx boréal en France. Réintroduit dans les années 1970 après avoir complètement disparu, il s'y est aujourd'hui bien implanté. Le massif forestier du Haut-Jura, notamment autour de la Réserve naturelle nationale de la haute chaîne du Jura, offre un habitat idéal pour ce félin solitaire. S'étendant sur plus de 53 000 hectares de forêts et de vallées reculées, cette réserve abrite une faune riche et protégée. Le lynx y trouve le calme et les ressources nécessaires pour vivre loin des regards humains.

L'observation directe reste rare le lynx est un animal très discret, surtout actif à l'aube et au crépuscule. Toutefois, les naturalistes les plus patients peuvent espérer repérer des traces de pas, des crottes ou des griffures sur les arbres. Des sentiers de randonnée balisés permettent de s'immerger dans cet environnement sauvage, tout en respectant les zones protégées.

Oui, le massif des Vosges abrite également une population (...)

Top 5 des spots nature où observer des Lynx en France

Vidéo : <https://www.caminteresse.fr/animaux/top-5-des-spots-nature-ou-observer-des-lynx-en-france-11200634/>

Discret, majestueux et difficile à observer, le lynx boréal peuple plusieurs régions sauvages de France. Certaines zones naturelles sont aujourd'hui reconnues comme des sanctuaires pour ce félin protégé.

Avec son pelage tacheté, ses longues pattes et ses oreilles ornées de pinceaux noirs, le lynx boréal fascine autant qu'il intrigue. Présent dans certaines forêts françaises, ce prédateur solitaire reste pourtant extrêmement difficile à apercevoir. Dans quelles régions peut-on espérer le croiser? Où se rendre pour maximiser ses chances d'observation? Et existe-t-il des lieux plus accessibles pour l'admirer? Voici cinq spots nature où l'on peut rêver de rencontrer le plus grand félin sauvage d'Europe.

Quels sont les meilleurs endroits pour observer le lynx dans le Jura?

Le Jura est sans conteste le territoire emblématique du lynx boréal en France. [Réintroduit dans les années 1970](#) après avoir complètement disparu, il s'y est aujourd'hui bien implanté. Le massif forestier du Haut-Jura, notamment autour de la [Réserve naturelle](#) nationale de la haute chaîne du Jura, offre un habitat idéal pour ce [félin](#) solitaire. S'étendant sur plus de 53 000 hectares de forêts et de vallées reculées, cette réserve abrite une faune riche et protégée. Le lynx y trouve le calme et les ressources nécessaires pour vivre loin des regards humains.

L'observation directe reste rare [le lynx est un animal très discret](#), surtout actif à l'aube et au crépuscule. Toutefois, les naturalistes les plus patients peuvent espérer repérer des traces de pas, des crottes ou des griffures sur les arbres. Des sentiers de randonnée balisés permettent de s'immerger dans cet environnement sauvage, tout en respectant les zones protégées.

Peut-on observer le lynx dans les Vosges?

Oui, le massif des Vosges abrite également une population de lynx boréals, notamment grâce à des réintroductions réalisées dans les années 1980. Le site du Taennchel, dans le Haut-Rhin, est l'un des endroits phares à connaître pour tenter une observation. Ce massif granitique classé en zone protégée se distingue par ses falaises, ses forêts denses et ses chaos rocheux, autant d'éléments qui constituent un habitat idéal pour le lynx.

[La présence du lynx dans les Vosges reste fragile](#), car le braconnage et les collisions routières menacent sa survie. Toutefois, grâce aux efforts des associations de protection de la faune, l'espèce y est surveillée et étudiée. Des pièges photographiques installés dans les sous-bois ont permis de confirmer la reproduction de plusieurs individus dans la région. Pour les passionnés, explorer ces forêts silencieuses au petit matin ou au crépuscule reste le meilleur moyen d'espérer une rencontre furtive.

Le lynx est-il présent dans les Alpes françaises?

Le lynx boréal a aussi conquis les Alpes françaises, bien qu'il y soit encore peu présent comparé au Jura. Les départements

de la Savoie et de la Haute-Savoie accueillent des individus venus naturellement de Suisse ou du Jura. Dans ces zones montagneuses, les forêts de conifères, les pentes abruptes et les vallées reculées constituent un écosystème propice à son développement.

La difficulté d'observation du lynx dans les Alpes est encore plus grande qu'ailleurs, car son territoire est vaste et peu fréquenté par l'humain. Cependant, les témoignages de bergers, les captures par pièges photographiques et les analyses de traces permettent de confirmer sa présence régulière. La discrétion reste la clé : le lynx se déplace seul et peut parcourir jusqu'à 20 kilomètres par nuit en quête de nourriture. Observer un tel félin dans ce cadre alpin est une expérience exceptionnelle, réservée aux plus chanceux ou aux plus patients.

Existe-t-il des parcs où observer des lynx en France?

Si observer un lynx en pleine nature relève souvent du miracle, certains [parcs animaliers](#) permettent de découvrir cet animal emblématique dans des conditions plus accessibles. Le Parc animalier de Sainte-Croix, situé en Moselle, est l'un des établissements les plus réputés en Europe pour la faune sauvage. Il accueille plusieurs lynx boréals dans de vastes enclos boisés, reproduisant fidèlement leur habitat naturel.

Ici, les visiteurs peuvent approcher ces félins en toute sécurité, tout en apprenant davantage sur leur mode de vie, leur alimentation et les menaces qui pèsent sur eux. Le parc joue également un rôle éducatif et sensibilise le grand public à la protection des espèces en voie de disparition. Pour les familles ou les passionnés qui souhaitent observer un lynx sans parcourir des kilomètres en forêt, cette option représente une alternative enrichissante et respectueuse du bien-être animal.

Sources :

- [Où se trouve le lynx dans le Jura ? Que Visiter Suisse](#)
- [Le lynx boréal en France, une présence discrète](#) MNHN



Réserve Naturelle
HAUTE CHAÎNE DU JURA

